



Trimestriel n° 90
Juin 2026



Pêche Plaisance

Histoire de dix maquereaux - Poissons et parasites
La propulsions de nos bateaux - Biodiversité et ports
Pêche sous-marine et crustacés - Les posidonies





ON A TOUS UNE RAISON D'INSCRIRE UN NOM SUR UN BATEAU

**Pour que la mer garde
votre nom en mémoire,
devenez donateur régulier.**

UN DON MENSUEL = UN NOM SUR UN BATEAU DE SAUVETAGE EN 2027

En soutenant les Sauveteurs en Mer par un don mensuel, vous nous apportez un soutien précieux : en reconnaissance, nous inscrirons le nom de votre choix dans le matricule d'un des nouveaux bateaux de sauvetage de la SNSM.

**REJOINDRE L'AVENTURE,
C'EST INSCRIRE VOTRE HISTOIRE
AU CŒUR DU SAUVETAGE EN MER.**

RDV SUR [DONREGULIER.SNSM.ORG](https://donregulier.snsm.org)

Mettez en place votre don
régulier et retrouvez
les conditions générales
de cette opportunité
en scannant ce QR code



matmut

& CO

**Partenaire
de la FNPP**



Un contrat Assurance Plaisance Matmut&Co,
distribué par WTW Yachting, **pour les bateaux
des adhérents de la FNPP** avec :

- ☛ toutes les garanties pour naviguer en sécurité,
- ☛ au meilleur prix,
- ☛ un suivi personnalisé.



wtw

WTW Yachting

Pour plus d'informations

En Agence : WTW Yachting Port de Plaisance
BP 66 - 44380 PORNICHET

Par Téléphone : 02.28.55.01.01 (prix d'un appel normal)

Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Par e-mail : contact@wtw-yachting.com



SOMMAIRE

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 17
- Actualité régionale P 18 à 23

■ REPORTAGES

- La propulsion de nos bateaux P 24 à 26
- Recycler mon bateau (Aper) P 27
- Poissons et parasites P 28 à 30
- Le Crouesty Fishing P 31
- Grandcamp-Maisy P 31
- Pêche sous-marine et crustacés P 32 & 33
- Le pêcheur et l'artiste P 33
- Le réseau Littorea P 34 & 35
- Biodiversité et ports de plaisance P 36 & 37
- Aire marine éducative P 37
- Les posidonies P 38 & 39
- Nettoyage des plages P 39
- Le thon rouge en « No-kill » P 40 & 41
- Voyage de pêche en Guinée-Bissau P 42
- École de pêche région de Lorient P 43
- La Fête de la mer et des littoraux P 43

■ DIVERS

- Vos belles prises P 44
- Les brèves - Les beaux livres P 45

■ VIE DES ASSOCIATIONS

- Toulon - Cabourg P 46
- Bouin - Trégunc P 47
- Cap d'Agde - Guidel P 48
- Ouistreham - Diélette P 49

■ RECETTES

- Brochettes de poissons à la japonaise P 50



Rassembler et préparer l'avenir...

Prendre aujourd'hui la présidence de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), ainsi que celle de la Confédération Mer & Liberté, est pour moi un honneur, mais surtout une responsabilité qui impose l'humilité.

Avant toute chose, je souhaite rendre un hommage sincère à Jean Mitsialis, qui a consacré de nombreuses années au service de nous tous et de ce qui nous réunit. Son engagement sans faille, sa capacité à défendre nos pratiques dans les périodes parfois les plus complexes, ainsi que sa connaissance approfondie des structures du monde maritime ont largement contribué à faire de la FNPP un acteur reconnu et respecté. Au nom de l'ensemble des adhérents, des associations et des bénévoles qui font vivre notre fédération, je tiens à le remercier chaleureusement pour le travail accompli et pour l'héritage qu'il nous transmet aujourd'hui.

Cet héritage est précieux. Il nous oblige.

Nous entrons en effet dans une période charnière pour la pêche de loisir en mer. Les années qui viennent verront se multiplier les débats autour du partage de la ressource, de la préservation des écosystèmes marins, de l'accès à la mer, des réglementations européennes et nationales, mais aussi de la place même des activités de loisirs dans les politiques maritimes.

Face à ces défis, notre ligne doit rester claire : défendre une pêche de loisir populaire, familiale, intergénérationnelle, responsable et durable. Populaire, parce que la mer ne doit pas devenir un espace réservé à quelques-uns. Des centaines de milliers de Français pratiquent la pêche de loisir depuis un bateau, du bord ou à pied. Cette activité constitue souvent le premier contact avec le monde maritime et contribue fortement à l'économie des territoires littoraux, aux ports de plaisance, aux commerces spécialisés, aux chantiers nautiques et à l'ensemble de la filière maritime.

Familiale et intergénérationnelle, parce qu'elle est avant tout une activité de transmission. Nous avons le devoir de faire découvrir aux jeunes générations le respect de la mer, la connaissance des espèces, le plaisir d'une sortie en famille et l'importance de préserver ce patrimoine commun. Dans une société où les liens avec la nature deviennent parfois plus distants, la pêche de loisir demeure un formidable vecteur d'apprentissage, de partage et d'éducation à l'environnement.

Responsable et durable, parce que nous savons que l'avenir de notre passion dépend directement de la bonne santé des milieux marins.

PÊCHE PLAISANCE

N° 90 - Juin 2026

Bulletin de liaison de la FNPP

Directeur de la publication : Patrick Zimmermann

Assistante : Muriel Jourdrein

Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

FNPP

BP N°14

29393 Quimperléd Cedex

Tél. 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr

Ont collaboré :

Patrick Zimmermann
Patrice Allin
Jean Lepigouchet
Annick Danis
Christophe Goumas
Claude Bougault
Jean Mitsialis
Alain Scriban
Joël Arvor
Jackie Plataut
Dominique Ropars
Jean-Pierre Fouquet

Christian Guiraud
Patrick Gobbé
Michel Larose
Sonia Broux
Emmanuel Dupost
Denis Cottard
Denis Richard
Jacques Flatin
Allain Cossé
Luc Martinez
Jean-Claude Mignot
Marc Pointud

Marc Lasgoutte
Yves Tillet
Christophe Barrault
Henk willem Vleeschhouwer
Océane Le Meur
Yves Thillet
Pierre Colin
Jean-Louis Coutrot
Patrick Rousseaux
Jean-Claude Hodeau
Jean Guillard
Aper Recycler mon bateau

Photographes : Jean-Charles Pauvert - Dominique Ternisien - Aper Recycler mon bateau - Marc Lasgoutte - André Montocchio - stock.adobe.com.

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engageant le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire
n° 0222 G 85896
ISSN 249-9630
Dépôt légal juin 2008

Prix : 4,00 €
Tirage : 20 850 exemplaires

Impression : Jimenez Godoy
Av. de Murcia, 16 - 30007 Murcia, Espagne
Tél. : 672231532

Rejoignez-nous !



La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



Les pêcheurs de loisir ne doivent pas être considérés comme un problème, mais comme une partie de la solution.

Nos actions de sensibilisation, nos partenariats avec les scientifiques, notre implication dans la collecte de données halieutiques et notre engagement en faveur des bonnes pratiques en témoignent chaque jour.

Cette contribution à la connaissance scientifique devra d'ailleurs prendre une place croissante dans les années à venir. Les décisions de gestion doivent s'appuyer sur des données solides, transparentes et partagées. Les pêcheurs de loisir disposent d'une expérience de terrain considérable. Valoriser cette expertise, renforcer les partenariats avec les organismes scientifiques et développer les outils de suivi des pratiques permettront d'améliorer la connaissance des ressources tout en favorisant une gestion mieux comprise et mieux acceptée. Cette contribution à la connaissance de la ressource est sans nul doute une des meilleures armes pour démontrer que nous ne sommes pas les prédateurs que certains aiment à pointer du doigt.

Demain, plusieurs chantiers majeurs nous attendent : améliorer la qualité de la connaissance scientifique, garantir des mesures de gestion proportionnées et compréhensibles, préserver l'accès aux espaces maritimes et littoraux, accompagner la transition environnementale du nautisme, et faire reconnaître pleinement le rôle économique, social et éducatif de la pêche de loisir.

Nous devons également rester particulièrement vigilants face à la multiplication des usages de la mer. Les espaces maritimes font l'objet de sollicitations croissantes : production d'énergie, transport, protection de l'environnement, activités professionnelles, tourisme et loisirs. Dans ce contexte, la pêche de loisir doit conserver toute sa place. Elle participe à l'attractivité des territoires littoraux, à la vitalité associative et au lien entre les citoyens et la mer. Son avenir passe par une meilleure reconnaissance de sa contribution à l'intérêt général.

Notre présence active au sein de la Confédération Mer & Liberté répond précisément à cette ambition : rassembler les différentes sensibilités de la pêche plaisance pour porter une voix forte, crédible et constructive auprès des pouvoirs publics. Plus que jamais, l'unité sera notre meilleure force.

Cette unité doit également s'appuyer sur la richesse de notre réseau associatif. Partout sur le littoral, des femmes et des hommes donnent bénévolement de leur temps pour faire vivre les associations locales, organiser des animations, transmettre les bonnes pratiques et représenter les pêcheurs de loisir. Leur engagement constitue le socle de notre action collective et mérite toute notre reconnaissance.

Je suis convaincu que l'avenir de la pêche de loisir ne se construira ni dans l'opposition systématique ni dans la résignation ou la stigmatisation des autres usagers de la mer, mais dans le dialogue, la compétence et la mobilisation collective. Nous devons être capables de proposer, d'innover et de démontrer que la protection de la ressource et le maintien des pratiques populaires peuvent avancer ensemble.

Avancer ensemble, c'est concentrer notre énergie vers nos objectifs avec celles et ceux qui construisent, proposent et agissent en faisant fi des fantasmes, des polémiques ou des querelles stériles.

La période qui s'ouvre exigera de la détermination, de la cohésion et de la persévérance. Mais elle offre également de nombreuses opportunités pour faire entendre notre voix, renforcer notre crédibilité et démontrer que la pêche de loisir est un acteur responsable du monde maritime français. À nous de saisir cette occasion pour préparer l'avenir et transmettre aux générations futures une mer vivante, accessible et partagée.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun d'entre vous pour relever ce défi.

Bon été à toutes et à tous, et surtout, bonne mer et bons vents !

Patrick Zimmermann

président de la FNPP

président de la CML

Pour une pêche de loisir libre, durable et respectée

Histoire de dix maquereaux

Dix maquereaux/jour/personne : un combat de haute lutte et un engagement durant trois mois de la FNPP... et aussi grâce au vôtre et à nombre d'élus.

Bien sûr, il y en aura toujours pour dire que ce n'est pas assez... Un verre à moitié vide, pour d'autres à moitié plein. Pour quelques rares, « Y'avait qu'à demander soixante, on aurait eu trente ! »... Par un simple effet de manche sans doute... ? **Et pourtant, dans le contexte actuel, c'est bien une victoire sous le leadership de la FNPP que d'avoir pu faire bouger les lignes de cette façon en obligeant les Autorités à revenir finalement sur une décision au départ désastreuse.**

Votre fédération, par son engagement et son action engagée sans relâche durant trois mois, tous bénévoles en son sein et pêcheurs connaissant tout autant les réalités du terrain, a été le **moteur avec la CML de ce mouvement pour défendre les intérêts des pêcheurs en mer de loisir et sportif.** Elle a marqué dès le premier instant, puis sans relâche, sa ferme opposition en restant toujours au contact des Autorités, non seulement en mobilisant élus et politiques influant auprès des pouvoirs de décision, mais aussi en avançant des arguments crédibles contribuant à sortir de l'impasse pour parvenir à un résultat équilibré et acceptable au vu des circonstances.

Cette approche concrète est en total contraste avec celles toujours illusoire de certains collectifs toujours portés à l'agitation et au dénigrement, ne faisant qu'attiser illusions et ressentiments sans jamais apporter de solutions ou être au contact des décideurs : une attitude qui, en définitive, dessert et décrédibilise considérablement l'image des pêcheurs de loisir. Heureusement, au travers des **commentaires et des réactions, la grande majorité a démontré savoir rester raisonnables tout en étant des pêcheurs responsables.** Mille mercis donc à tous ceux, nombreux, d'entre vous qui avez tenu à marquer aussi votre soutien et votre satisfaction.

Tout au long de cette bataille, il n'a fallu avoir de cesse de rappeler que **la pêche en mer de loisir et sportive est une activité populaire, profondément ancrée dans la culture et les traditions ; qu'elle transcende les différences sociales et générationnelles ; et que, plus que toute autre espèce, le maquereau reste une espèce emblématique pour les plaisanciers, toutes catégories sociales confondues.** Nous tous sommes des passionnés et curieux, jeunes et anciens, citadins et ruraux, ne pêchant que quelques kilos pour une moyenne de six à dix sorties par an selon le Ciem, sans compter le partage d'expériences et de savoirs qui renforce le lien entre l'homme et la mer au plus près des réalités et de la nature, tous engagés de façon responsable dans une démarche environnementale. Et de rappeler que c'est aussi toute une filière économique de fabricants et détaillants impliquant plus de 4 milliards d'euros.

L'énergie investie n'a donc jamais été guidée par l'idée stupide de « restreindre pour restreindre ou pour satisfaire le ministère de l'écologie », mais bien par la **constante volonté de défendre nos intérêts** à tous et de convaincre les Autorités de revenir sur une décision inacceptable.

Malgré une frustration légitime, faire bouger les lignes ne pouvait se faire pourtant que sur des bases réalistes tenant compte du contexte. Même en tirant au maximum possible les arguments nous permettant de justifier le maintien de cette pêche emblématique familiale à un niveau optimal raisonnable, pour tout pêcheur responsable soucieux de l'état de la ressource, force est de savoir tenir compte d'autres contraintes interdisant de laisser croire aux illusions dans un contexte plus que tendu et tout en préservant une crédibilité institutionnelle.

Même compréhensibles, tant l'émotion suscitée a été importante, ni la critique émotionnelle, ni des arguments ou demandes d'évidence hors d'atteinte perdus d'avance n'auront donné raison aux plaisanciers. **Au contraire, tout en donnant des arguments de non-responsabilité à notre rencontre du fait de leur excès et la non-prise en compte de la mesure de la crise, il a fallu rester ambitieux mais crédibles sur la base d'un panier de consommation familiale raisonnable conforté si possible par des données scientifiques.**

Un rappel de quelques simples faits

- Depuis plusieurs années, **la ressource s'est progressivement déplacée vers le nord avec le réchauffement climatique.** Certains pays du nord (Norvège, Islande, Royaume-Uni en particulier), mais aussi des navires usines, ont de facto prélevé au-delà des limites : constat sans appel : 70 % de la ressource en moins fin 2025 !
- **Le point de départ a été l'interdiction totale de la pêche du maquereau pour la plaisance qui nous a été opposée mi-décembre** par les services lors du groupe de travail dans le cadre du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), avec le soutien de la ministre.
- Notre première réaction fut évidente : **demande que les Autorités se tournent en priorité et avec courage vers les vraies causes et les vrais responsables** cités précédemment.
- **D'évidence, la pêche en mer de loisir n'étant pas à l'origine de cette baisse** et ne contribuant que pour une part marginale aux prélèvements, elle n'a pas à être une fois de plus la variable d'ajustement de cette situation et de façon aussi violente.
- **Dès cet instant, la réaction FNPP tout particulièrement, au nom aussi de la Confédération Mer & Liberté (CML), a donc été immédiate, soutenue et vigoureuse.** Elle a aussi été de mobilisation progressive et stratégique durant trois mois via tous les cercles de décision et d'influence possibles, que ce soit avec et auprès des partenaires du groupe de concertation, de la DGAMPA, d'élus et auprès de la ministre directement.

Il convient de souligner l'exceptionnel engagement sur cette cause, du Sénateur Alain Cadec, co-président du groupe de concertation et ancien parlementaire européen expérimenté ayant présidé la Commission pêche à ce niveau. Ses nombreuses interventions au contact direct des services, des autres partenaires ayant accès la ressource, et surtout de la ministre et du gouvernement, ont beaucoup contribué à résoudre cette crise.

Cet engagement conjoint et le travail intense via les réseaux d'influence, ont d'abord permis de franchir une première étape en janvier par laquelle les Autorités sont revenues sur leur position d'interdiction totale pour la pêche de loisir. Néanmoins, ce premier pas en apparence positif, se voyait assorti d'une **limitation inacceptable de cinq maquereaux par jour et par personne.** La ministre, profondément convaincue du bien-fondé de sa décision, annonce alors par voie de presse sa décision, coupant court ainsi aux négociations.

La deuxième phase du combat

Même si la plaisance n'en est pas la cause, la **forte réduction de la ressource à ce stade de la situation ne peut être ignorée, elle-même tout aussi difficile d'ailleurs pour une partie de la profession** : si contribuer à une certaine maîtrise générale de la ressource conduit donc à regret à introduire un quota pour les plaisanciers, la **condition absolue ne peut qu'être liée au maintien d'un prélèvement raisonnable type « assiette familiale », sans impact négatif scientifiquement à démontrer sur le stock.**

• Bien sûr chacun a son idée de « l'assiette familiale » et trouvera des arguments pour illustrer sa propre cause. Les sondages ont pourtant montré qu'en situation habituelle « normale », un prélèvement individuel raisonnable d'environ douze à quinze maquereaux par personne et par sortie illustre bien l'idée. **Mais qu'en situation de restriction, dix maquereaux par jour et par personne était le seuil minimum** restant encore dans l'idée « assiette familiale » ; sans oublier quelques voix s'étant exprimées dans la presse en soutenant que cinq n'était pas choquant.

• **Seuil /quota par sortie ? mensuel ? annuel ?** Ces idées ont bien sûr d'abord été testées en étudiant la possibilité d'une autre gestion que par jour/sortie. Mais pour cela, seul un système d'enregistrement en place, fiable et appliqué par tous était d'évidence nécessaire comme les Autorités n'ont pas manqué de rétorquer. Or, avec RecFishing, on en est loin, 2026 étant une année de mise en place, de transition avec toutes les améliorations encore nécessaires du système et de l'application afin de couvrir les différentes configurations... sans compter un long chemin encore en termes d'acceptabilité par tous de la démarche, de compréhension des avantages potentiels, plus un État à l'écoute pour l'améliorer. Ne serait-ce pas bien justement par une telle application, optimisée et en régime de croisière, qu'il sera un jour possible d'accéder à ce genre de flexibilité tout en la combinant avec une gestion responsable des espèces sensibles, même – espérons-le – temporairement ?

Ce sont donc des heures, chaque jour, chaque semaine durant près de ces deux mois suivants qui ont été investies par l'équipe de la FNPP sur tous les fronts, relayée par nos amis de la CML et nombre

d'entre vous via les associations, pour que cette décision soit remise en cause. Sans oublier le contexte soudainement et extrêmement compliqué par une actualité internationale pour le moins peu favorable à nos préoccupations et à nous entendre.

Le travail de plusieurs de nos membres compétents dans le domaine scientifique mobilisés a d'abord permis de développer de nouveaux arguments pour conforter de façon crédible la notion d'assiette familiale déjà défendue par plusieurs politiques aux

alentours d'une dizaine, et ce, sans rejet des professionnels. Ce travail a d'abord permis de démontrer que l'on pouvait dépasser la **limite maximale de sept par l'organe officiel de référence jusqu'alors avancée comme un maximum auprès des Autorités**, en la portant justement au moins jusqu'à dix sans impact déraisonnable sur la ressource même dans l'état actuel.

Stratégie d'alerte et de mobilisation

Une stratégie d'alerte et de mobilisation, tous fronts confondus, a parallèlement été mise en place :

- **lettre ouverte au Président de la République** qui a fait part en retour de sa reconnaissance des enjeux de la plaisance et de sa sensibilité sur l'impact social de la mesure telle qu'envisagée ;
- **information et réactions via les réseaux sociaux** ;
- incitations à réagir avec **près de huit-mille-cinq-cents réponses négatives à la consultation publique : du jamais vu** ;
- confortée par les auditions que nous avons pu avoir à l'Assemblée nationale et au Sénat, **mobilisation auprès de nombreux élus**, qu'ils soient maires, tel Édouard Philippe et d'autres, ou députés tel Daniel Labaronne, président du groupe Chasse & Pêche, lui-même très réactif, et bien d'autres sur tout le littoral via nos associations, sénateurs tel Alain Cadec particulièrement investi pour faire évoluer la décision et jusqu'au président Gérard Larcher, lui-même pêcheur.

Toutes ces interventions, avec un suivi quotidien, ont convergé stratégiquement pour interpellier directement la ministre et très concrètement plusieurs membres du gouvernement, leur entourage puis le Premier ministre en personne.

Face à cette situation, avouant être impressionnée par cette capacité de mobilisation et les retours politiques provoqués, **la ministre nous a convoqués en nous demandant de « libérer la pression ».** Mais toujours fixée sur cinq, nous avons **à nouveau opposé notre fermeté**, forts à la fois du soutien des nombreux politiques, tout en mettant à nouveau en avant les vrais responsables et causes de la situation, les arguments d'impact mineur de la plaisance y compris scientifiques, l'aspect emblématique et social de cette espèce, en plus de toutes les autres contraintes déjà lourdement imposées aux pêcheurs en mer de loisir et sportif, leur importance économique et électorale.

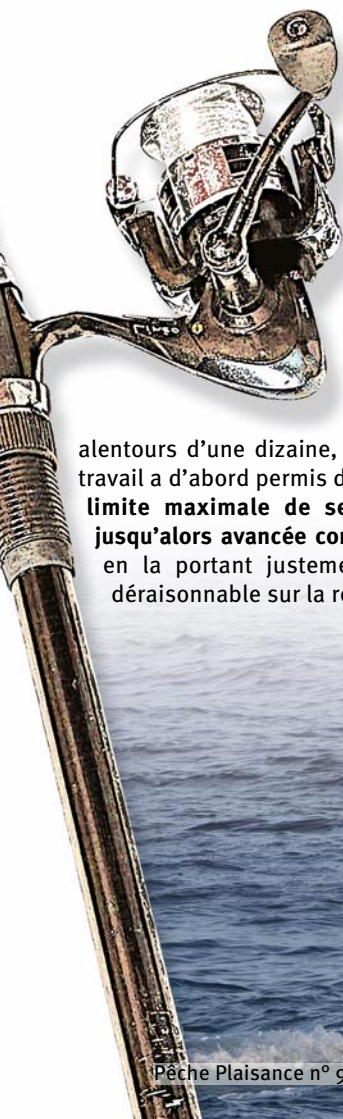
Parallèlement, sous cette pression comme celle d'une bonne partie du monde professionnel, **la discussion sur le quota général a pu être réouverte à Bruxelles**, réajusté, avec l'objectif demain de réagir contre les pays et catégories à l'origine de cette crise.

C'est donc bien par tout ce travail alliant fermeté et raison crédible dans les arguments avancés, tout en restant ferme mais dans la concertation, plus la mobilisation lors de la consultation publique et l'engagement actif en particulier du sénateur Alain Cadec avec d'autres élus, que les dernières oppositions aux bases d'un **accord sur dix maquereaux**, perçu vers la mi-février comme envisageable entre les principaux partenaires concernés, ont pu être surmontées pour en faire une décision définitive ; et ceci malgré les chiffres bien inférieurs toujours avancés par certains services.

Il faut ainsi remercier chacun d'entre vous d'avoir été les acteurs de la décision finale révisée du gouvernement, bien au-delà des limites fixées initialement par l'organisme de référence et la ministre, consolidant le travail de plusieurs mois pour parvenir au maintien de cette pêche tout en respectant l'idée d'un prélèvement individuel reflétant objectivement une consommation familiale encore raisonnable. Ceci sans compter, par sa démarche de dialogue mais de fermeté argumentée, la CML sous le leadership de la FNPP a consolidé sa position d'interlocuteur principal reconnu représentant les intérêts de la pêche en mer de loisir.

Merci à vous toutes et tous dans nos associations d'avoir contribué à ce résultat. Merci à celles et ceux qui se sont engagés à nos côtés.

La FNPP



Confédération : une nouvelle étape franchie

Réunie le 29 mai 2026 à Dinard, la Confédération Mer & Liberté (CML) a tenu son assemblée générale dans une ambiance à la fois studieuse et amicale mais résolument tournée vers l'avenir. Les représentants des différentes fédérations membres ont dressé le bilan des actions menées en 2025 et défini les priorités qui guideront les travaux de la confédération dans les mois à venir.

Jean Mitsialis a présenté un rapport moral mettant en lumière la montée en puissance de la confédération depuis sa création. Les participants ont salué le travail accompli pour faire entendre la voix des usagers de la mer auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et européennes.

Les travaux des commissions ont permis de rappeler les nombreux dossiers actuellement suivis par la confédération. La commission pêche poursuit notamment son action comme elle l'a fait sur les quotas de maquereau, avec notamment le déploiement de RecFishing, les conditions de gestion du thon rouge ainsi que les méthodes d'évaluation de la ressource halieutique. La commission Plaisance travaille sur les évolutions souhaitables du permis bateau, tandis que la commission Environnement reste fortement mobilisée sur le dossier européen relatif à l'usage du plomb dans les activités nautiques et de pêche.

Cette assemblée a également marqué un tournant institutionnel important avec l'élection de Patrick Zimmermann à la présidence de la confédération à la suite du départ de Jean Mitsialis et de la fin



du mandat de Gérard Pérodi. Tous deux ont particulièrement été remerciés pour l'impulsion donnée depuis la création de la CML et pour leur action. **Christophe Goumas a par ailleurs été désigné responsable du dossier thon rouge** et représentant de la confédération auprès des autorités compétentes sur ce sujet.

Pour l'année à venir, plusieurs priorités stratégiques ont été identifiées : le suivi de la réforme de la TAEMUP (voir ci-dessous), la défense des usagers face aux projets d'interdiction du plomb, l'harmonisation des réglementations dans les parcs marins, le renforcement de la présence commune sur les grands salons nautiques et la prise en compte croissante des enjeux européens dans les politiques touchant les activités de loisirs en mer.

Forte de l'engagement de ses fédérations membres, elle entend poursuivre son action au service d'une plaisance, d'une pêche en mer de loisir et d'activités maritimes populaires, responsables, accessibles et durablement ancrées dans les territoires littoraux.

La Confédération Mer & Liberté

Mobilisation contre l'élargissement de la TAEMUP : pour une plaisance juste et accessible

La réforme de la taxe sur les bateaux de plaisance (TAEMUP) qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2027 est une réforme profondément injuste pour les plaisanciers, illisible, adoptée sans concertation et qui va déstabiliser un marché français de la plaisance déjà fragilisé.

Une réforme injuste, illisible et sans concertation

La FNPP s'associe avec la Confédération du nautisme et de la plaisance pour mobiliser ses adhérents et s'opposer à ce projet mortifère.

Nous, signataires de cette lettre, appelons en urgence à sa réécriture.

Cette réforme est profondément injuste, car elle pèse en priorité sur les plaisanciers qui pratiquent une navigation de loisirs, simple et accessible : bateaux de promenade familiale, petite pêche de loisirs, petites unités côtières... plusieurs dizaines de milliers d'entre eux pourraient payer une **taxe nouvelle pouvant dépasser 500 € par an venant s'ajouter aux différentes charges qu'ils supportent déjà**. Elle met en cause l'accès même à une pratique populaire, qui fait vivre nos ports de plaisance et qui appartient au mode de vie de nombreux Français sur nos littoraux. Elle est illisible, car elle prévoit la création de quatre nouvelles tranches de taxation en fonction de la puissance en KW, avec des effets de seuil. **Cette complexité rend la taxe opaque et accentue le sentiment d'injustice.**

Elle est inefficace sur le plan environnemental, car elle prétend encourager l'adoption de motorisations électriques pour des puissances dans lesquelles de tels moteurs n'existent pas. Elle menace d'affaiblir encore un marché de la plaisance qui a déjà baissé de 17 % en France en 2025, et d'entraîner la disparition d'un grand nombre d'entreprises sur nos littoraux, qui vivent de la vente et de l'entretien de ces bateaux.

En signant ce texte nous demandons à tous les parlementaires et élus qui sont convaincus de la richesse économique, sociale et culturelle qu'apportent le nautisme et la plaisance à nos littoraux et nos eaux intérieures de réformer en profondeur le texte actuel pour qu'il :

- préserve nos pratiques populaires ;
- soit simple et lisible pour tous les acteurs du milieu ;
- contribue à financer les investissements nécessaires à la transition environnementale de notre secteur.

Merci de signer en masse la pétition : <https://plaisancejuste.fr/>

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA MER ET DE LA PÊCHE

RÉFORME DE LA TAEMUP 2027
Taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel

POUR LES NAVIRES

LE NOUVEAU CALCUL

Le droit coque
(Selon la longueur du navire)

Moins de 7 m	0€
De 7 m à moins de 8 m	80€
De 8 m à moins de 9 m	110€
De 9 m à moins de 10 m	185€
De 10 m à moins de 11 m	250€
De 11 m à moins de 12 m	285€
De 12 m à moins de 15 m	470€
De 15 m à moins de 24 m	900€
24 m et plus	1 200€

Le droit Moteur
(Selon la puissance totale PkW)

< 120 kW	0€
De 120 à 159 kW	3€ x PkW (dès le 1 ^{er} kW)
De 160 à 299 kW	477€ + 4€ x (PkW - 159)
De 300 à 999 kW	1 037€ + 5€ x (PkW - 299)
≥ 1 000 kW	4 537€ + 6€ x (PkW - 999)

Le simulateur en ligne

LES MINORATIONS

Minoration pour Vétusté

La minoration s'applique sur la taxe calculée selon la date de construction :

- Avant 1993 : - 80% (coque) / - 70% (moteur)
- Entre 1993 et 1997 : - 55% (coque) / - 50% (moteur)
- Entre 1998 et 2007 : - 33% (coque) / - 25% (moteur)

Pour les navires ≥ 1 000 kW, la vétusté ne s'applique que sur la coque.

Pour aller plus loin : mer.gouv.fr

Minoration pour la Corse

Taux déterminé annuellement par la collectivité de Corse.

Minoration Énergétique

50% de minoration appliqué sur le droit moteur si la motorisation du navire est exclusivement électrique ou hydrogène.

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture/SEMP/FNPP - Mars 2026
Crédit photo : TERRA - Carte-Plan Urbanisme Corse-Europe-France

Suggestions d'amélioration de l'application RecFishing

L'obligation depuis 2026 de s'enregistrer comme pêcheur en mer de loisir et sportif, et de déclarer les prises de poissons sensibles, est la traduction d'une décision que la France a acceptée dès 2023 au niveau européen pour la pêche récréative. Elle s'applique à l'ensemble des pays de l'Union européenne et vise, dans le principe, à fournir des données plus précises quant au nombre de pratiquants répartis selon les grands types de pêche (en bateau, du bord ou sous-marins, la pêche à pied n'étant pas pour l'instant concernée), et sur les prélèvements des espèces sensibles. Cette liste des espèces sensibles est sujette à évolution sous faible préavis (exemple du maquereau rajouté dernièrement).



Malgré les contraintes, l'objectif en soi pourrait, et même **devrait**, à terme être un atout pour la plaisance face aux données extrapolées et généralement exagérées qui nous sont opposées concernant notre nombre et nos prélèvements, et dans le but de se détourner des vraies causes concernant la ressource tout en érigeant la plaisance en variable d'ajustement.

La France a choisi d'utiliser l'application RecFishing développée par la Commission européenne et utilisée par treize autres des États-membres. (Voir l'édition précédente de *Pêche Plaisance*). Sa mise en place continue de susciter beaucoup de questions sur les pontons. Sur le plan de la gestion des données personnelles, rappelons que toutes les données des États-Membres sont transmises à une seule base de données communautaire. Leur utilisation par les ayants-droits nationaux (ex : centre de recherche, Ifremer etc.) ne se fait qu'au travers de données agrégées et jamais des données individuelles. **RecFishing respecte le droit européen RGPD.** Même chose pour les positions : le signalement transmis par l'application se réfère uniquement à la grande **zone générale réglementaire** (d'où les quotas sont par exemple fixés) et non pas au point fourni.

Dès le départ, la FNPP comme la CML ont regretté de ne pouvoir tester l'application bien avant sa mise en service. Ceci aurait permis d'anticiper et de résoudre nombre de problèmes vus du terrain et pour les Autorités de les remonter au niveau européen en procédant bien en amont à certaines améliorations. Quant à son lancement, des problèmes techniques l'ont en plus repoussé de quelques semaines.

Sans attendre dans ce contexte, la FNPP et la CML fin 2025, ont insisté dans le cadre du groupe de concertation et obtenu que 2026 ne soit qu'une année de transition. En d'autres termes, des instructions ont normalement été données pour éviter tout contrôle coercitif, en mettant l'accent sur la pédagogie et surtout la remontée des difficultés rencontrées sur le terrain. Une fois enregistré, l'onglet « profil » vous donne accès dans l'application à un code QR qui certifie votre enregistrement et votre identité. Vous pouvez éventuellement en faire une copie d'écran toujours accessible sans connexion en cas de besoin, voire une impression papier à garder sur votre bateau, prouvant à la fois identité et bonne foi dans la démarche.

Il est en même temps important que des améliorations soient suggérées et mises en place

• Parmi celles-ci, citons déjà celle prioritaire de pouvoir **installer l'application et/ou d'avoir un accès via ordinateur** et non pas uniquement via un portable. Cela permettra déjà de résoudre nombre de situations liées aux difficultés d'utilisation par téléphone pour certains, voire de compatibilité avec certains modèles anciens ; également d'ouvrir la voie à une déclaration par des tiers ou personnes morales comme des associations dans des conditions à définir et d'être une des solutions pour éviter l'option papier en réalité d'une extrême complication de traitement (sachant en plus qu'il nous est mis en avant qu'il ne s'agirait pas d'une obligation légale vu que ce processus ne s'applique pas à l'ensemble des citoyens).

• Alors que l'obligation de déclaration devait initialement être faite avant minuit, **le délai a déjà été prolongé à 24 h** après l'acte de pêche. Mais cette question reste à discuter pour ouvrir plus de souplesse en termes de délai (semaine ?).

• Une **identification plus claire à l'ouverture des espèces sensibles obligatoires** et non la liste exhaustive des espèces, ce qui prête à confusion.

• Concernant les enfants, **il n'y a pas d'obligation de déclaration avant 16 ans**. Néanmoins, même s'ils n'ont pas cette obligation de se déclarer avec leurs prises, ils sont bien soumis d'évidence aux mêmes règles en matière de pêche sur le bateau (quota, taille, etc.). Mais ne sont déclarées dans RecFishing que les prises des personnes enregistrées. Cependant, généralement bien plus familiers avec ces processus, il est recommandable que les moins de 16 ans puissent **le faire sur une base volontaire**, renforçant ainsi le poids des données collectées.

• La question des **passagers pêcheurs occasionnels** se pose. Ici aussi, la possibilité d'une déclaration via le capitaine des autres pêcheurs devrait pouvoir être soulevée.

• A contrario, celle des déclarations de personnes mal intentionnées qui chercheraient à faire porter à la plaisance un poids excessif, via par exemple le cumul de **déclarations de prises fictives**, doit être abordée : quels contrôles et surveillance possibles sont envisagés. Il serait déjà sur ce point un avantage de pouvoir indiquer dans l'enregistrement initial à quelle fédération un pêcheur appartient avec son numéro d'adhérent, renforçant l'intérêt d'être affilié et sa protection.

Ces pistes sont transmises à la DGAMPA et seront prochainement discutées, tout en tenant compte de la lenteur des rouages administratifs à tous niveaux pour parvenir à leur réalisation technique. Il nous faudra comme toujours de la patience et de la détermination... Quoi qu'il en soit, vos suggestions et constats du terrain sont bien entendus toujours bienvenus.

Rappelons aussi que vous avez accès par l'application, via l'**onglet en bas à droite « plus »**, puis **« aide et assistance »**, au site et au



mail du service officiel de support pour la France. Même chose pour la législation française et d'autres pays sur l'onglet « En savoir plus sur la législation en matière de pêche ».

Bienvenue sur RecFishing

Cette application ne peut être utilisée que dans les pays affichés



Si vous pêchez dans **les treize pays de l'Union qui utilisent RecFishing**, (visibles au début de l'enregistrement d'une session), utilisez votre application avec le même enregistrement pêcheur qui vous donne aussi accès sur la carte à leurs littoraux.

▶ DÉBUT DE LA SESSION DE PÊCHE



Forum sur l'environnement aquatique et les pêches de loisir

Le Forum du Parlement européen sur la pêche récréative et l'environnement aquatique s'est réuni le 15 avril dernier, avec le soutien de l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne (EAA) et de l'Association européenne du commerce des articles de pêche (EFTTA).

Une grande partie de la législation traitée par le Parlement européen a un impact direct sur l'environnement aquatique et les stocks halieutiques, et par conséquent, sur la qualité de l'expérience de pêche à la ligne, qu'elle soit en eau douce ou en milieu maritime et le bien-être de notre communauté.

Tout en étant une occasion d'échanges avec les parlementaires sur les questions liées à l'agenda du Parlement européen (politique commune de la pêche, pêche récréative, biodiversité, espèces envahissantes, directive-cadre sur l'eau, services écosystémiques, développement rural, tourisme de pêche et d'autres questions pertinentes), elle fut aussi une opportunité pour la FNPP représentée par Alain Scriban, d'échanger avec certains



Photo : Alain Scriban - Roland Brunet - Mark Owen

homologues d'autres pays impliqués dans la défense des pêches de loisir au niveau européen, en particulier avec Mark Owen, le nouveau président de l'EAA et David Vertegaal. Quelques rencontres toujours aussi utiles avec des représentants régionaux français de la pêche en eau douce (FNPF), notamment Roland Brunet, président de la Fédération de pêche du Jura et le partage de préoccupations communes, particulièrement au regard de certains enjeux environnementaux.

Alain Scriban



FORUM CNP

Nautic Forum Saint-Malo : penser ensemble l'avenir des activités nautiques (28 et 29 mai)

Organisé à Saint-Malo par la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP), le Nautic Forum 2026 a réuni pendant plusieurs jours les principaux acteurs du monde maritime, associatif, économique et institutionnel autour d'une même ambition : réfléchir collectivement à l'avenir des activités nautiques dans un contexte de profondes mutations.

Au fil des tables rondes et des échanges, **plusieurs thèmes majeurs se sont imposés**. Les conséquences du changement climatique sur les littoraux, la nécessaire adaptation des infrastructures portuaires, l'évolution des usages de la mer, mais aussi la transition écologique du nautisme, ont été au cœur des débats. Les intervenants ont souligné la nécessité de concilier développement des activités maritimes, préservation des milieux naturels et maintien d'un accès populaire à la mer.

Les questions liées à la simplification administrative et réglementaire ont également occupé une place importante. De nombreux participants ont rappelé que les pratiquants, qu'ils soient plaisanciers, pêcheurs en mer de loisir, plongeurs ou adeptes d'autres activités nautiques, attendent des règles lisibles, cohérentes et proportionnées. Il s'agit d'un enjeu majeur pour les années à venir.

Les échanges ont également mis en lumière la nécessité de mieux prendre en compte les attentes des usagers dans les processus de décision. L'amélioration de la concertation entre l'État, les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels, les scientifiques et les représentants des pratiquants constitue

désormais une condition essentielle pour construire des politiques maritimes comprises et acceptées par tous.

Le Nautic Forum a enfin confirmé l'importance croissante des enjeux européens. Qu'il s'agisse de réglementation environnementale, de gestion des ressources halieutiques, d'évolution des équipements ou de sécurité maritime, une part grandissante des décisions impactant les usagers de la mer se construit désormais à Bruxelles et avec tous les États-membres.

Au-delà des sujets techniques, cette édition du Nautic Forum aura surtout démontré la volonté du monde nautique français de construire l'avenir. Plus que jamais, la mer demeure un espace de liberté, où y préserver un équilibre avec découverte, transmission et développement économique, tout en préparant les évolutions de demain, constitue sans doute le principal défi des années qui viennent.

Pour la FNPP, ces échanges confortent une conviction : l'avenir de la plaisance et de la pêche de loisir passe par une approche équilibrée, associant responsabilité environnementale, prise en compte des réalités de terrain et maintien d'un accès ouvert et populaire à la mer.

La plaisance en chiffres (2021)

La plaisance représente 1 041 127 unités dont 773 333 bateaux à moteur, 204 411 voiliers et 59 256 autres embarcations et 4 127 embarcations de type inconnu. Le poids économique de la plaisance représente 3 à 4 milliards d'euros et 120 000 emplois directs.

Le plaisancier et le portuaire

Outre la problématique CLUPP évoquée ci-dessus, nous demandons une réelle transparence des budgets, la justification des tarifs ainsi que de leurs évolutions et la mise à disposition des contrats de port.

Le plaisancier et les zones protégées

La commission alerte sur la prolifération non contrôlée de zones interdites ou à réglementation spéciale. Nous demandons que la mise en œuvre, le renouvellement et l'extension soient motivés par des études scientifiques indépendantes et contrôlées. La réglementation doit être harmonisée, voire identique d'un parc à un autre, sur toutes les zones, des différentes CMF (Conseil maritime de façade), zones Natura 2000 (ZPF, ZPS...), champs éolien, houlomoteur, etc. Nous demandons à l'ensemble des associations FNPP de produire les arrêtés et règlements de ces zones à la commission plaisance aux fins de travail à l'uniformisation de ces règles.

Le plaisancier et les parcs marins

Nous décidons de créer une sous-commission spécifique aux parcs marins sur l'ensemble du territoire. La commission plaisance préconise que ses représentants FNPP prennent contact en



Participants : Christophe Goumas (44), responsable de la commission ; Patrice Allin (44) ; Claude Mulcey (33) ; Nicole Le Clère (56) ; André François (50) ; Jean-Pierre Teraud (85) ; Michel Richard (35) ; Stéphane Le Piolot (76) ; Armelle et Serge Gechele (56) ; Andréa Richard Vorkamp (35) ; Philippe Verhaege (56) ; Jean-Michel Nowakowski (76).

visioconférence ou tout autre moyen à leur convenance afin qu'ils définissent et s'accordent sur une stratégie commune concernant la défense des pêches de loisir au sens desdits parcs marins et autres CMF. Nous communiquerons nos travaux en groupe de travail.

Christophe Goumas

responsable de la commission plaisance

Ateliers Rodbuilding

Formations rodbuilding avec un pro

DURÉE DE LA FORMATION

1j

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10

› Le programme

- 1 RECHERCHE DE L'ÉPINE
- 2 MONTAGE DE LA POIGNÉE
- 3 RÉPARTITION DES ANNEAUX
- 4 LIGATURES DES ANNEAUX
- 5 VERNISSAGE DES LIGATURES

→ LE SOIR VOUS REPARTEZ AVEC VOTRE CANNE À PÊCHE !



PARTOUT EN FRANCE



PÊCHE

Réglementations sur les espèces sensibles (dont maquereau) à déclarer sur Recfishing

Outre le bar, le lieu jaune, la dorade rose et la dorade coryphène, le maquereau sera ajouté sur la liste des espèces sensibles pour la saison 2026 avec un quota maximum de dix maquereaux par jour et par personne. Au-delà de la contrainte d'enregistrement sur Recfishing, la FNPP souhaite transformer cette mesure en un levier pédagogique et de réalité du poids réel de la pêche récréative sur la ressource. Il est bien noté que pour 2026, le système de déclaration du thon ne fait pas encore partie de Recfishing et reste identique à celui des années antérieures à ce stade.

Concernant RecFishing, cette première année, qui ne peut être autrement que de transition, une certaine pédagogie et des actions de sensibilisation devront être privilégiées tant par les Autorités que par nos fédérations pour faciliter la mise en place de RecFishing par nos membres au sein des associations.

RecFishing résultant de la transposition d'une obligation européenne décidée par l'ensemble des états-membres, et que chacun d'entre eux doit mettre en place à partir de 2026, la pêche de loisir a tout intérêt à intégrer le processus de mise en place et d'amélioration pour en faire, à terme, un instrument à son profit et délivrant des indications pertinentes et scientifiques sur sa représentativité et la pression toute relative qu'elle exerce sur les stocks d'espèces sensibles.

Pour résoudre plusieurs problèmes d'ores et déjà identifiés, priorité auprès des Autorités a déjà été demandée par la FNPP, avec la CML, pour que soit intégrée rapidement la possibilité d'installer l'application sur un ordinateur. Ce faisant, un tiers reconnu ou personne morale (comme une association) devra pouvoir de cette façon effectuer la procédure d'inscription d'un pêcheur et/ou de déclaration de prises pour l'un de ses membres lorsque celui-ci ne possède pas de téléphone portable.



Participants : Denis Cottard (76), responsable de la commission ; Vincent Le Masson (56) ; Gérard Giordano (13) ; Alain Scriban (22) ; Pierre Colin (29) ; Bruno Bottereau (30) ; Dominique Eusèbe (35) ; Luc Boquet (50) ; Daniel Le Dillau (50) ; Jean-Luc Coret (62) ; Laurent Duparc (76) ; Éric Donis (76) ; Fabrice Delavier (76) ; Jean-Marie Destefani (83) ; Antonio Cazzato (83) ; Jean-Paul Massot-Labrosse (85) ; Philippe Verdier (85) ; Marc Alexandre (85) ; Emmanuel Radenac (85) ; Jackie Plataut (85) ; Christophe Barrault (56) ; Claire Lapougeas (Ifremer) ; Emmanuel Dupost (14) ; Fabrice Diguët (50).

Tout en étant aussi une option parfois mise en avant, à noter que la déclaration papier comporte des risques de complications et de gestion lourde qui devraient pouvoir être évités par l'option précédente.

Concernant les moins de 16 ans, ces derniers n'ont réglementairement pas d'obligation de se déclarer sur RecFishing, mais ils sont bien soumis aux mêmes règles (quota par personne, taille etc.). Néanmoins, il est recommandé que les moins de seize ans se déclarent pour intégrer au plus tôt le système en améliorant ainsi la qualité et l'exhaustivité des données.

Gestion de la pêche au thon rouge

La demande persistante d'augmentation du quota réservé à la pêche de loisir reste un objectif majeur. Concernant la problématique et les périodes de « No-kill », la FNPP demande l'allongement de la période de pêche pour coller à la réalité de la présence des thons selon les régions, sans distinction du type de pêche (prélèvement ou non).

Parallèlement, un accent sera mis pour encourager et sensibiliser nos adhérents aux bonnes méthodes pour pêcher le thon en « No-kill » et le relâcher dans de bonnes conditions, par exemple en créant un guide de bonnes pratiques (utilisation des pinces à thon, d'hameçons adaptés, durée non excessive avant le relâcher etc.).

Harmonisation et communication des règles de pêche

Une analyse permettant de remettre à plat les couches successives de contraintes accumulées dans le temps pour beaucoup des espèces sous gestion mériterait d'être effectuée, y compris par ou avec les Autorités. Cet enjeu, même si ce cumul provoque un certain nombre d'incompréhensions, de la même façon que toute différence entre zones et cantonnements doit pouvoir être justifiée, n'est toutefois pas prioritaire (et peut parfois permettre de défendre certains quotas). L'enjeu primordial est plutôt de demander l'interdiction de la pêche sur les frayères et/ou durant les périodes de reproduction pour tous les acteurs.

Autre enjeu à souligner : dénoncer l'impact et l'incompréhension suscités par les dérogations octroyées à certains dans de trop nombreux cas.

Des discussions avec les services centraux ont normalement permis de revenir à un marquage simplifié : numéro d'immatriculation sur la bouée OU sur le casier.

Denis Cottard
responsable de la commission pêche



INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Taxe TAEMUP

Elle verra son assiette augmentée malgré une empreinte revue à la baisse par la DGAMPA dans son entité sous tutelle du ministère des Transports. Destinée à des fins écologiques cette taxe rénovée aura un impact économique avéré sur le monde de la plaisance populaire que nous représentons mais aussi pour les professionnels de la plaisance (constructeurs, concessionnaires et l'ensemble de l'écosystème existant autour de notre passion).

Notre demande : ne pas faire évoluer la taxe TAEMUP. Pour cela, l'inscrire dans une Loi de finances rectificative (LFR) en atténuation de la mesure inscrite dans la Loi de finances initiale (LFI). Ainsi, il convient de poursuivre notre action initiée par la lettre à la ministre au nom de la Confédération Mer & Liberté (CML) comme celle portée par la Fédération des industries nautiques (FIN) et la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP).

Navettes portuaires

Certains ports à échouage ont mis en place ce système qui consiste à amener les plaisanciers jusqu'à leur bateau et ainsi supprimer l'utilisation d'annexes individuelles, plus dangereuses et polluantes tout comme plus encombrantes. L'obligation actuelle d'être titulaire d'une qualification assez lourde (trois semaines de formation en sus du permis côtier) ne permet plus que la fonction de pilote de navette (zodiac) puisse être assurée par des emplois d'été occupés par des étudiants.

Lors du salon nautique de Paris, la DGAMPA a oralement annoncé une étude pour alléger la contrainte mais aucune avancée n'a été constatée depuis six mois alors que la saison arrive.

Notre action : relancer la DGAMPA au nom de la CML par un nouveau courrier et saisir le président de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP), Michael Quernez lors du salon nautique de St-Malo en mai prochain.

Mouillages ZMEL (Zones de mouillage et d'équipements légers)

La structuration des mouillages est une dynamique incontournable (fin des mouillages individuels, infrastructures écologiques, etc.). Pour autant il convient que les règles soient uniformisées sur l'ensemble des littoraux et que la complexité tout comme le coût des dossiers de renouvellement soient revus à la baisse.

Participants : Patrick Zimmermann (56), responsable de la commission ; Dominique Ropars (29) ; Claude Bougault (22) ; Patrick Tableau (85) ; Norbert Lelandais (50) ; Alain Blanchard (56) ; Jacques Flatin (85) ; Nadine Carieric (56) ; Jean-Yves Rolland (56) ; Gaëlle Kervarec-Le Borgne (29) ; Jean-Charles Pauvert (44).

CLUPP/CUPPIP

Ces entités qui siègent aux comités portuaires n'ont absolument aucune utilité. Elles ne disposent ni de voix délibérative, ni de capacité d'influence. Ce sont des chambres d'enregistrement des décisions des Sociétés publiques locales (SPL) et des gestionnaires de ports.

Notre demande : l'État a demandé la création d'une entité unique correspondant du monde de la plaisance qui est la CML. La CML représentant les cinq fédérations de plaisanciers devrait pouvoir siéger dans les conseils portuaires et posséder une voix délibérative. Nous allons saisir l'État au niveau interministériel le plus adéquat afin que la CML ait une voix délibérative au sein des conseils portuaires.

Patrick Zimmermann
pour la commission infrastructures portuaires



NOUVEAU

BATTLE® IV



LET THE BATTLE BEGIN™

Règlementation plongée et chasse sous-marine

D'une façon générale, la commission demande l'harmonisation des règles de sécurité, en adoptant pour la Méditerranée la même réglementation que pour l'Atlantique.

Engins pyrotechniques

Nous préconisons l'allongement de leur durée de validité et une harmonisation des systèmes de mise à feu. Nous espérons que des évolutions techniques permettront de remplacer définitivement les feux à main, par exemple par des feux à LED.

Météo en boucle

Partout où elle existe, elle donne satisfaction et nous attendons toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes françaises.

Taxe de francisation TAEMUP (Taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel)

La commission propose qu'une part plus importante soit reversée à la SNSM.

Permis bateau

Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis dès 14 ans (conduite accompagnée similaire à l'automobile).

Limites du permis côtier

La commission relance son souhait de la possibilité de navigation offerte par le permis côtier pour un élargissement à 8 milles (modalités à travailler avec l'administration).

Règlementation : modifications de la D240

Pour les bateaux en action de pêche, sans erre, et en traîne nous demandons la possibilité d'utiliser une marque de signalisation à définir (flamme).

Coupe-circuits pour tous les navires à moteur HB

Nous déplorons l'absence de concertation des pouvoirs publics qui conduit à un manque de discernement dans les usages (ex : arrivée au mouillage, relevage de casier, en action de pêche à la traîne, passage d'écluse, etc.). Nous demandons que cette disposition soit obligatoire seulement au-delà de 3 nd.

La FNPP s'étonne du retour en arrière à propos du compas de route « magnétique » alors que celui-ci est devenu au cours des dernières décennies un instrument de secours en cas de panne des instruments plus modernes tels que le GPS, table traçante, etc. De nombreuses applications sur smartphone auraient pu à cette occasion être plébiscitées pour faire office d'instrument de secours tel Nav&Co.

Radeaux de survie

Face à la fiabilité évidente des radeaux de survie actuels, nous demandons que la durée entre deux révisions, obligation particulièrement coûteuse et source d'un commerce captif, soit portée de trois à cinq ans.



Participants : Patrice Allin (44), responsable de la commission ; Christophe Goumas (44) ; Claude Mulcey (33) ; Nicole Le Clère (56) ; André François (50) ; Michel Richard (35) ; Jean-Pierre Teraud (85) ; Armelle et Serge Gechele (56) ; Andréa Richard Vorkamp (35) ; Stéphane Le Piolot (76) ; Philippe Verhaege (56) ; Jean-Michel Nowakowski (76).

Campagne nationale sur Les Équipements individuels de flottabilité (EIF)

Nous demandons à prolonger et à renforcer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du EIF ou du gilet, particulièrement dans les annexes.

Marque des plongeurs

Nous réitérons notre demande auprès des fédérations concernées pour améliorer la visibilité des marques de plongeur dans l'eau.

Signalisation des kayaks

Faire en sorte d'assurer une meilleure visibilité de ce nouveau type de flotteur en relation avec leurs fédérations (perche et couleurs vives).

VHF

Nous conseillons vivement à nos adhérents d'équiper leur bateau. La VHF est un outil de sécurité et de solidarité même si aujourd'hui le téléphone portable a prouvé son efficacité en matière de dispositif complémentaire d'alerte, notamment par l'appel du 196.

Partenariat SNSM

La commission demande aux associations de faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et demander que les dons soient versés directement à la station locale. Nous signalons que la SNSM proposera à la vente un nouveau système de localisation en cours de développement.

Patrice Allin
responsable de la commission sécurité





PÊCHE À PIED

La réglementation de la pêche à pied dépend de chaque département ou région. De ce fait, les arrêtés qui sont pris par les préfets de région, ne tiennent pas suffisamment compte des arrêtés voisins. C'est l'un des grands problèmes de la pêche à pied. Par ailleurs, les espaces de pêche se réduisent de plus en plus, notamment en raison de l'augmentation des cultures marines de toutes sortes. Il n'est pas normal que les associations ne soient pas consultées lors de projets d'agrandissement ou d'installation de cultures marines.

L'information faite par les services de l'État est insuffisamment réactive ; on peut constater sur leurs sites que les mises à jour ne sont pas toujours faites. Ce sont bien souvent la FNPP et les clubs locaux qui assurent cette information avec leurs propres outils dont s'inspirent largement les parcs marins, par exemple. Il est indispensable de généraliser et d'actualiser les panneaux d'information aux accès à la mer.

Par ailleurs, on assiste, ici et là, à la mise en place de Zones de protection forte (ZPF). Il n'est pas acceptable que ces zones, et également les arrêtés de biotope, soient définis sans que les instances locales et en particulier les associations de pêche en mer soient consultées.

Quelles sont nos demandes ?

- Consultation systématique des associations de pêcheurs à pied pour tout nouveau projet de mise en ZPF ou autre.
- Extension des comités de suivi sur tous les départements littoraux.
- Affichage réglementaire généralisé et à jour aux accès à la mer pour l'information des pêcheurs à pied de loisir (inciter les communes à le faire en liaison avec l'Office français de la biodiversité).



Participants : Jean Lepigouchet (50), responsable de la commission ; Jean-Claude Mignot (50) ; Bernard Avoine (50) ; Marie-Pierre Ropars (29) ; Yvon Robard (85) ; Jean-Yves Crochet (85) ; Annick Danis (17).

- Création d'une structure nationale pour étudier ce qui est possible et raisonnable dans l'harmonisation des règles de pêche à pied :
 - quotas par espèce adaptés aux sites ;
 - engins de pêche ;
 - distance à respecter la même partout par rapport aux concessions conchylicoles.
- L'abrogation des arrêtés obligeant au marquage de certaines espèces.
- Un balisage suffisant des installations conchylicoles (normalement obligatoire) et l'enlèvement des vieilles installations.
- Que nos associations soient obligatoirement membres des commissions de classement sanitaire des zones de production et de pêche à pied et également des commissions locales de l'eau (CLE) qui veillent à la qualité des eaux littorales.
- Nous disons STOP aux extensions des concessions conchylicoles, quand la capacité trophique du milieu est déjà à saturation.
- La réouverture de la pêche des poulpes compte tenu de l'invasion actuelle car elle est interdite dans certains départements.

Jean Lepigouchet
pour la commission pêche à pied





BIODIVERSITÉ MARINE ET LITTORAL

Objectif principal

Permettre aux participants de présenter leurs attentes sur la future commission.

Méthode pédagogique

Tour de table : chaque participant s'est présenté, et a exprimé ses attentes face à la commission. Après un rappel des difficultés de fonctionnement rencontrées au cours de l'année écoulée, les deux responsables des deux sous-commissions ont présenté leurs actions. Annick Danis a fait le point sur la **nécessité de s'investir dans les commissions des instances publiques et démarcher les politiques** pour leur apporter les visions et les actions de la FNPP ; retour d'expérience d'Yves Dupuis et Pierre Toupenet sur des

difficultés rencontrées dans la région de Palavas-les-Flots. Après explications de leurs attentes sur l'aide de la commission et de la FNPP, chaque participant a exprimé ses propres remarques.

À la fin de la discussion, nous sommes convenus de **trois axes de travail pour l'année à venir** :

- comprendre les principes d'une **collecte rigoureuse des données** et des modalités de structuration des données ;

Participants : Luc Martinez (17), responsable de la commission ; Alizée Deniel (Ifremer) ; Jean-Pierre Fouquet (29) ; Pierre Colin (29) ; Philippe Menuet (85) ; Marcel Danis (17) ; Catherine Laisne (85) ; Pascal Millet (85) ; Gladys Guillon (85) ; Yves Dupuis (30) ; Pierre Toupenet (30) ; Shani Lacombe (Meresco) ; Jean-Louis Coutrot (56) ; Annick Danis (17) ; Peggy Tetrel (56).

- trouver un **appui auprès de la commission pour s'engager et être acceptées par les promoteurs d'actions** (institutions, acteurs privés...). Établir une **concertation sur actions de ce type** menées par la FNPP vers ces acteurs ;

- **construire un programme pédagogique** à partir du guide de bonnes pratiques jeunesse pour initier les enfants à la découverte du monde marin.

Toutes ces actions seront menées en concertation avec les acteurs de la commission par synthèse trimestrielle par visioconférence. Bilan donné à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luc Martinez

pour la commission biodiversité marine et littoral



PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité





CONGRÈS EN IMAGES

Tous mobilisés pour l'avenir de la pêche de loisir

Réunis à Nantes à l'occasion du congrès de la FNPP, les représentants des associations et fédérations départementales ont pu échanger sur les nombreux défis auxquels la pêche de loisir en mer est aujourd'hui confrontée. Tout en remerciant ceux qui ont œuvré à l'excellente de l'organisation, ce rendez-vous annuel a confirmé la volonté de la fédération de défendre une pratique populaire, familiale et durable, tout en renforçant son rôle d'interlocuteur reconnu auprès des pouvoirs publics. Les débats, parfois vifs, ont largement porté sur les évolutions réglementaires qui impactent directement les pêcheurs de loisir : quotas de capture, mise en œuvre de RecFishing, fiscalité nautique, réglementation environnementale ou encore gestion des espèces sensibles. Les participants ont rappelé l'importance de s'appuyer sur des données scientifiques solides et sur une meilleure connaissance des pratiques réelles pour construire des mesures proportionnées et acceptées par les usagers.

Le congrès a également permis de mettre en lumière le travail remarquable accompli tout au long de l'année par les associations locales, véritables chevilles ouvrières de la sensibilisation aux bonnes pratiques, de la transmission des savoirs maritimes et de la préservation du patrimoine de la pêche de loisir et de la plaisance.

Au-delà des dossiers techniques, ce rassemblement a été marqué par une forte volonté d'unité. Dans un contexte où les décisions se prennent de plus en plus souvent à l'échelle nationale et européenne, la FNPP entend poursuivre son action avec détermination afin de faire entendre la voix des pêcheurs plaisanciers et de préserver un accès équitable à la mer pour tous.





CALVADOS

Journée sécurité

Lors de cette journée sécurité maritime organisée par le comité Calvados, nous avons accueilli, sous un soleil au rendez-vous, le SDIS et la SNSM de Ouistreham, ainsi que la brigade nautique de la gendarmerie. Les clubs et les badauds présents ont pu profiter des différents ateliers proposés.

La matinée a débuté par une belle présentation de tous les corps présents. N'oublions pas que nos principaux sauveteurs restent des bénévoles engagés qui risquent leur vie pour sauver la nôtre. La SNSM vit essentiellement grâce à nos dons, tous leurs bénévoles restent des passionnés et cela se ressent dans leur pédagogie.

La SNSM nous a détaillé les réglages d'un gilet de sauvetage et surtout comment bien l'entretenir. La formation d'utilisation d'un feu à main nous a permis de mettre en évidence la nécessité d'avoir des éléments de protection à bord pour l'utilisation de ceux-ci. Des gants résistants à la chaleur ou un simple chiffon mouillé permettent de se protéger et ainsi éviter les brûlures.

La formation SNSM s'est conclue par la mise en pratique du déploiement d'un radeau de survie et l'utilisation des composants de survie, parfois différents selon les modèles. **La règle de base à ne pas oublier reste notre vigilance** tant concernant l'entretien de nos embarcations qu'en matière de matériel embarqué, ainsi que la prise en compte de la météo aussi bien à la préparation que pendant une sortie en mer. Merci à eux pour leur engagement ainsi que toutes les astuces et conseils donnés lors de nos échanges aussi bien sur le remorquage que sur la sécurité en général.

L'atelier du SDIS Ouistreham nous a proposé différents exercices qui ont tous pour but de savoir réagir dans l'urgence du premier secours. En effet, les gestes qui sauvent restent pour tous une évidence mais malheureusement beaucoup de personnes ne sont pas formées. Quelques gestes simples peuvent sauver une vie (position latérale de sécurité, bonne utilisation d'un défibrillateur, massage cardiaque correctement effectué «...»), cette formation pratique ayant fourni nombre d'explications. Nos soldats du feu nous ont permis d'utiliser un extincteur et d'éteindre une flamme en conditions réelles.

La brigade nautique de la gendarmerie de Ouistreham nous a rappelé les éléments de sécurité de la division 240. De plus, une simulation de contrôle d'un navire a été réalisée en conditions réelles afin de mettre les participants à contribution.

Le comité Calvados a organisé une réunion d'information concernant la mise en place de RecFishing, pour les adhérents ainsi qu'une poignée de badauds, les participants ont tous pris conscience de l'importance de s'affilier à un club et à une fédération car c'est ensemble que nous serons plus forts et que nous irons plus loin. À la demande générale, cette journée sera reconduite l'an prochain.

Emmanuel Dupont
président du CD14



MORBIHAN

Réunion d'information

Cinquante-sept personnes ont répondu présentes à la réunion information RecFishing organisé par le Club de pêche de la presqu'île de Rhuys CPPR affiliée FNPP et l'Association des plaisanciers du port du Crouesty affiliée FNANP (ex UNAN).

Après la présentation du PowerPoint RecFishing, nous sommes passés à la pratique en aidant à l'installation de l'application soit sur Android ou iPhone. François, du CPPR, et Jean-Marie, de l'APPC, ont fait preuve d'une grande pédagogie dans l'aide apportée. **Beaucoup d'entre vous ont exprimé leurs préoccupations concernant l'obligation de renseigner l'application RecFishing à chaque sortie de pêche.** Nous comprenons parfaitement que cette nouvelle démarche puisse susciter des interrogations et parfois de la frustration.

Malheureusement, cette procédure découle désormais d'une directive européenne applicable à la pêche en mer de loisir, et dont les autorités françaises ont été pleinement partie prenante. Celle-ci **permettra de qualifier quantitativement la pêche de loisir (combien sommes-nous ?) et surtout d'en apprécier plus exactement le poids sur les prélèvements** que l'administration comme les autres

usagers de la mer surestiment largement. Bien sûr, cette application est perfectible et de nombreux travaux d'amélioration sont à faire prendre en considération par l'administration. **Au niveau FNPP, nous centralisons toutes les demandes et notamment de simplification.** La principale avancée sera d'ici quelques mois, la possibilité pour les adhérents de déclarer ses prises par le biais du matériel informatique des associations.

Notre objectif reste avant tout de vous accompagner au mieux dans cette transition, dans un esprit convivial et solidaire entre passionnés. Merci à tous pour votre compréhension, votre engagement et votre passion pour la pêche.

Barraut Christophe
co-président comité départemental

Assemblée générale du comité départemental

Notre comité (trente associations pour trois-mille adhérents) a tenu son assemblée générale à Trébeurden. C'est l'Association trébeurdinaise des pêcheurs plaisanciers qui a pris en charge l'organisation de celle-ci. Merci pour leurs présences à Bénédicte Boiron, maire de Trébeurden, Marie Raoult, cheffe du service SAM DDTM 22, aux conseillers départementaux du canton de Perros-Guirec, Marie Louise Droniou et Erven Léon. Éric Bothorel, député, ne pouvant se déplacer nous a fait parvenir une vidéo qui a été projetée.

Ci-dessus, de gauche à droite : Marie Raoult, Alain Scriban, Claude Bougault et Patrick Decaen (secrétaire CD22)



Après les paroles de bienvenue de Bénédicte Boiron et de Jean-Charles Henri, président de l'ATPP, nous avons, pendant la partie statutaire, élu Jean-Charles Henri membre du directoire du CD22. Il remplace Jean-François Omnes, qui n'a pas souhaité renouveler son mandat. Merci à Jean-François pour les nombreuses années passées au sein de notre directoire.

Alain Scriban, vice-président et secrétaire général de la FNPP, membre du directoire du CD22, a rappelé l'intérêt de la constitution de la Confédération Mer et Liberté, qui nous permet de parler d'une seule voix auprès des autorités, de la DGAMPA en particulier : sur la pêche du maquereau, il nous explique comment le quota de dix, a été arraché de haute lutte. **La démonstration scientifique fournie par la FNPP montrant que le passage de cinq jusqu'à dix n'avait pas de conséquence dommageable sur la ressource a été un élément déterminant.**

N'oublions pas la mobilisation de tous : 8 312 contributions à la consultation publique, l'envoi d'une lettre au Président de la République, la mobilisation de plusieurs députés et sénateurs, en particulier Gérard Larcher, président du Sénat, et la détermination constante à nos côtés d'Alain Cadec, sénateur, coprésident du groupe de concertation auprès de la DGAMPA.

Concernant l'application RecFishing, il rappelle que celle-ci doit être améliorée. Cette année étant une année de transition. À la demande de nombreux adhérents, il est indispensable que l'on puisse l'utiliser par exemple sur ordinateur permettant ainsi une déclaration via une personne morale comme une association ; d'autres améliorations, venant du terrain, sont nécessaires et

nous les faisons remonter vers la DGAMPA.

Mais il faut que cette contrainte devienne à terme une force qui nous permettra de mieux nous défendre avec de vrais chiffres concernant le nombre réel de pêcheurs en mer et nos prélèvements.

Pêche à pied

Marie Raoult nous informe qu'il sera fait appel aux plaisanciers pour **accompagner la DDTM et les professionnels pour l'évaluation des stocks sur différents gisements** (Jean-Charles Henri a déjà participé à l'évaluation du gisement de Goaz-Treiz). Elle nous confirme que l'arrêté concernant la circulation sur l'estran est toujours bloqué en préfecture. Le CD22 se félicite des bons rapports qui existent entre la DDTM 22 et notre comité.

Lorsque des affaires de braconnage sont portées à notre connaissance par la presse, nous continuerons à porter plainte avec constitution de partie civile.

Portuaire

C'est avec inquiétude que nous voyons que les ports de St-Quay-Portrieux-Port d'Armor, d'Erquy, de Trédrez-Locquémeau et du Guildo (rives Ouest et Est) intégreront la SPL « Eskale d'Armor » à partir de janvier 2027. **Question : allons-nous à l'avenir vers une SPL régionale ?**

Notre prochaine assemblée générale 2027 se déroulera à Saint-Quay-Portrieux. Merci à Jean-Charles et son équipe pour la parfaite organisation de cette journée.

Claude Bougault
président du CD22

AQUITAINE

La FNPP présente sur deux salons

La saison nautique a débuté fort avec deux salons nautiques qui ont marqué l'importance du nautisme et de la pêche en mer de loisir.

Le **salon nautique d'Arcachon 2026** s'est tenu du 17 au 19 avril au port d'Arcachon et a confirmé son statut de rendez-vous majeur du nautisme français de printemps. Cette 11^e édition a réuni environ cent-quatre-vingt-cinq à deux-cents exposants et près de cinq-cents bateaux présentés à flot ou à terre, attirant autour de soixante mille à soixante-cinq mille visiteurs sur trois jours. L'événement a également proposé de nombreuses animations, visites de navires, démonstrations et conférences autour de la mer et des usages du littoral. **La FNPP était représentée par le CAPS** dont le président, Bruno Fanara est aussi administrateur du port d'Arcachon. Le second club est l'AUPPM33 est présidé par Claude Mulcey.



Le **salon des pêches et du nautisme de Royan 2026**, organisé du 24 au 26 avril a poursuivi sa montée en puissance avec une troisième édition élargie aux activités nautiques. Plusieurs structures institutionnelles et associatives, dont le **CD17 pour la FNPP** intervenant aussi au nom de la CML et Fémo ont pu échanger avec les visiteurs sur la réglementation, la gestion de la ressource et les pratiques responsables de pêche de loisir.

Luc Martinez
comité régional Aquitaine

Entre restrictions et pétition...

Beau début de saison, belle météo, belle mer ok, mais des ombres au tableau que sont les empilements de restrictions que nous subissons concernant notre loisir, notre façon sur nos territoires de vivre et faire vivre la mer.

En local, toujours très dur d'accepter ces dix maquereaux comme si la pêche de plaisance était responsable de l'épuisement de la ressource ! Le bar, deux spécimens, c'est mieux mais franchement comme pour le lieu jaune, deux poissons... et si vous saviez le travail et les efforts pour arracher littéralement ces quotas, l'énergie qu'il faut dépenser en courriers, relations, réunions, visioconférences, contacts téléphoniques à tous les niveaux de nos petites associations locales aux ministères... En cela que soient remerciés au premier chef, l'ensemble des responsables de notre fédération la FNPP, et bien sûr vous tous qui œuvrez au quotidien, dans vos associations, sur les pontons à dire, expliquer, faire comprendre notre monde de la plaisance et de la pêche récréative.

Nous voilà à la mi-juin, et le premier gros dossier sur mon bureau, le thon rouge. Sur chacune de nos façades c'est déjà l'effervescence entre bagues et quotas, augmentation ou pas... dans l'ensemble soyons satisfaits, et la campagne professionnelle qui vient de se terminer en Méditerranée nous montre une très belle présence de celui que nous allons très bientôt aller chercher au large, comme un trophée à chaque départ, chaque chanson du moulinet. Le second gros dossier, à mon sens plus gros encore, est RecFishing. C'est parti depuis février dernier, l'application est disponible pour smartphones Android ou Apple. En résumé, je reprends ce que j'écrivais sur notre PP89 : l'objectif de cette application est de nous permettre, pêcheurs de loisir, de nous compter, savoir vraiment combien nous sommes, de collecter nous-mêmes des données fiables sur les prises sur lesquelles nous avons un impact significatif. Le but est de défendre nos intérêts avec des chiffres concrets face aux estimations parfois exagérées de l'administration, et ainsi de peser plus lourd dans les négociations, notamment sur les quotas de pêche des espèces sous tensions, mais aussi de prendre en compte et réfléchir à nos impacts sur le milieu marin, notre milieu marin. Je répète, nous ne sommes pas le problème, mais la solution. Cependant il subsiste de nombreux problèmes à l'utilisation de cette application. J'organiserai début juillet, une réunion qui aura pour but sur son fonctionnement, du téléchargement à l'exploitation.

Une dernière et pas des moindres, la TAEMUP (Taxe annuelle sur les engins motorisés à usage personnel), nous devons tous être mobilisés merci de signer en masse la pétition en ligne <https://plaisancejuste.fr/>

Vous avez également le simulateur qui permet de connaître le prix de cette taxe... Impossible d'accepter cela, essayez et vous allez signer c'est évident.



Toutes les nouvelles sont ici dans votre *Pêche Plaisance*, pour davantage de renseignements, allez sur notre site internet, tout y est et bien plus encore www.fnpp.fr

Champ éolien du banc de Guérande

Comme chaque année, nous nous réunissons, usagers de la mer plaisanciers et professionnels, associations de défense de l'environnement... Il est rappelé que les sanctions peuvent être très sévères allant jusqu'à un an de prison et 150 000 € d'amende.

Je répète : il serait inacceptable que le comportement de quelques individus remette en cause ce que notre concertation (CNP, UNAN/FNANP, FFPM, FFPS, FFESSM, et FNPP) avait obtenu du recours amiable avec notre préfet maritime de Brest.

La VHF, c'est ASN obligatoire, et en veille sur le 16, la vitesse c'est 12 nd même si la mer est un lac et que vous êtes seul. La pêche, c'est 50 m des mâts, même si c'est sûr que les poissons sont juste au pied ! C'est même 100 m du poste central. Le mouillage, c'est 100 m en périphérie, pas 50 m comme avant, et si plus de trois Beaufort, je sors. Pour les conditions de vents et de nuit, si vous disposez d'un AIS B en émission, vous pouvez rester ou dériver dans le banc de Guérande ou Yeu Noirmoutier, mais les autres conditions vitesse et distances restent inchangées.

Vie locale

Notre secteur du 44 est très riche en activités de bord de mer et en mer, beaucoup d'associations organisent des rencontres, ateliers en tous genres, des puces nautiques et autres braderies sans oublier nos fêtes de la mer... Vous avez chez vous une telle manifestation, parlez-nous en, nous nous ferons un plaisir de relayer et pourquoi pas de participer. Et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, *Duc In Altum* (Va au large).

Christophe Goumas
président du CD44



VENDEE

Assemblée générale

Le Comité départemental des pêcheurs de loisir de Vendée (CVPLM), comité départemental de la Fédération nationale de la pêche en pêche de loisir (FNPP), a tenu son assemblée générale le 18 avril 2026. Membres, adhérents et partenaires se sont retrouvés pour faire le point sur l'activité 2025-2026, débattre des dossiers prioritaires et renouveler les instances dirigeantes.

Points forts et débats

- **Réglementation du maquereau** : la question de la gestion des captures et des tailles minimales a occupé une large partie des discussions. Les participants ont échangé sur l'impact des mesures européennes et nationales sur la pêche côtière de loisir, et sur la nécessité d'une communication renforcée auprès des pêcheurs pour assurer respect des règles et durabilité des stocks.
- **RecFishing** : le développement du RecFishing (pêche récréative responsable et durable) a été présenté comme une priorité. Le comité propose des actions de sensibilisation, des ateliers pratiques et des partenariats avec les structures scolaires et touristiques pour promouvoir les bonnes pratiques (remise à l'eau, sélection des prises, respect des frayères). Un certain nombre d'adhérents ont fait part de leurs difficultés à se connecter à cette application.
- **Taxe sur les bateaux à moteur** : les incidences d'une éventuelle taxation des embarcations à moteur ont été largement discutées. Les adhérents ont partagé leurs inquiétudes quant au coût pour les pratiquants, à l'impact sur l'accès aux sites de pêche et à l'équité entre pratiques motorisées et non motorisées. Le CVPLM s'est

engagé à suivre de près les propositions législatives et à représenter les intérêts des pêcheurs de loisir auprès des autorités locales et nationales.

Renouvellement du bureau

L'assemblée a procédé au renouvellement du bureau : l'équipe sortante a été réélue, garantissant la continuité des projets en cours. Lors du vote interne, **Jean-Paul Massot Labrosse a été élu vice-président du CVPLM**. Son élection a été saluée par les membres, qui ont souligné son engagement et sa connaissance des enjeux locaux.

Perspectives et actions à venir

Le CVPLM a fixé plusieurs objectifs concrets pour les mois à venir : intensifier les actions de formation et de sensibilisation, monter des projets partenariaux autour du RecFishing, et porter la voix des pêcheurs de loisir dans les débats sur la réglementation du maquereau et les mesures fiscales affectant la navigation de plaisance.

Jackie Plataut

président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer) et CD 85



CHARENTE-MARITIME

Réunion avec le député Christophe Plassard

En ce printemps, chacun pense à réarmer son bateau et rêve déjà à ses futures sorties de pêche. Quoi de mieux, pour anticiper la saison que de se rendre du 24 au 26 avril au salon des pêches de Royan ? Le stand FNPP-CML y occupait une place de choix. Comme il est de tradition lors de ce type d'événement, de nombreux élus locaux sont venus saluer les participants. Organisé au cœur de Royan, ce rendez-vous a réuni professionnels, exposants, associations et passionnés autour d'une même aspiration : mettre en valeur les savoir-faire maritimes et les richesses du littoral charentais.

À cette occasion, le comité départemental FNPP17 a été sollicité par le député de la 5^e circonscription de Charente-Maritime, Christophe Plassard, afin d'organiser une rencontre avec les associations du secteur ainsi qu'avec d'autres acteurs du nautisme. Cette réunion a pu se tenir autour du bureau du comité départemental, en présence de neuf pêcheurs de loisir affiliés à la FNPP, du directeur du port de Royan, de prestataires nautiques spécialisés dans la vente et la réparation de moteurs, ainsi que d'un représentant du Gifap. Ce temps d'échange (1h30) a permis d'aborder les principaux enjeux liés à la pêche de loisir sur le territoire royannais.

De nombreux sujets ont été évoqués : les réalités concrètes de l'activité au quotidien, les attentes face aux évolutions réglementaires et économiques.

À la demande du député, désireux de mieux appréhender l'ensemble des problématiques liées à cette activité, **ce dialogue devrait se poursuivre dans les mois à venir**. Le CD17 reste pleinement attentif et mobilisé.

Annick Danis

présidente du CD17



OCCITANIE

CatchMachine ou Recfishing : that is the question ?

Chaque pêcheur de loisir contribue à la gestion durable des ressources marines. La préservation des espèces et des écosystèmes dépend de nos comportements individuels et collectifs. À l'initiative de Jean-Claude Hodeau, vice-président du comité régional d'Occitanie, une réunion avec les responsables du Parc national marin du golfe du Lion (PNMGL) et les représentants des dix-neuf clubs de la côte catalane s'est tenue le 13 mai dernier afin de clarifier cette nouvelle réglementation en Méditerranée.

Autorisation de pêche obligatoire

Ce qui change pour nous pêcheurs de loisir à l'échelle de toute la Méditerranée depuis le 10 janvier 2026 par l'arrêté du 7 novembre 2025 et sa modification au 1^{er} avril 2026, c'est notre obligation de se déclarer afin d'obtenir une autorisation de pêche de loisir sur le domaine maritime. Sur la côte occitane, nous avons donc la possibilité d'avoir deux applications pour remplir ces conditions. Mais laquelle choisir, là est la question ?

En fait, le choix se fera par lieu de pêche. Si vous pratiquez votre loisir sur le Parc national marin du golfe du Lion, vous devez impérativement installer CatchMachine et demander une autorisation de pêche sur le PNMGL. De plus, si vous souhaitez en sortir, il vous faudra une autre autorisation pour pêcher en dehors du parc. Pour tous les autres pêcheurs de la côte occitane, vous avez le choix entre les deux applications. Pour ceux qui désirent aller sur le PNMGL alors que leur port d'attache ne fait pas partie de la côte catalane, ils doivent impérativement prendre CatchMachine et avoir deux autorisations (une pour le parc marin et une autre pour hors parc marin). Si vous ne pêchez que hors parc marin, vous pouvez installer RecFishing.

Attention ! Pêcher dans le PNMGL impose des quotas et des tailles différentes...

Déclarations des captures

Sur toute la côte occitane, vous devez déclarer impérativement vos prises d'espèces sensibles quelle que soit l'application que vous utilisez :

- dorade coryphène (*Coryphaena hippurus*) ;
- dorade commune/pageot rose (*Pagellus bogaraveo*).

Pour être en phase avec notre éthique sur l'écoresponsabilité, nous avons un devoir de déclaration de toutes nos sorties de pêche. Nous avons la chance sur la côte occitane de n'avoir aucune déclaration obligatoire de prises (sauf espèces sensibles). Sur la base du volontariat, nos déclarations de capture vont nous permettre de connaître notre prélèvement et justifier notre activité de loisir ainsi que nos actions auprès des pouvoirs publics.

Que font les instances avec ces données ?

Autorisation de pêche

- Définir le nombre de pêcheurs plaisanciers.
- Définir le poids économique de la pratique.

Définir l'impact sur la ressource

- Permet d'identifier les espèces les plus ciblées par la pêche de loisir et les périodes de prélèvement.
- Voir si les TMC sont adaptées, et le cas échéant relever ou rabaisser certaines TMC/quotas/période de non-prélèvement.
- Avoir des données sur les prélèvements effectués.
- Définir l'impact sur la ressource/la pression de pêche.

Comment bien faire sa déclaration ?

- Prendre le temps de renseigner les informations précises (tailles, nombre d'individus, « No-kill » ou conservés...), cela peut être fait à la maison une fois la sortie achevée.
- Être assidu dans ses déclarations (déclarer ses prises... et aussi ses capots !).
- Avoir en tête que vous êtes une source d'information essentielle pour suivre les stocks de poissons.

Ces déclarations nous permettent d'ajuster les mesures de gestion pour une pêche durable.

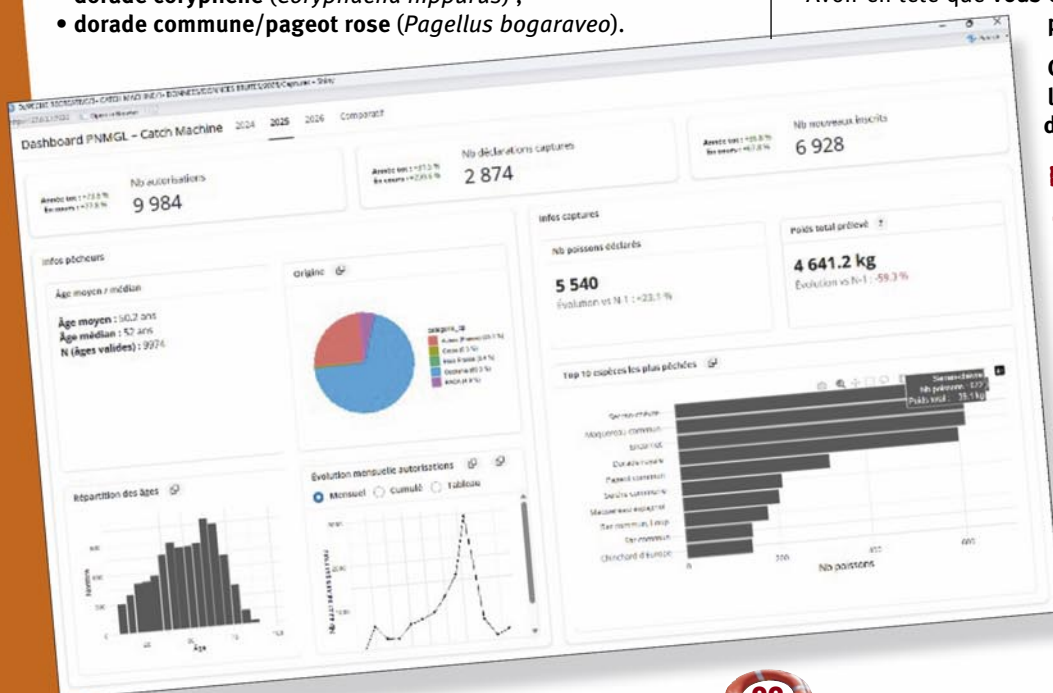
Le rapport du parc marin en 2025 est très parlant

- 9 984 autorisations.
- 5 540 poissons.
- 4 641 kg.

Nous voyons bien qu'avec ces chiffres, le prélèvement sur la ressource de la pêche de loisir est bien loin des 20 à 30 % dont on nous crédite habituellement...

Il nous faut donc être précis et réguliers sur nos déclarations et prendre l'application la plus adéquate en fonction de notre lieu de pêche.

Christian Guiraud
président du comité régional
Occitanie



POURQUOI N'Y A-T-IL AUCUNE RAISON DE S'ARRÊTER?

L'ORQUE NE CASSE PAS LE GOUVERNAIL
ELLE LUI TRANSMET SON ÉNERGIE CINÉTIQUE



Ces interactions ne concernent pas seulement les voiliers: elles peuvent aussi toucher les bateaux de pêche sportive.

1 BATEAU À L'ARRÊT VOUS LUI DONNEZ UNE CIBLE FIXE



Attaque perpendiculaire au gouvernail



Toute l'énergie de l'orque est transférée au gouvernail



Long bras de levier = force multipliée



Probabilité élevée de casse

90°

VS

2 BATEAU EN MARCHÉ NE LAISSEZ PAS UNE CIBLE FIXE



Le bateau conserve de la vitesse



Contact oblique



L'énergie est dissipée, elle ne se transmet pas entièrement



Bras de levier plus court = moins de force



Probabilité faible de casse

Force maximale sur le gouvernail
PROBABILITÉ ÉLEVÉE DE CASSE

Force minimale sur le gouvernail
PROBABILITÉ FAIBLE DE CASSE



RÈGLE D'OR

SI VOUS EN RENCONTREZ UNE...
NE VOUS ARRÊTEZ PAS!



- ▶ GARDEZ LE CAP
- ▶ ET ÉLOIGNEZ-VOUS
- ▶ AVEC UNE ACCÉLÉRATION PROGRESSIVE
- ▶ POUR ÉVITER DE HEURTER L'ORQUE



RÉSULTATS

- ✓ **80%** d'interactions en moins
- ✓ **60 %** de dommages sur le gouvernail en moins quand le bateau reste en mouvement



Les interactions peuvent concerner des voiliers et aussi des bateaux de pêche sportive

Source: www.circe.info

Alertes: www.orcas.pt

Partenaire : mtr-missionthonrouge.fr





LA PROPULSION DE NOS BATEAUX

Quels moteurs pour demain ? Une évolution qui semble inévitable...

La propulsion des bateaux de pêche plaisance entre dans une phase de transformation portée par l'État et les constructeurs. Deux forces convergent : d'une part la pression environnementale (qualité de l'air dans les ports, bruit, émissions de CO₂ et de polluants, acceptabilité sociale), d'autre part la transition énergétique (dépendance au diesel/essence, volatilité des prix, contraintes futures sur certains carburants). Pour les chantiers, motoristes, ports et usagers, l'enjeu n'est plus de savoir si la propulsion évoluera, mais comment et à quel rythme elle évoluera selon quelles solutions adaptées à la diversité des usages (pêche-promenade, semi-rigide, voile...).

Ce sujet est logiquement à l'ordre du jour du comité stratégique et prospective du CNML car la plaisance est à la fois un secteur industriel et un usage populaire. Ses choix technologiques se décideront autant par la réglementation que par l'infrastructure, le coût de possession et... quand même l'expérience en mer.

Les différentes options de propulsion

Options	Principe	Atouts	Limites	Usages typiques
Électrique batterie : la solution « zéro émission » la plus mature	Moteur électrique (hors-bord ou inboard) alimenté par batteries (souvent lithium).	Silence, absence d'odeur, couple immédiat, faible maintenance, confort à bord, excellente pertinence pour les zones portuaires, rivières, lacs, annexes, navettes, et sorties courtes.	Autonomie et temps de recharge dès que l'on cherche de la vitesse, ou de longues navigations. À puissance élevée, la masse et le coût des batteries augmentent vite.	Petites unités, voiliers (propulsion auxiliaire), navigation côtière courte, zones à contraintes environnementales renforcées.
Hybride : le « pont » entre le thermique et le tout électrique	Combinaison d'un moteur thermique et d'un moteur électrique, avec batterie plus petite ; architecture série (le thermique recharge) ou parallèle (les deux propulsent).	Polyvalence, « zéro émission » à faible vitesse (manœuvres, zones sensibles), autonomie rassurante, réduction du bruit et de la consommation sur certains profils.	Complexité (poids, intégration, maintenance), gains variables selon l'usage et coût élevé.	Vedettes de pêche, unités portuaires, voiliers haut de gamme...
Carburants drop-in : décarboner (un peu) sans changer tout le bateau	Utiliser des carburants compatibles (ou presque) avec les moteurs existants : • Biocarburants (biodiesel, bioéthanol mélangé, etc.), • HVO/XTL (diesel paraffinique issu d'huiles/hydrogénation, ou carburants de synthèse), • E-fuels (carburants de synthèse produits avec hydrogène bas carbone + CO ₂ capté).	Compatibilité partielle avec les flottes existantes, déploiement potentiellement plus rapide, pertinent pour l'inboard diesel.	Disponibilité et prix, bénéfice climatique très dépendant de la filière (matières premières, énergie de production), et contraintes techniques sur certains mélanges (compatibilité joints/caoutchoucs, stabilité au stockage, eau/contamination).	Transition « pragmatique » pour la flotte existante, croisière, pêche...
Gaz (GPL/GNL) : une option de niche	Moteurs adaptés au gaz (GPL) ou au GNL (plus rare), parfois en biogaz.	Réduction de certains polluants, technologie connue dans d'autres secteurs.	Infrastructure de ravitaillement limitée en portuaire-plaisance, stockage à bord (sécurité, volume), intérêt variable selon les usages.	Très ciblés, projets spécifiques ou flottes captives (ports, maintenance parcs éoliens...).
Hydrogène : promesse forte, contraintes très fortes	• Pile à combustible (hydrogène → électricité → moteur électrique), • Moteur thermique hydrogène.	Zéro émission locale, autonomie théorique intéressante si stockage maîtrisé, image « zéro carbone ».	Stockage complexe (haute pression ou cryogénie), coût, sécurité, disponibilité des stations, intégration difficile sur petits bateaux.	Démonstrateurs, flottes captives, navettes, bateaux plus grands avec volume disponible, sites portuaires très équipés.
Méthanol : candidat sérieux pour certaines unités	Moteur adapté au méthanol, ou conversion ; le méthanol peut être fossile, bio, ou e-méthanol.	Stockage liquide plus simple que l'hydrogène, logistique potentiellement plus facile, filière déjà discutée dans le maritime.	Toxicité/maniement, adaptation moteur, disponibilité en plaisance, bilan carbone dépendant de l'origine.	Plutôt inboard, unités de croisière, segments où l'infrastructure peut suivre.

G. Les solutions assistées : voile, foils, optimisation hydrodynamique, solaire

Dans la plaisance, l'innovation ne se limite pas au carburant. Le futur passe aussi par :

- foils/carènes optimisées : réduire la traînée, donc la puissance nécessaire ;
- propulsions par pods électriques (idem grands bâtiments), hélices optimisées, commande numérique : gains d'efficacité ;
- solaire : rarement suffisant seul, mais utile en recharge et services à bord ;
- voile et kite-surf/assistance vélique : surtout pertinent sur voiliers et certaines unités de croisière.



Difficultés techniques et opérationnelles

L'autonomie réelle : la question n°1 pour l'utilisateur

La plaisance est hétérogène : un pêcheur côtier peut sortir 2-4 heures, un croiseur peut vouloir 8-10 heures de route, une vedette rapide recherche du « planning ». Or la vitesse coûte énormément en énergie : plus on veut aller vite, plus l'électrification « pure batterie » devient lourde et chère.

Résultat : l'électrique convient très bien à certains profils, mais pas à tous sans compromis (vitesse réduite, plan d'eau, recharge fréquente).

Recharge et infrastructure : ports, marinas, mouillages

Passer à l'électrique ou à l'hybride suppose :

- Des **bornes** suffisantes (puissance, nombre de points...),
- Une **gestion de charge** (pics estivaux, facturation, réservation...),
- Des **capacités infrastructures et réseaux** (transformateurs, raccordements),
- Parfois des solutions au **mouillage** (charge lente, solaire, générateur d'appoint).

Sécurité, certification, assurance

Batteries haute énergie, hydrogène sous pression, méthanol, gaz : chaque option implique des normes, des procédures, des formations (chantiers, réparateurs, capitaineries) et une acceptation des assurances. La sécurité incendie (batteries), la ventilation (gaz, alcools) et la gestion des avaries deviennent des sujets structurants.

Maintenance et compétences

Le thermique est bien connu ; l'électrique change la chaîne de valeur : électronique de puissance, logiciels, diagnostic, refroidissement, batteries, connectivité. Les ports et ateliers devront monter en compétences, et les fabricants devront sécuriser la disponibilité pièces/techniciens.

Acceptabilité d'usage : bruit, odeur, culture maritime et... plaisir

La propulsion est aussi une affaire de sensation. Le silence et la douceur de l'électrique séduisent, mais l'autonomie et la liberté restent centrales pour bon nombre d'entre nous.

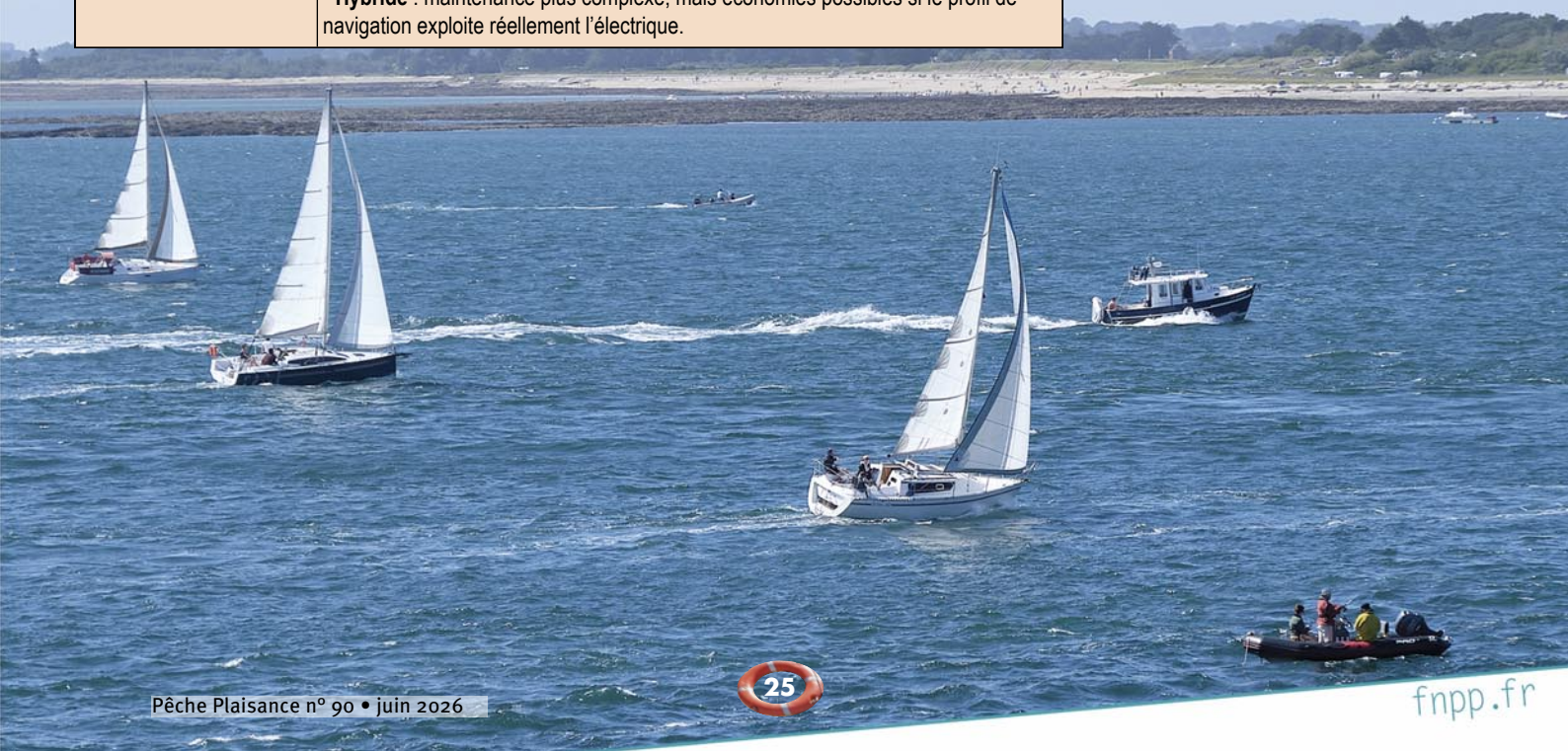
Coûts : investissement, exploitation, valeur de revente

Options	Coûts
Capex : le prix d'achat et l'intégration	• Électrique : moteur souvent compétitif, mais batteries coûteuses ; l'intégration (refroidissement, chargeur, sécurité) pèse sur la facture. • Hybride : généralement le plus cher à l'achat (double chaîne énergétique). • Carburants alternatifs drop-in : coût de conversion parfois limité, mais incertitude sur le prix du carburant. • Hydrogène/pile : très coûteux aujourd'hui.
Opex : énergie et maintenance	• Électrique : maintenance réduite, coût énergétique potentiellement bas si recharge maîtrisée, mais dépend fortement du prix de l'électricité et des infrastructures portuaires. • Thermique avec carburants alternatifs : maintenance comparable, coût carburant potentiellement supérieur, mais autonomie intacte. • Hybride : maintenance plus complexe, mais économies possibles si le profil de navigation exploite réellement l'électrique.

Les solutions gagnantes seront celles qui minimisent la contrainte ressentie.

Durée de vie des batteries et valeur résiduelle

C'est un point clé : la valeur de revente d'un bateau électrifié dépendra de la santé batterie, de la disponibilité de remplacement, et de la standardisation. Les filières de seconde vie/recyclage peuvent devenir un argument, mais l'utilisateur regardera surtout le coût de remplacement et la garantie.



Le FlexFuel et les adaptateurs E85 : une solution de transition ?

Le FlexFuel et les adaptateurs permettant l'utilisation de l'éthanol E85 constituent une option de transition intéressante pour une partie de nos bateaux, en particulier pour les moteurs essence hors-bord. Le principe repose sur l'installation d'un boîtier électronique ou d'un système de reprogrammation capable d'adapter automatiquement l'injection et l'allumage aux mélanges essence-éthanol, jusqu'à 85 % d'éthanol. **Les avantages sont principalement économiques (carburant nettement moins cher) et environnementaux relatifs** (réduction des émissions nettes de CO² sur l'ensemble du cycle de vie, selon l'origine de l'éthanol). **En revanche, cette solution présente des limites techniques** : surconsommation de 15 à 30 %, sensibilité accrue à l'humidité en milieu marin, compatibilité variable des matériaux (durites, joints, réservoirs), démarrages à froid plus délicats et absence fréquente d'homologation maritime formelle des boîtiers. Le FlexFuel apparaît ainsi moins comme une solution de long terme que comme un **levier transitoire**, permettant d'alléger les coûts et l'empreinte carbone de la flotte existante, sous réserve d'un encadrement technique et assurantiel adapté.

Conclusion : vers un mix de solutions, guidé par les usages et l'infrastructure

Comme pour les véhicules terrestres, il n'y aura probablement pas une propulsion unique pour toute la plaisance, mais un panachage :

- **électrique** : là où les sorties sont courtes et l'infrastructure accessible ;
- **hybride** : pour les programmes mixtes et la pêche « confort + autonomie » ;
- **carburants alternatifs** pour décarboner progressivement la flotte existante sans rupture ;
- **hydrogène/méthanol** plutôt en segments spécifiques, flottes captives ou unités plus grandes, si les infrastructures portuaires suivent ;
- et transversalement : l'**optimisation hydrodynamique et énergétique** (foils, carènes, hélices, logiciels) comme accélérateur des trajectoires.

Pour le Comité stratégique et environnemental de la plaisance (CSEP) du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), l'enjeu stratégique est double : **orienter l'investissement portuaire** (recharge, sécurité, normes) et **accompagner l'industrie et les usagers vers des solutions réalistes, et adaptées aux pratiques**. La transition de la propulsion ne se résumera pas à un remplacement de moteur. Ce sera une transformation de l'écosystème plaisance (bateau-port-énergie-maintenance-réglementation) à construire sans perdre de vue la priorité des plaisanciers, naviguer simplement, en sécurité, et durablement.

Patrick Zimmermann



La propulsion vélique (voile, kite-surf) appliquée à la pêche à la traîne

La propulsion vélique n'est pas seulement une tradition maritime des siècles derniers. Elle redevient aujourd'hui une **option crédible dans un contexte de transition énergétique**. Pour la pêche de loisir, notamment la pêche à la traîne, la voile présente un intérêt particulier : **elle permet de maintenir une vitesse régulière, silencieuse et économique, tout en réduisant fortement la consommation de carburant**. À l'heure où les coûts énergétiques et les contraintes environnementales augmentent, l'idée d'exploiter davantage la propulsion vélique dans certaines pratiques de pêche retrouve une pertinence technique et stratégique...

À vos voiles et bricolos de génie pour une traîne peinard derrière un kite-surf aux couleurs de la FNPP.





RECYCLER MON BATEAU



APER
RECYCLER
MON BATEAU

Bateau irréparable, non navigable ou trop vieux ? Faites-le recycler avec l'Aper !

L'Aper, c'est quoi ? Un bateau irréparable, non navigable, trop vieux ? L'Aper, votre point d'entrée ! L'Aper est l'organisme national qui gère la fin de vie des bateaux de plaisance immatriculés en France de 2,5 à 24 m de long. Vous avez un bateau qui ne navigue plus ? Nous vous aidons à trouver une solution gratuite,

claire, responsable et encadrée pour vous en séparer. Nous ne sommes ni une entreprise privée, ni une association vivant de subventions. Nous sommes un éco-organisme agréé par l'État, créé par la filière nautique pour répondre à un problème concret : la prise en charge des bateaux en fin de vie. Notre rôle : vous accompagner, vous orienter et vous simplifier la vie, gratuitement.

- 3 000 bateaux recyclés par an en moyenne depuis 2019 ;
- 37 centres de traitement agréés en 2026 en métropole et en DROM COM ;
- 74 % des déchets issus du démantèlement des bateaux confiés à l'Aper sont valorisés ;
- 42 ans c'est l'âge moyen des bateaux démantelés par l'Aper.

Comment ça se passe ?

Une démarche simple, fluide et rapide.

- Je fais ma demande de prise en charge sur www.recyclermonbateau.fr. Si elle est complète, elle est validée sous sept jours.
 - J'organise le transport de mon bateau jusqu'au centre agréé choisi pour son recyclage. Transport par mes propres moyens ou par le professionnel de mon choix.
 - Mon bateau est démantelé, recyclé et valorisé dans le respect des règles environnementales. Un certificat de démantèlement est mis à ma disposition en ligne.
 - L'Aper demande la désimmatriculation du bateau aux administrations compétentes. Je n'ai rien à faire !
- L'Aper référence des transporteurs à travers toute la France. Un carnet d'adresses est à votre disposition sur : www.recyclermonbateau.fr

Combien ça coûte ?

Le démantèlement ne vous coûte rien, l'Aper le prend en charge !



Cette gratuité est possible grâce à l'engagement de la filière nautique. Pour chaque bateau neuf vendu en France, une éco-contribution est versée à l'Aper permettant de recycler les vieux navires.

Une aide financière au transport de votre bateau.

L'Aper peut également allouer une aide de 50 à 1 000 € HT* pour le transport de votre bateau par l'un des transporteurs référencés dans notre carnet d'adresses.

**Conditions d'éligibilité et d'application sur notre site internet.*

Que devient mon bateau ?

Un bateau recyclé dans le respect de l'environnement.

Il est dépollué, puis démonté avec méthode. Les matériaux sont triés et orientés vers des filières adaptées qui les valorisent pour de nouveaux usages industriels.

Le réemploi, trouver une seconde vie autrement.

L'Aper s'entoure aussi d'acteurs partenaires du réemploi. Lorsque c'est possible, ils étudient si certains bateaux ou équipements peuvent faire l'objet d'une réutilisation avant le démantèlement.

Notre ambition : réduire l'impact environnemental des bateaux en fin de vie en apportant des solutions.

Le bon réflexe quand un bateau arrive en fin de vie

Vous n'êtes peut-être pas concerné aujourd'hui par le démantèlement d'un bateau. Mais autour de vous, quelqu'un le sera un jour : un proche, un ami, un membre de votre famille, un voisin d'anneau ou de ponton, un port, une collectivité...

Parlez-lui de l'Aper.

Quand un bateau arrive en fin de vie, le démantèlement doit être encadré. Pour son recyclage, sa valorisation ou son réemploi, l'Aper est votre point d'entrée.

Une question ?

Informations et démarches sur :

www.recyclermonbateau.fr

Association pour la plaisance écoresponsable,
7 pl. des 5 Martyrs du Lycée Buffon, 75015 Paris
Tél. 01 44 37 04 02 - contact@aper.asso.fr



Un parasite est un être qui profite d'un autre (hôte) sans jamais rien lui apporter. Ce phénomène, dénommé parasitisme, est observé, au sens propre comme au sens figuré, dans bien des domaines, y compris dans celui, plus particulier, de la biologie, notamment du monde animal. Il est donc logique qu'il se manifeste également dans le milieu de la faune marine.

Traditionnellement, le parasitisme se traduit sous deux formes différentes : soit les parasites vivent sur l'hôte, principalement sur la peau et sont alors qualifiés, d'ectoparasites, soit ils ont besoin de vivre à l'intérieur de l'hôte, principalement au niveau de certains organes et ils sont alors qualifiés d'endoparasites.

Ectoparasites et poissons

Il arrive parfois de découvrir sur le poisson venant d'être pêché, un ou plusieurs organismes fixés sur la peau, les nageoires et même les branchies (photo 1). Dans la majorité des cas, ces parasites sont des poux de mer ; ce sont de petits crustacés copépodes présents, naturellement, dans le milieu marin. Ces copépodes constituent une grande famille composée de plus de quatorze mille espèces dont certaines ont une vie planctonique et d'autres se sont orientées vers une forme de parasitisme des poissons et des invertébrés marins, en adaptant leur morphologie afin de pouvoir se fixer sur leurs hôtes et de s'alimenter à leurs dépens. Le mucus, la peau et même parfois le sang de leurs hôtes sont les sources d'alimentation de ces parasites, pouvant entraîner des plaies et parfois des contaminations bactériennes et fongiques secondaires.



Ces parasites sont majoritairement retrouvés dans les fermes aquacoles, principalement dans les élevages de saumons ; cette présence doit être reliée avec la densité de la population animale et, en conséquence, le transfert facilité de ces parasites d'un poisson à l'autre. Cette situation entraîne inévitablement des pertes économiques, parfois importantes, dans ces élevages du fait non seulement des lésions apparentes, mais également des possibilités d'infections secondaires et de retards de croissance observés sur les poissons parasités.

Ces parasites peuvent également être présents sur les poissons sauvages, notamment ceux qui séjournent près des élevages aquacoles.

Outre les contaminations par les poux de mer, d'autres formes de parasitisme de poissons sauvages sont parfois décrites. Ainsi, d'autres copépodes, à la morphologie particulière, sont décrits :

- La pennelle des grands poissons (*Penella filosa*), peut parasiter différents poissons pélagiques (thon, morue) et même les grands mammifères marins. Elle représente l'espèce de pennelles la plus fréquemment décrite, mais d'autres espèces, légèrement différentes morphologiquement, peuvent également parasiter ces poissons. Ces espèces sont très cosmopolites et sont présentes en Méditerranée et en Atlantique².



Pennelles fixées au niveau de la nageoire anale d'un thon
doris.ffessm.fr-@Sylvie Riollet-Martin

Ce parasite a la particularité de présenter un **dimorphisme sexuel** : la taille du mâle est relativement réduite, tandis que celle de la femelle peut atteindre une vingtaine de centimètres. Ces deux formes semblent parasiter leurs hôtes en se fixant plus ou moins profondément sur différentes parties du corps, mais seule la femelle peut être visible à l'œil nu. Sa morphologie (photo 2) est caractéristique de cet organisme, différant de celle, classique, des autres copépodes : l'animal ressemble à une « fléchette plantée dans un poisson et terminée par un panache plumeux »³. Il convient de noter qu'une partie conséquente de la femelle, notamment sa tête, est fortement implantée, de manière irréversible, dans le corps de l'hôte. En ce qui concerne le mâle, peu d'informations sont disponibles : il ne serait rencontré que sous une forme planctonique nageuse ou près de la femelle lors de la période de fécondation³.

Notons enfin que *Penella filosa* a la particularité de pouvoir coloniser deux types d'hôtes au cours de son cycle de vie. En effet, des hôtes intermédiaires, notamment les céphalopodes (calamars, seiches), peuvent héberger les larves, mâles ou femelles, au cours de l'un des stades de la reproduction : les larves s'installent, pendant la durée nécessaire, dans la cavité palléale⁴ ou sur les branchies de l'hôte.

- Le pou de mer d'Arcachon (*Argulus arcassonnensis*) est une espèce de crustacés, décrite pour la première fois, par Lucien Cuénot⁵ en 1912, à partir de poissons du bassin d'Arcachon⁶. Depuis cette date, cette espèce et d'autres de la même famille, ont été retrouvées dans d'autres régions européennes, notamment Doris⁶, *Argulus vittatus* serait l'espèce présente en Méditerranée. Ce parasite, temporairement fixé sur certains poissons (grondins, balistes, rougets de roche, lieux jaunes), présente un **léger dimorphisme sexuel** : là encore, la taille de la femelle (12 à 13 mm) est supérieure à celle du mâle (moins de 6 mm), ce dernier étant donc difficilement visible à l'œil nu. Comme les autres ectoparasites, l'animal se fixe soit au niveau de la tête, soit au niveau des nageoires caudales ou dorsales de son hôte, à l'aide de crochets et de ventouses ; il se nourrit ensuite du sang et de la peau de ce dernier.

Recommandation

À notre connaissance, ces copépodes ne présentent aucun danger pour l'Homme. Toutefois, il peut être recommandé, lors de la pêche d'un poisson parasité, d'ôter les poux visibles et de vérifier attentivement les autres parties de l'animal. Certains conseillent même d'éliminer ces parasites. Le poisson, débarrassé de ces parasites peut être consommé sans aucune crainte. Toutefois, aucune information n'est disponible sur les caractéristiques organoleptiques de ces poissons, en particulier du fait que ces derniers sont probablement très affaiblis par ce parasitisme.

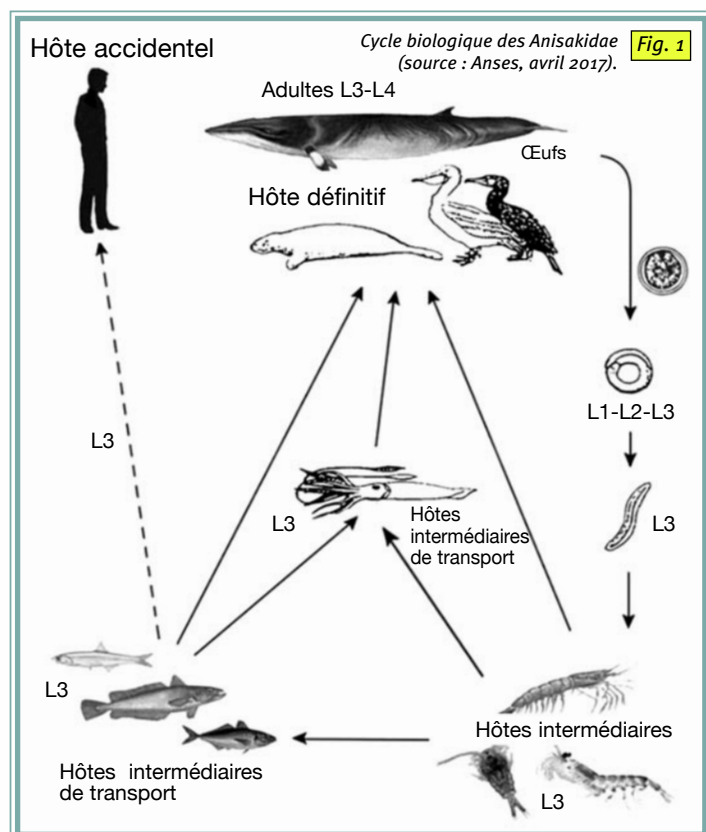
Endoparasites et poissons

D'une manière générale, dans ce système de parasitisme du monde animal, les parasites pénètrent dans l'organisme de l'hôte par la voie buccale ou cutanée. Ils peuvent, par la suite infecter différents organes, provoquant le déclenchement de symptômes très variés. Les espèces de parasites concernées appartiennent principalement au groupe des Protozoaires et surtout à celui des Helminthes qui sont des vers dont le ver solitaire est probablement le plus connu.

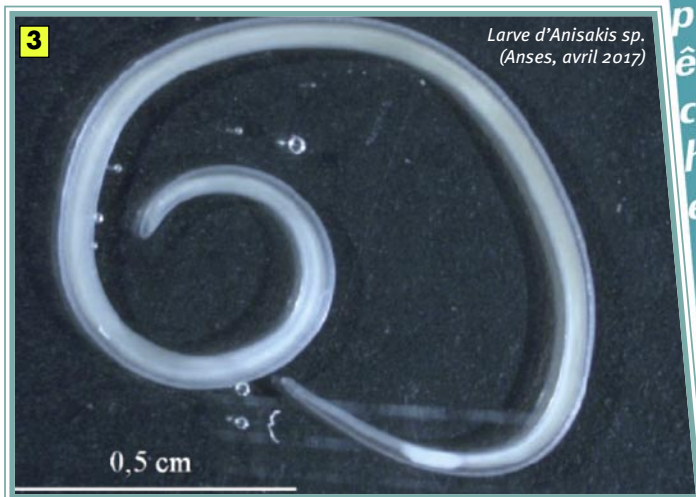
Dans cette catégorie, il est fréquent de distinguer les vers « plats » (Plathelminthes) et les vers « ronds » (Nématelminthes ou Nématodes).

Dans le milieu marin, l'endoparasitisme se manifeste principalement au travers d'une **infestation de certains animaux par des nématodes** appartenant à la famille des *Anisakidae* et plus particulièrement à des espèces des genres *Anisakis* et *Pseudoterranova* ; les espèces le plus fréquemment associées aux infections humaines sont *A. simplex* et *P. decipiens*.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement et travail (ANSES), anciennement l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), a publié, en 2017, une fiche actualisée de la description de cette parasitose⁷ pouvant être à l'origine, chez l'Homme, d'une maladie dénommée *anisakiase* (ou *anisakidose*). Le cycle biologique de ces vers est relativement complexe (fig. 1) ; les mammifères marins (phoques, dauphins, baleines...) et les oiseaux marins piscivores, sont dénommés hôtes définitifs.



Les vers s'y retrouvent sous leur forme adulte, se reproduisent et excrètent leurs œufs dans la mer, dans laquelle ils s'embryonnent et se transforment en larves nageuses ; celles-ci sont, par la suite, ingérées par des crustacés planctoniques (hôtes intermédiaires) qui sont, eux-mêmes ingérés par les poissons et les céphalopodes (hôtes intermédiaires de transport). À ce stade, **la forme larvaire s'enkyste dans la paroi viscérale ou sur le foie de l'hôte (photo 3), entraînant parfois des lésions, notamment lorsque l'infestation est intense.**



Cette phase peut se répéter du fait de l'ingestion de poissons infestés par d'autres prédateurs, entraînant une accumulation de ces parasites, sous forme de larves enkystées, tout au long de la chaîne alimentaire. Classiquement, le cycle se termine par l'ingestion de ces proies par les mammifères marins, puis recommence ! Dans cette configuration, l'Homme n'est qu'un hôte accidentel qui se contamine principalement par l'ingestion de poissons ou de céphalopodes infestés ; il s'agit là d'une impasse parasitaire et aucune autre transformation larvaire ne se produit ; les larves y survivent pendant quelques semaines dans le système digestif humain, avant d'être rejetées notamment par les voies naturelles.

Ce phénomène de parasitisme est largement répandu dans tous les océans du Monde, mais il est reconnu qu'il est plus fréquemment observé dans les eaux tempérées et froides. D'une manière générale, il est admis que toutes les espèces de poissons sauvages de mer sont susceptibles d'être infestées avec des taux de prévalence variant entre 15 et 100 %, selon les espèces et les lieux de capture. En conséquence, de nombreuses espèces de poissons (plus de cent-trente selon la littérature), peuvent héberger les larves enkystées d'*Anisakis*. Les harengs, les maquereaux, les morues, les merlans, les merlus et les chinchards, sont les espèces le plus fréquemment citées, avec des prévalences parfois élevées ; les bars et les lieux jaunes font également partie des espèces pouvant être infectées. Il semblerait que les soles et les seiches soient moins atteintes. De même, il est étonnant de voir que les espèces de thons, en particulier le thon rouge, et les céphalopodes (seiches, calamars) n'étaient pas répertoriées parmi les espèces infestées par *A. simplex* ou *P. decipiens*. Toutefois, une récente étude européenne⁸, menée à partir de quatre-cent-vingt-cinq individus appartenant à quatre espèces différentes d'encornets, prélevés dans le Nord-Est de l'Atlantique, démontrait que des larves d'*A. simplex* étaient présentes dans la totalité des échantillons, principalement dans l'estomac et les gonades, mais également dans le muscle du manteau, principalement dans la région postérieure proche du tractus digestif. De même, le récent rapport de l'EFSA⁹, semble indiquer que, bien que *Anisakis simplex* soit très fréquemment présent dans les environnements marins et dans de très nombreuses espèces de poissons, le thon rouge (*Thunnus thynnus*) et les autres espèces de thonidés sont très rarement cités comme infectés par ce parasite : une seule référence mentionne ce fait, en Méditerranée, lors de la capture et l'élevage de ces poissons.

En France, un plan de surveillance¹⁰ a été élaboré, en 2017, à partir d'échantillons prélevés sur les étals. Les niveaux d'infestation observés par différentes méthodes d'analyse, étaient relativement élevés (29 % pour le lieu noir, 88 % pour le merlan).

1 Copépodes : animaux ayant leurs pattes en forme de rame.

2 Pêche Plaisance n°87, septembre 2025, page 18.

3 Pradeau C., Noël P. et Müller Y. 2024. Doris, 26/10/2024. <https://doris.ffessm.fr>. Pennelles des grands poissons.

4 Cavité qui contient les organes respiratoires des mollusques.

5 Biologiste français (1866-1951).

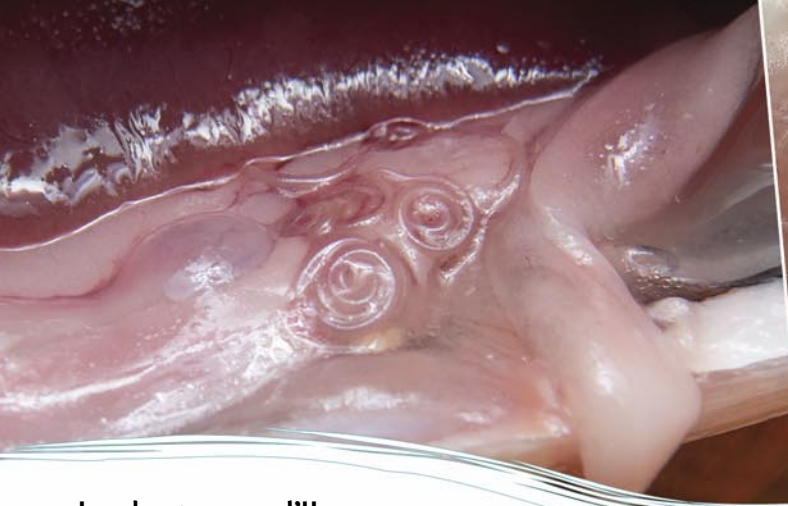
6 Limouzin H., Noël P. et Maran V. 2020. Doris, 17/11/2020. <https://doris.ffessm.fr>. Pou de mer d'Arcachon.

7 Anses. 2017. Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments. <https://anses.fr>

8 J. Hernandez-Urcera et al. 2026. Infection characteristics of *Anisakis simplex* (s.s.) in suids from NE Atlantic waters. Food Control, 181.

9 Re-evaluation of certain aspects of the EFSA Scientific Opinion of April 2010 on risk assessment of parasites in fishery products, based on new scientific data. Part 2. Efsa Journal, 2024.

10 Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation, n°87(3), avril 2019.



Les dangers pour l'Homme

La transmission de ces endoparasites, à l'Homme, s'effectue principalement **par la voie alimentaire**, notamment par la consommation de poissons crus ou insuffisamment cuits ou de produits conservés dans certaines préparations culinaires : sushis, boutargue¹¹, rollmops, ceviche, anchois marinés...

La consommation de denrées infestées, notamment par les larves d'*Anisakis simplex*, peut avoir **des conséquences sur la santé humaine**. En effet, les larves ingérées pénètrent dans les muqueuses de l'estomac, de l'intestin ou du colon, constituant un granulome éosinophile autour de la larve. **Les symptômes cliniques induits se manifestent différemment en fonction des patients et de la localisation du parasite** : globalement ils se traduisent par des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées, apparaissant après une à douze heures d'incubation et pouvant se poursuivre pendant quelques jours et même quelques semaines (cas chroniques). Il est également reconnu que, pour certaines personnes, des manifestations de type allergique peuvent se déclarer (allergies digestives, urticaires), pouvant aller jusqu'à des chocs anaphylactiques sévères.

En France, le nombre de cas humain d'*anisakidose* est évalué, chaque année, à une dizaine. Par comparaison, au Japon environ deux-mille-cinq-cents cas annuels sont diagnostiqués.

Enfin, il convient de signaler que, selon l'ANSES, une seule larve fixée dans la muqueuse digestive du consommateur est suffisante pour provoquer les symptômes décrits précédemment.

Recommandations lors de la préparation et la consommation

Les Autorités sanitaires reconnaissent les risques engendrés par la consommation de produits de la mer (poissons, céphalopodes) et des préparations culinaires contaminés par des larves de nématodes.

Dans le monde professionnel, la réglementation européenne¹² fixant les **règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale mentionne clairement le danger représenté par la présence de parasites (nématodes) dans les poissons et les céphalopodes mis sur le marché** : « Les exploitants du secteur alimentaire doivent veiller à ce que les produits de la pêche aient été soumis à un contrôle visuel destiné à détecter la présence de parasites visibles avant de les mettre sur le marché. Ils ne doivent pas mettre sur le marché pour la consommation humaine les produits de la pêche qui sont manifestement infestés de parasites ».

Dans ce texte, plusieurs mesures de maîtrise sont formulées :

- une éviscération réalisée dès que possible après la capture ;
- un respect de la chaîne du froid ;

- des contrôles visuels permanents, à tous les stades de la filière, quel que soit le type de poissons et son mode de préparation ;
- un traitement « assainissant » des produits de la pêche dont le mode de consommation représente un risque particulier, tels que ceux consommés crus (sushis, sashimis, carpaccio, tartare), ou « peu transformés (produits peu fumés et/ou marinés...) ». Ce traitement consiste à congeler la matière première, soit pendant une durée de 24 heures à une température inférieure ou égale à -20°C, soit pendant un minimum de 15 heures à une température inférieure ou égale à -35°C.

Outre ces mesures fixées par la réglementation européenne, les autorités françaises¹³ ont également émis des recommandations envers les consommateurs, notamment pour les produits crus ou peu transformés :

- vider le poisson le plus rapidement possible ;
 - préférer une découpe en tranches fines plutôt qu'en cubes pour détecter à l'œil nu des parasites qui subsisteraient ;
 - congeler ces produits destinés à être consommés crus ou peu transformés, pendant sept jours dans un congélateur domestique ;
 - enfin, il est également rappelé que la cuisson peut détruire les parasites : sur ce point, il est conseillé de s'assurer que la chair ne soit pas « rose à l'arête ». Des barèmes de cuisson, à cœur, d'une minute à 60°C (micro-onde) et 70°C sont préconisés.
- S'agissant de la pêche de loisir, quelques recommandations peuvent être émises, se basant sur celles citées précédemment :
- éviscérer les poissons rapidement après leur capture afin de limiter le risque de migration des larves vers les parties musculaires ;
 - conserver les poissons au froid, dès que possible ;
 - vérifier, si possible, l'absence de larves enkystées, dans les parties comestibles (filets) ; détruire les parties infestées.
 - congeler pendant au moins sept jours, les poissons destinés à être consommés crus ou peu cuits.

Conclusion

Il est reconnu que des organismes parasites sont présents dans tous les océans et infestent un nombre important de poissons et céphalopodes y séjournant.

Certains d'entre eux, de la famille des Nématodes (*Anisakis simplex* et *Pseudoterranova decipiens*) sont reconnus comme présentant un danger de Santé Publique, du fait de la présence potentielle de larves enkystées dans les parties comestibles de leurs hôtes (poissons et céphalopodes) ; la consommation de produits infestés crus ou insuffisamment cuits, peut entraîner des troubles gastriques ou des réponses allergéniques, avec des conséquences parfois importantes.

Il convient donc d'être très vigilant lors de la préparation et la consommation de ces produits « à risque ». L'éviscération immédiate des poissons et céphalopodes capturés, puis la congélation, dès que possible, de ces produits, pendant au moins sept jours, dans un congélateur domestique, demeurent les principales mesures de maîtrise de ces risques.

Pierre Colin

¹¹ Voir Pêche Plaisance n°89, pages 42 et 43.

¹² Règlement (CE) n° 853/2004 du parlement européen et du conseil du 29 avril 2004.

¹³ Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.



Les passionnés de pêche lancent leur club

À Grandcamp-Maisy, dans le Calvados, une nouvelle association dédiée à la pêche récréative, créée durant l'hiver, a officiellement vu le jour. Le Grandcamp Fishing Club rassemble déjà une trentaine d'adhérents et près de vingt bateaux autour d'une passion commune : la mer, la pêche et la convivialité au départ du port de baie de Seine.



Ci-dessus de gauche à droite : Baptiste Letousey (président), Nicolas Poulain (secrétaire)

Avec ses trois-cents anneaux accueillant voiliers et bateaux à moteur, le port de Grandcamp-Maisy offre un cadre idéal au développement de cette structure née d'une volonté simple : réunir les passionnés de pêche de loisir et créer une véritable dynamique entre plaisanciers. Avant même sa création officielle, l'esprit du club existait déjà à travers les rencontres sur les pontons, les sorties entre amis et les échanges entre marins au fil des saisons.

Aujourd'hui, le Grandcamp Fishing Club apporte une identité et une organisation à cette communauté attachée au partage et à la navigation. Le bureau de l'association est composé de Baptiste Letousey, président, Nicolas Poulain, secrétaire, et Pierre Sauton, trésorier. Ensemble, ils souhaitent développer un club ouvert à tous les amateurs de pêche récréative, quelles que soient les pratiques et les niveaux d'expérience.

L'association défend une pêche responsable, respectueuse du milieu marin et des bonnes pratiques nautiques, tout en mettant l'accent sur la convivialité entre équipages. Le projet a également bénéficié du soutien du président du comité départemental, Emmanuel Dupost, qui a accompagné l'intégration du club au sein de la FNPP. L'ensemble des membres le remercie chaleureusement.

Depuis le retour des beaux jours, plusieurs sorties en mer ont déjà réuni les adhérents afin de partager les premières sessions de pêche de la saison. Entre navigations côtières, sorties hauturières et événements estivaux, le Grandcamp Fishing Club entend faire vivre les pontons tout au long de l'année et contribuer au dynamisme de la pêche de loisir.

Les membres remercient également Ports du Calvados ainsi que les agents portuaires, Bertrand et Franck, pour leur disponibilité et les infrastructures mises à disposition. Les personnes souhaitant rejoindre l'association ou obtenir davantage d'informations peuvent contacter le club à l'adresse suivante : grandcampfishingclub@outlook.com

Note de la rédaction : la FNPP souhaite la bienvenue au Grandcamp Fishing Club et se félicite de son engagement et de son dynamisme.

Le bureau du GFC

CROUESTY FISHING

Challenge au Crouesty

C'est avec beaucoup de fierté que nous célébrons la victoire de l'équipe : Club de pêche de la presqu'île de Rhuys-Rodhouse au Crouesty Fishing pour la deuxième année consécutive dans un challenge bar « No-kill » réunissant cinquante équipes de trois pêcheurs.

Un premier jour compliqué vu les conditions météo. Emmanuel Jacobé, le président du Mille sabords, a pris la décision de choisir la zone golfe pour la sécurité de tous les participants, le deuxième jour la zone Hoëdic a été choisie.

Il y a eu cent-soixante-et-onze bars pêchés pendant les deux jours ; tous ont été remis à l'eau dans le respect des règles du « No kill ». Le plus gros bar mesurait 83 cm et revient à Grégoire, un jeune pêcheur passionné.

Cette belle réussite n'est pas le fruit du hasard. Elle récompense l'engagement, la passion et l'esprit d'équipe de tous nos pêcheurs. Derrière cette victoire, il y a des heures passées sur l'eau, de la patience, du savoir-faire, mais aussi une vraie camaraderie qui fait la force de notre club.

Face à une concurrence de qualité, nos équipes ont su montrer tout leur talent et porter haut les couleurs de la presqu'île de Rhuys et du Club de pêche de la presqu'île de Rhuys CPPR.

C'est une victoire qui honore notre club, mais aussi tout notre territoire et notre belle tradition maritime.

Je tiens à féliciter chaleureusement tous les participants, les organisateurs, nos partenaires ainsi que tous ceux qui soutiennent le club tout au long de l'année.

Bravo à nos champions !

Et surtout, gardons cette passion, cette convivialité et cet esprit de partage qui font la beauté de notre sport.

Vive le club de pêche de la presqu'île de Rhuys... et rendez-vous l'année prochaine pour défendre notre titre !

Christophe Barrault
président du CPPR





PÊCHE SOUS-MARINE...



...et crustacés

Pour bon nombre de pêcheurs sous-marins, le mois d'avril est synonyme de premières sorties. La fin d'un hiver interminable, de meilleures conditions de mer, mais surtout l'arrivée des araignées, expliquent cette effervescence. Particulièrement recherchée et appréciée des pêcheurs en apnée, l'araignée n'est toutefois pas le seul crustacé susceptible de finir dans nos filets. Le homard, et plus accessoirement la langouste, seront d'autres prises dont la rencontre ne relève pas toujours du hasard.

L'araignée : nos premières captures

Nos débuts en pêche sous-marine se sont souvent concrétisés par la capture de notre première araignée. C'est avec une certaine fierté que nous remontions ce crustacé comme un trophée. L'araignée de mer qui répond au nom scientifique de *maja squinado* en Méditerranée et *maja brachydactyla* en Atlantique est une **espèce particulièrement recherchée pour la finesse de sa chair**.

En Atlantique et en Méditerranée, elle arrive du large vers nos côtes dès les premiers beaux jours d'avril, voire dès mars en Manche. Elle désertera les eaux côtières fin juin. On peut considérer que l'araignée est **relativement abondante**. Mais depuis quatre ans on relève une évolution un peu inquiétante sur certains secteurs. Alors qu'elle foisonnait sur des zones, telle que la pointe du Raz, **elle y a quasiment déserté les plateaux rocheux et tombants qu'elle affectionnait**. La **prolifération de poulpes** en est certainement la cause. Parallèlement on relève des concentrations inhabituelles, parfois de plusieurs centaines d'individus, sur des secteurs essentiellement sableux.

Appelée *esquinade* en Méditerranée, elle y est moins présente et sa pêche reste assez anecdotique. Sa capture ne présente pas de difficultés particulières. Il conviendra juste d'être vigilant en saisissant une belle araignée mâle dont les pinces peuvent être agressives pour les doigts.

Comme pour tout crustacé, **la pêche de l'araignée ne se pratique qu'à la main avec un quota journalier limité à six et une taille réglementaire de 12 cm** (mesure prise entre les rostrs jusqu'à la bordure postérieure de la carapace). Les gros mâles, appelés coureurs, peuvent dépasser les 3 kg.

Le homard : la gamme au-dessus

On oubliera assez rapidement la capture de sa première araignée, mais pas celle de son premier homard.

Il s'agit ici du homard européen *homarus gammarus* reconnaissable à sa **couleur bleu nuit**. Présent pratiquement toute l'année en Atlantique, sa rencontre relève assez rarement du hasard. Il se prend pour l'essentiel à trou. Ce dernier n'est pas qu'une simple cavité mais souvent une dalle bien ventilée bénéficiant de plusieurs accès. Il n'est pas rare que cette dalle soit à nouveau colonisée quelques jours après une première capture.

Plusieurs techniques sont envisageables pour le saisir en évitant ses pinces : utiliser une entrée secondaire, lui titiller le bout de la queue avec la pointe de la flèche pour qu'il se retourne... Et le rencontrer en dehors de son repère n'est pas impossible, notamment en recherchant le bar dans des couloirs de sable ou de galets couverts de laminaires.

Le homard connaît une évolution un peu similaire à celle de l'araignée. Assez présent à la pointe Bretagne il y a encore quatre ans, **ses populations sont en nette diminution, pour cette même raison : la présence du poulpe**. Ce dernier, même s'il fait le bonheur de la pêche professionnelle, a mis à mal les ressources de crustacés, coquilles Saint-Jacques et ormeaux. En Bretagne nord, la situation est différente avec un stock qui semble encore bien se porter.

Comme l'araignée, sa rencontre est plus aléatoire en Méditerranée. Il est soumis à une **taille minimale de 9 cm (longueur du céphalothorax)**, et peut atteindre des poids conséquents, jusqu'à **6 ou 7 kg**. Cependant de tels spécimens n'ont pas la finesse de chair d'un homard de 1,5 kg.

La capture de homards grainés n'est pas interdite, mais il relève du bon sens de les relâcher, initiative gage de durabilité.

La langouste : tout un symbole

Qui n'a pas rêvé un jour de croiser *panulirus elephas* accrochée sur un tombant ou bien posée au fond d'une faille profonde ? Indéniablement, la langouste rouge constitue le graal en matière de crustacés pour le pêcheur sous-marin.

Également appelée langouste royale, elle est présente sur les façades méditerranéenne et atlantique. Elle est **considérée comme la plus savoureuse**.

Soyons honnêtes, on ne va pas faire une sortie sur la langouste. Tout au plus, on sait qu'à certaines périodes de l'année et sur certains sites, sa rencontre reste possible. Les secteurs de Sein et Ouessant sont parmi les plus propices en Finistère.



Homard

Sous les effets d'une pêche professionnelle intensive, elle avait quasiment disparu de ces zones de prédilection. Une prise de conscience a permis de la sauver. En effet, **le comité local des pêches d'Audierne a créé un cantonnement sur la chaussée de Sein en 2006**, en y interdisant l'usage du filet. Cette mesure a été bénéfique car les stocks se sont reconstitués.

En Bretagne, sa rencontre se fera souvent lors d'une partie de pêche sur le lieu jaune, poisson fréquentant les mêmes reliefs sous-marins, c'est-à-dire des remontées assez profondes balayées par les courants. La prudence s'impose dans ces conditions. Être déjà à une vingtaine de mètres et repérer la belle des profondeurs 5 ou 6 m plus bas peut vous inciter à prendre des risques.

La fin de l'été est certainement le moment le plus opportun car elle a tendance à remonter sur les sommets des têtes de roche et plateaux, et on peut espérer une capture dans moins de 10 m d'eau. Il faudra ensuite prendre soin de **la saisir fermement par la partie arrière du céphalothorax**. Ses violents coups de queue, doublés à un manque de prise sur les gros sujets, peuvent surprendre et vous faire lâcher prise. Les plus gros spécimens peuvent dépasser les 6 kg. Mais une langouste de 2 kg sera déjà une très belle prise.

Il est de plus en plus fréquent d'observer des langoustes juvéniles, appelées **pucés, y compris dans des zones côtières**. On se contentera de les observer car souvent elles n'atteignent pas la **taille minimale légale de 11 cm** (longueur du céphalothorax) ce qui correspond à un individu de 25 cm maximum. On agira de la même manière avec une **langouste grainée** dont la capture est interdite. La pêche de la langouste rouge est également prohibée du 1^{er} janvier au 31 mars, toutes façades maritimes confondues.

On pourrait également citer le tourteau ou l'étrille susceptibles d'agrémenter nos sorties. Une certitude : les crustacés représentent une belle alternative à des sessions de pêche sous-marine au cours desquelles le poisson n'est pas toujours au rendez-vous.

Joël Arvor

Langouste

pêche
plaisance



Exposition « Fragments d'îles »

LE PÊCHEUR ET L'ARTISTE

Il était une fois, un artiste qui admirait la mer et créait des vitraux, des peintures et des tapisseries d'Aubusson. Il parcourait le bord de l'océan et prenait des photos de la mer, des bateaux et des paysages côtiers de l'île d'Oléron. Un jour, il **rencontra un pêcheur qui lui aussi était amoureux de la mer** et partait souvent autour de l'île d'Oléron avec des amis, pour pêcher quelques poissons. Et le pêcheur emmena l'artiste à la pêche et lui donna une autre vision de la mer. Ainsi naquit une amitié entre les deux hommes. L'artiste décida de faire une exposition et d'offrir une partie du montant de la vente aux sauveteurs en mer. Et le rêve devint réalité.

Avec l'aide de Jean-Claude Gicquiau, président des amis pêcheurs du Douhet, et de la commune de Saint-Pierre d'Oléron, les créations de l'artiste Jacques Fadat, créateur de tapisseries d'Aubusson, plasticien, professeur d'art, et amoureux de l'île d'Oléron et maintenant pêcheur, furent **exposées et mises en vente au cinéma l'Eldorado**. Lors de la dernière journée, Jacques Fadat offrit **deux de ses œuvres à la SNSM de l'île d'Aix** ainsi qu'un chèque de plus de 2 400 €.

Pendant la **fête de la mer et des littoraux**, Jacques Fadat et Jean-Claude Gicquiau, renouvelleront l'opération en exposant de nouvelles œuvres de l'artiste sur l'île d'Aix.

Yves Thillet
APMD (Amis pêcheurs en mer du Douhet)



Le réseau Littorea

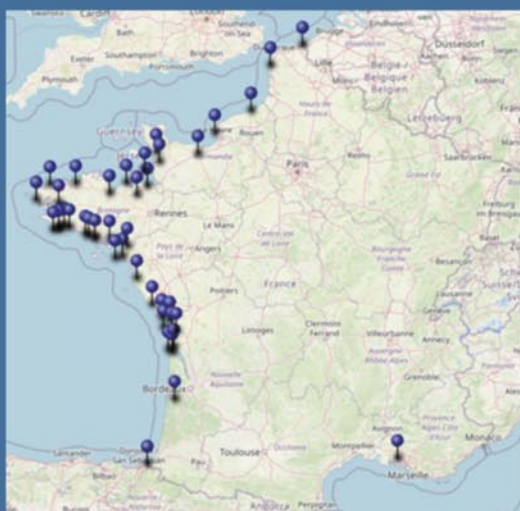
La pêche à pied est une activité ancestrale et traditionnelle. Avec l'essor du tourisme et de l'attractivité des littoraux, cette pratique s'est fortement développée en quelques décennies. Elle est, pour beaucoup, emblématique des congés au bord de mer, ou de l'héritage culturel vivant des zones côtières.

2 millions de pêcheurs à pied parcourent le littoral français chaque année.

La pratique de la pêche à pied peut générer un impact sur la biodiversité et la qualité écologique des milieux marins littoraux. Le développement touristique, la surfréquentation et la méconnaissance de la réglementation accentuent les pressions exercées sur les estrans. Le réseau Littorea œuvre depuis 2018 à la diffusion des bonnes pratiques de pêche à pied et au partage des évolutions de la réglementation. Il est animé par le CPIE Marennes-Oléron (IODDE) et VivArmor Nature, deux associations historiques dans le suivi et la connaissance de la pêche à pied de loisir. L'office Français de la Biodiversité (OFB) apporte un soutien technique et financier à l'animation de ce réseau.

+50 structures impliquées dans le réseau :

associations, parcs régionaux, parcs naturels marins, réserves naturelles, collectivités.



Ce réseau permet de renforcer la connaissance de la pêche à pied de loisir à l'échelle nationale au travers de différentes actions. Par exemple, un cahier méthodologique recense les différents suivis écologiques et actions de sensibilisation menées auprès des pêcheurs à pied, ou encore un comptage annuel national des pratiquants est organisé depuis 2012. Le réseau Littorea est un vecteur de transfert de connaissances et de compétences entre les territoires associés en accompagnant les structures souhaitant œuvrer pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir.

Plus d'informations sur le site www.pecheapied-loisir.fr

Réglementation

Tailles, quotas,
zones et périodes.

Ce qu'il faut
respecter.

Vos questions

Formulaire de contact,
carte des acteurs
engagés.

On vous répond.

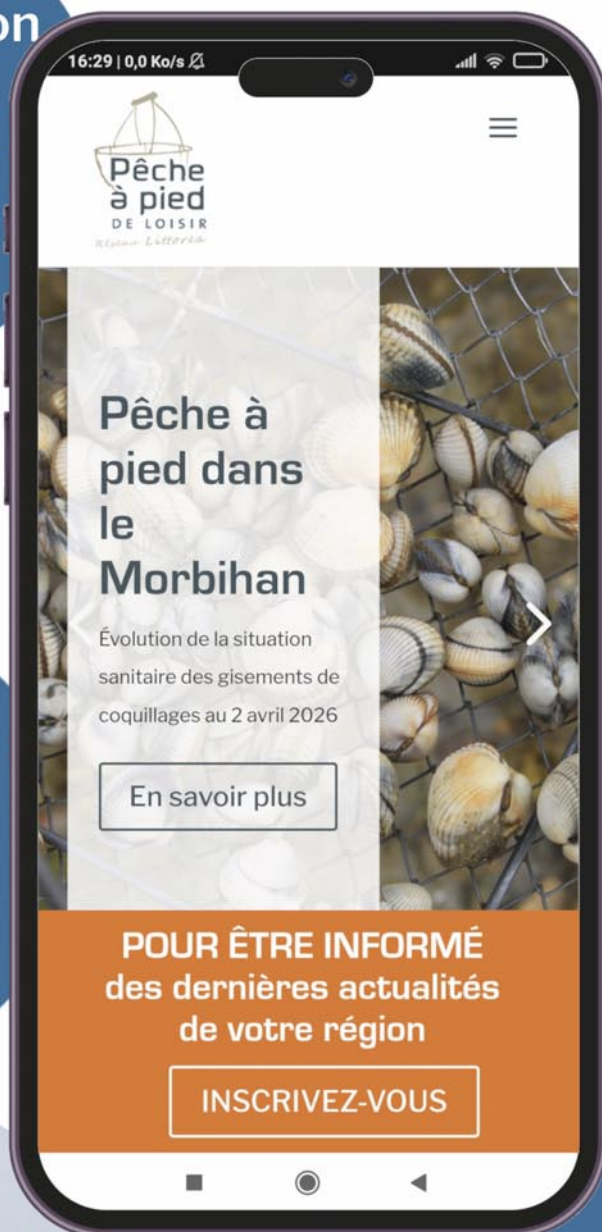
Actualités

Infos locales,
alertes,
actus près de
chez vous.

Espèces,
habitats,
conseils pour mieux
pêcher,
les bonnes pratiques.

Supports Pédagogiques

Flashez le QR code
pour accéder au site



Les ports de plaisance sont des milieux fortement influencés par l'activité humaine, soumis au trafic maritime, à la pollution, aux modifications d'habitat et aux usages récréatifs ou commerciaux. Pourtant, ces espaces sont encore peu étudiés du point de vue de la biodiversité marine (Madon et al. 2025). Bénédicte Madon, ingénieure de recherche (modélisation en écologie) et PhD qui a rejoint l'UMR 7266 de l'université de La Rochelle s'intéresse depuis plusieurs années à cette problématique. Ses travaux nous permettent d'avoir un regard nouveau sur la biodiversité des ports de plaisance : ne plus considérer les ports uniquement comme des espaces dégradés, mais comme des socio-écosystèmes urbains complexes, nécessitant des inventaires écologiques complets et une gestion intégrée.



© David Doubilet, Nat Geo Image Collection

Photo ci-dessus : des poissons cardinaux fusent devant les yeux d'une tortue imbriquée alors qu'elle se repose au milieu des hydroïdes.

L'ADN environnemental : une révolution méthodologique

Une étude récente a comparé la biodiversité des poissons dans sept ports de Méditerranée, des zones naturelles voisines et de réserves marines intégrales (Manel et al. 2024). Les auteurs ont eu recours aux mesures de l'ADN présent dans l'eau pour évaluer la variété des espèces présentes dans la zone de prélèvement. **L'intérêt de l'ADN est de permettre de détecter des espèces rares, des espèces crypto-benthiques** (poissons tout petits comme les gobies) qui représentent 60 % de la biomasse totale des poissons et participent à l'alimentation des plus gros, les juvéniles et des espèces difficiles à observer directement.

Une biodiversité portuaire comparable aux réserves marines ?

Le résultat probablement le plus marquant de ces études (Madon et al. 2023, Madon et al. 2025, Manel et al. 2024) est que **les ports peuvent présenter une richesse spécifique comparable à celle des réserves marines protégées**. Cependant, cette richesse spécifique masque une réalité plus nuancée : **les assemblages biologiques des ports sont différents de ceux des habitats naturels**.

Homogénéisation biologique et artificialisation

Un résultat central des études est la mise en évidence d'une **homogénéisation des poissons des ports**. Autrement dit, chaque port contient beaucoup d'espèces, mais les ports ont tendance à se ressembler entre eux (Macé et al. 2024).

Cette homogénéisation serait liée à la standardisation des infrastructures, à la simplification des habitats, à la colonisation par des espèces opportunistes et à l'introduction d'espèces non indigènes.

Les auteurs proposent donc « d'écologiser » les infrastructures portuaires par l'augmentation de la complexité des substrats la création de micro-habitats la restauration écologique l'intégration de critères biodiversité dans les politiques portuaires.

Diversité phylogénétique et fonctionnelle : au-delà du nombre d'espèces

La richesse écologique va au-delà de la simple diversité des espèces. Si les ports ont autant d'espèces que les réserves, les lignées génétiques ne sont pas les mêmes. **Les ports pourraient sélectionner des espèces** plus tolérantes au stress, des espèces opportunistes et des espèces associées aux substrats artificiels.

Science participative et suivi écologique des ports

L'étude de Madon (Madon et al. 2025) a fait appel à des citoyens, des étudiants, des enfants et des usagers des ports pour réaliser les prélèvements.

Cette approche présente plusieurs intérêts : la multiplication des points d'échantillonnage, la réduction des coûts, la sensibilisation des usagers, l'appropriation locale des enjeux de biodiversité.

Mais elle n'est pas sans danger (Madon et al. 2025). Elle expose à l'hétérogénéité de l'échantillonnage et au biais de détection. Cette limite ne doit pas être sous-estimée. **C'est pourquoi la commission biodiversité marine et littoral a décidé de constituer un groupe d'investigateurs formés au recueil de données et limiter les biais précédemment décrits.**

Conclusion

Contrairement à une idée reçue, les ports ne sont pas des espaces dégradés, mais des écosystèmes urbains marins complexes. La richesse spécifique élevée observée dans les ports ne doit pas masquer une homogénéisation biologique liée à l'artificialisation des littoraux. Les enjeux futurs imposent la restauration de la complexité écologique des infrastructures, l'intégration de la biodiversité dans la gouvernance portuaire, le développement d'indicateurs robustes et l'implication des citoyens dans le suivi écologique des ports de plaisance.

Luc Martinez

responsable de la commission biodiversité marine et littoral

Références

- Macé B, Mouillot D, Dalongeville A, Bruno M, Deter J, Varenne A, et al. The Tree of Life EDNA metabarcoding reveals a similar taxonomic richness but dissimilar evolutionary lineages between seaports and marine reserves. *Molecular Ecology*. juin 2024;33(12):e17373. doi:10.1111/mec.17373
- Madon B, David R, Torralba A, Jung A, Marengo M, Thomas H. A review of biodiversity research in ports: Let's not overlook everyday nature! *Ocean & Coastal Management*. 1 août 2023;242:106623. doi:10.1016/j.ocecoaman.2023.106623
- Madon B, Haderlé R, Arotcharen E, David R, Fontaine Q, Marengo M, et al. eDNA and Citizen Science Reveal Hidden Fish Biodiversity in Climate-Stressed Urban Ports of the Mediterranean Sea. *Environmental DNA*. 1 juill 2025;7(4):e70142. doi:10.1002/edn3.70142
- Manel S, Mathon L, Mouillot D, Bruno M, Valentini A, Lecaillon G, et al. Benchmarking fish biodiversity of seaports with eDNA and nearby marine reserves. *Conservation Letters*. 1 mars 2024;17(2):e13001. doi:10.1111/conl.13001



Le port de La Rochelle : une biodiversité cachée sous les pontons et les bateaux.

Réseau national d'investigateurs FNPP : appel à volontaires

La FNPP lance la constitution d'un réseau national d'investigateurs bénévoles pour participer au recueil de données et à l'interrogation de pêcheurs de loisir sur le terrain. L'objectif : disposer, sur l'ensemble du littoral français, d'un réseau de pêcheurs formés à des méthodes simples et rigoureuses de collecte d'informations. En faisant de vous des acteurs précieux à notre cause, ces données seront particulièrement utiles pour renforcer la connaissance de l'état de notre milieu, pour défendre et mieux relativiser l'impact de notre passion. Aucune compétence scientifique préalable n'est nécessaire : motivation, rigueur et connaissance du terrain sont les qualités essentielles recherchées.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la FNPP :

contact@fnpp.fr



pêche
plaisance



AIRE MARINE ÉDUCATIVE

L'école du Phare célèbre son engagement pour la mer avec l'inauguration du drapeau des Aires marines éducatives

L'école du Phare a vécu un moment important avec l'inauguration officielle du drapeau des Aires marines éducatives (AME) et la mise en place d'un tableau dédié au projet au sein de l'établissement ce jeudi 30 avril 2026. Cet événement symbolique marque l'engagement des élèves et de l'équipe éducative en faveur de la protection du littoral et de la biodiversité marine.

Une action porteuse de sens

Réunis à l'entrée de l'école, les élèves, élus de la municipalité, parents d'élèves, les enseignants ainsi que plusieurs partenaires du projet ont assisté à la montée du drapeau des Aires marines éducatives. Ce drapeau représente l'implication des enfants dans un programme national qui sensibilise les jeunes générations à la préservation des espaces marins et côtiers.

Très attentifs et fiers de participer à ce moment symbolique. Les différentes actions menées tout au long de l'année : sorties sur le littoral, découvertes de la faune marine, observation des oiseaux, sensibilisation à la pollution et réflexion sur la protection des océans.

Un tableau pour valoriser les projets des élèves

À cette occasion, un tableau dédié aux Aires marines éducatives sera fixé et installé sur le mur principal à l'entrée de l'école. Véritable espace d'expression et de mémoire, il permettra de présenter les travaux réalisés par les enfants : photographies, dessins...

Ce tableau deviendra un support vivant pour partager avec toute la communauté scolaire les projets menés autour de la mer et de l'environnement. Il témoignera aussi de l'investissement des élèves dans cette démarche citoyenne et écologique.

Des élèves acteurs de la protection du littoral

Grâce au dispositif des Aires marines éducatives, les enfants apprennent concrètement à mieux connaître leur environnement proche et à agir pour le préserver. Cette pédagogie de terrain leur permet de développer leur curiosité, leur sens des responsabilités et leur engagement citoyen.

L'inauguration du drapeau et du tableau constitue ainsi une étape importante dans la vie de l'école. Elle souligne la volonté collective de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux et de transmettre le respect de la mer et du littoral.

Une belle dynamique pour l'avenir

Cette cérémonie conviviale et pleine d'enthousiasme reflète la dynamique positive portée par l'école du Phare autour des projets liés à l'environnement marin. Les élèves continueront, dans les semaines à venir, à participer à de nouvelles actions et découvertes dans le cadre des Aires marines éducatives comme la visite des sept îles avec l'observation des oiseaux marins.

Une belle manière de faire grandir, dès le plus jeune âge, une conscience écologique tournée vers la protection de notre patrimoine naturel.

Un grand merci à l'artisan Hervé Manach pour la fabrication du mat (@ : Manach Bois Plouguerneu).

Océane
présidente de l'association TTCL à Lilia Plouguerneu



LES POSIDONIES

Ci-dessus : posidonie avec fruits BioObs

Poumons de la Méditerranée

Il y a deux numéros, nous avons évoqué les zostères. Aujourd'hui, plongeons-nous dans une autre famille de plantes marines : les posidonies. Regroupées en herbiers, ces dernières assurent de multiples services écologiques, bénéfiques à la biodiversité marine mais également aux populations humaines.

De quoi parle-t-on ?

Le genre *Posidonia* comprend en réalité plusieurs espèces de plantes marines, réparties dans différentes régions du monde. On les trouve principalement en mer Méditerranée, au large de l'Australie et dans certaines zones côtières du sud de l'océan Indien.

Cependant, la Méditerranée abrite une espèce unique et emblématique : *Posidonia oceanica* (fig. 1). Comme pour les zostères, cette plante aquatique possède un véritable système végétal, composé de racines, d'une tige et des feuilles, comparable à celui des plantes terrestres. Les posidonies ne sont donc pas des algues mais des phanérogames marines. *Posidonia oceanica* produit même des fleurs et parfois des fruits, surnommés « olives de mer » à cause de leur forme (fig. 2).

Les posidonies forment de vastes herbiers sous-marins, parfois âgés de plusieurs milliers d'années et pouvant s'étendre sur plusieurs kilomètres. En Méditerranée, *Posidonia oceanica* est une espèce endémique, c'est-à-dire qu'elle n'existe naturellement que dans cette région du monde. Ses herbiers peuvent couvrir une part importante des fonds côtiers, estimée entre 20 et 50 % selon les zones. Ces herbiers se développent généralement entre la surface et une profondeur d'environ 40 mètres, là où la lumière du soleil peut encore pénétrer. Ils poussent sur différents types de fonds : sableux, sablo-vaseux et rocheux stabilisés. Leurs racines et leurs rhizomes permettent à la plante de se fixer sur le fond et participent à la stabilisation des sédiments. Les posidonies ont besoin de conditions environnementales spécifiques pour se développer : une forte luminosité, une eau salée stable, claire, peu polluée et peu turbide ainsi qu'une température modérée typique du milieu méditerranéen. Elles sont donc particulièrement sensibles à la pollution, aux rejets chimiques, à l'augmentation de la température de l'eau et au manque de lumière.

Côté reproduction, tout comme les zostères, les posidonies se reproduisent principalement selon deux modes complémentaires pour une même espèce : la reproduction asexuée (la plus fréquente) et la reproduction sexuée. Pour en savoir davantage sur ce sujet, vous pouvez vous référer à l'article consacré aux zostères dans le *Pêche Plaisance* n°88.

Des rôles essentiels et bénéfiques (fig. 3)

Les herbiers de *Posidonia oceanica* constituent des écosystèmes pivots qui accueillent plus de 2 % de la biodiversité méditerranéenne. Poissons, crustacés, mollusques et d'autres organismes y trouvent refuge, nourriture et zones de reproduction. Les posidonies servent notamment de « nurserie » pour de nombreux poissons méditerranéens. Sans elles, une part importante de la faune marine aurait beaucoup plus de difficultés à se développer et à survivre.

Les posidonies produisent également une grande quantité d'oxygène grâce à la photosynthèse, d'où leur surnom très fréquent de « poumons de la Méditerranée ». De plus, elles capturent du dioxyde de carbone et participent ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Ces plantes marines jouent aussi un rôle important contre l'érosion du littoral. Leurs racines stabilisent les fonds marins tandis que les feuilles mortes déposées sur les plages ralentissent l'action des vagues. C'est pour cette raison que l'on observe souvent des amas brun foncé de feuilles mortes rejetées par la mer sur les plages méditerranéennes.

Des écosystèmes fragiles : comment les protéger ?

La présence des herbiers de posidonies à de faibles profondeurs les rend particulièrement sensibles et fragiles, face aux activités humaines. La pollution, l'ancrage des bateaux, le réchauffement climatique et l'urbanisation du littoral contribuent progressivement à leur dégradation, voire à leur destruction. Or la croissance des posidonies est extrêmement lente : seulement quelques centimètres par an. Un herbier détruit peut donc mettre plusieurs siècles à se reconstituer.

En France, la posidonie est protégée par un arrêté ministériel du 19 juillet 1988 qui fixe la liste des espèces végétales marines protégées. Ces plantes font l'objet de programmes de suivi et de projets de restauration reposant sur la limitation des pollutions, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion de la fréquentation et la sensibilisation du public. **Préservez-les !**

Camille Domingo

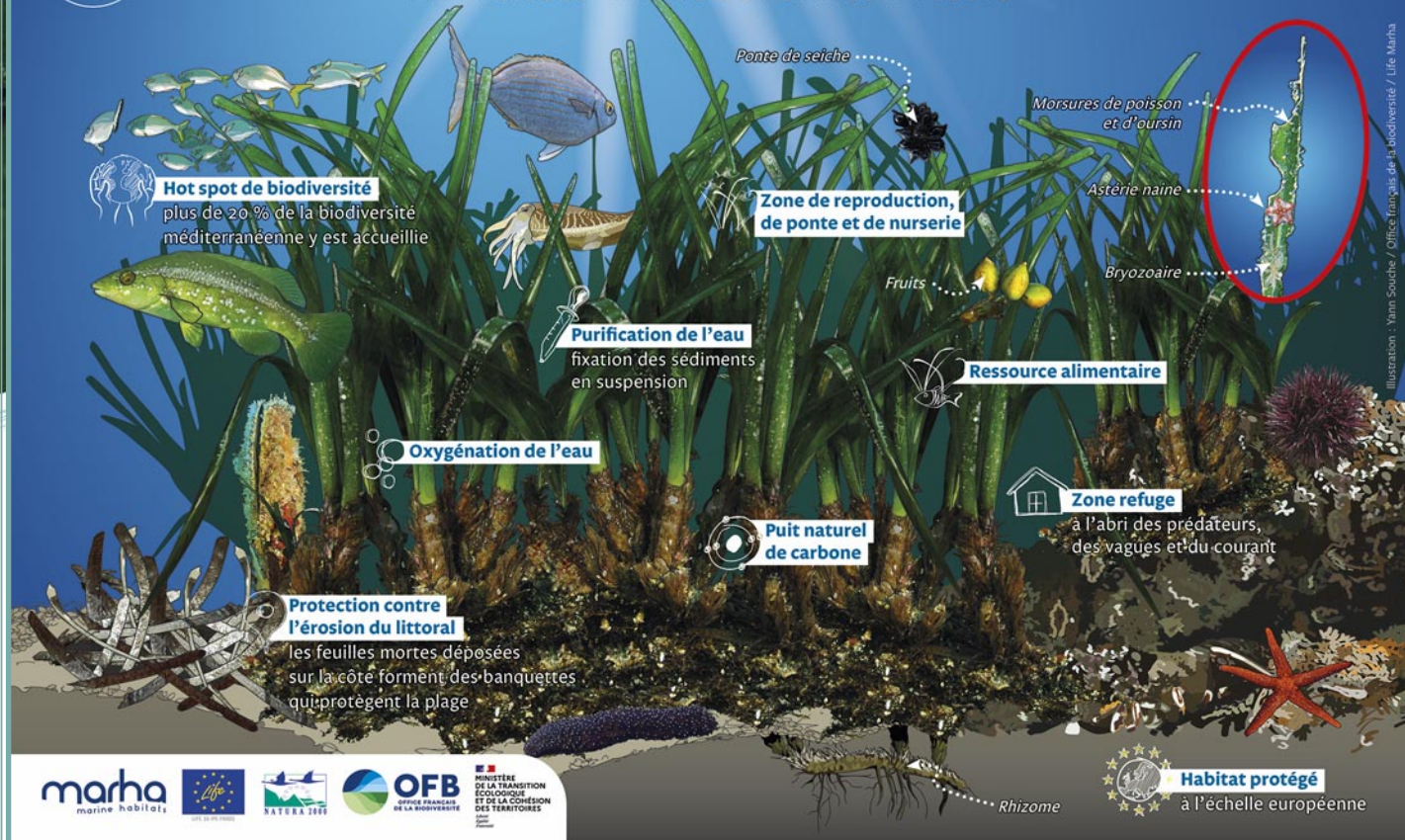
Références

- <https://doris.ffessm.fr/>
- <https://www.marinespecies.org/>
- <https://ofb.gouv.fr/>
- Habitats particuliers de l'infralittoral : herbier à *Posidonia oceanica*. Sous-région marine Méditerranée occidentale.
- Bonhomme P., Boudouresque C.F., Bernard G., Verlaque M., Charbonnel E., Cadiou G., 2001, Espèces, peuplements et paysages marins remarquables de la Ciotat, de l'île verte à la calanque du Capucin (Bouches du Rhône, France), Contrat RAMOGE & GIS Posidonie, GIS Posidonie publ., 1-132.
- Harmelin J.-G., Vacelet J., Petron C., 1987, Méditerranée vivante, promenades à la rencontre de la faune et de la flore, ed. Glénat, 260p.

HERBIER DE POSIDONIE

PRAIRIE SOUS-MARINE DE PLANTES À FLEURS

Fig. 3



Fonctionnalités des écosystèmes des herbiers de posidonies

NETTOYAGE DES PLAGES

Opération de sensibilisation pour la préservation du littoral

L'Association des pêcheurs plaisanciers de Merrien a organisé, ce samedi 16 mai 2026, une nouvelle opération de nettoyage de l'estran du Merrien. Malgré un vent frais soufflant sur la ria, une dizaine d'adhérents avaient répondu présent pour participer à cette matinée placée sous le signe de la préservation du littoral et de la convivialité.

Dès les premières heures de la matinée, les bénévoles se sont réparti les différents secteurs de l'estran, munis de gants, bottes et sacs de collecte. Plastiques, morceaux de cordages, emballages et divers débris ramené par les marées ont ainsi été ramassés tout au long du parcours. **Une mobilisation fidèle à l'engagement de l'association**, attachée depuis plusieurs années à la protection de cet environnement naturel particulièrement apprécié des plaisanciers, promeneurs et habitants du secteur.

Les participants ont toutefois constaté avec satisfaction une nette diminution de la quantité de déchets collectés par rapport aux précédentes éditions. Une évolution encourageante qui témoigne d'une prise de conscience progressive des usagers du littoral et d'un plus grand respect de la nature environnante.

Au-delà du nettoyage lui-même, cette opération a également permis de **rappeler l'importance des gestes simples pour préserver le milieu marin et côtier**. Dans une ambiance chaleureuse et solidaire, les membres de l'APPM ont partagé un moment utile et fédérateur, illustrant parfaitement l'esprit associatif qui anime la vie du port de Merrien.

Le président de l'association, Pascal Le Torrec, a tenu à saluer l'implication des bénévoles présents : « Chaque geste compte et notre engagement contribue concrètement à la protection de notre littoral. Notre association a vocation à s'inscrire pleinement dans la défense des droits des pêcheurs plaisanciers, mais aussi dans la préservation de notre environnement et de notre patrimoine maritime. » Pour l'association, ces rendez-vous restent essentiels afin de maintenir la qualité environnementale du site tout en sensibilisant le public aux enjeux liés à la protection du littoral et de la biodiversité marine.

Le bureau de l'APPM





LE THON ROUGE EN « NO-KILL »

Guide de référence pour la pêche du thon rouge en « No-kill »

Le thon rouge est un poisson pélagique hors norme qui suscite un engouement exceptionnel auprès des pêcheurs de loisir. Cependant, son histoire et sa gestion imposent des règles très strictes (notamment le plan de sauvegarde international mis en place depuis 2008 suite aux excès de la pêche industrielle). Aujourd'hui, l'immense majorité des thons rouges capturés par la plaisance doivent être relâchés. Sur le plan légal, l'embarquement temporaire pour le décrochage est toléré : la loi interdit la « détention » à bord d'un poisson mort sans bague, et non sa manipulation rapide pour une remise à l'eau.

Pratiqué correctement, le « No-kill » affiche un taux de survie extrêmement élevé. En revanche, le thon rouge est un colosse aux pieds d'argile : certaines erreurs de manipulation ou d'armement le condamnent de façon irréversible. Ce document rassemble les cas critiques les plus courants, les interdictions strictes et les bonnes pratiques techniques pour réussir la relâche de ce poisson exceptionnel.

Les cas critiques et fatals pour le thon rouge

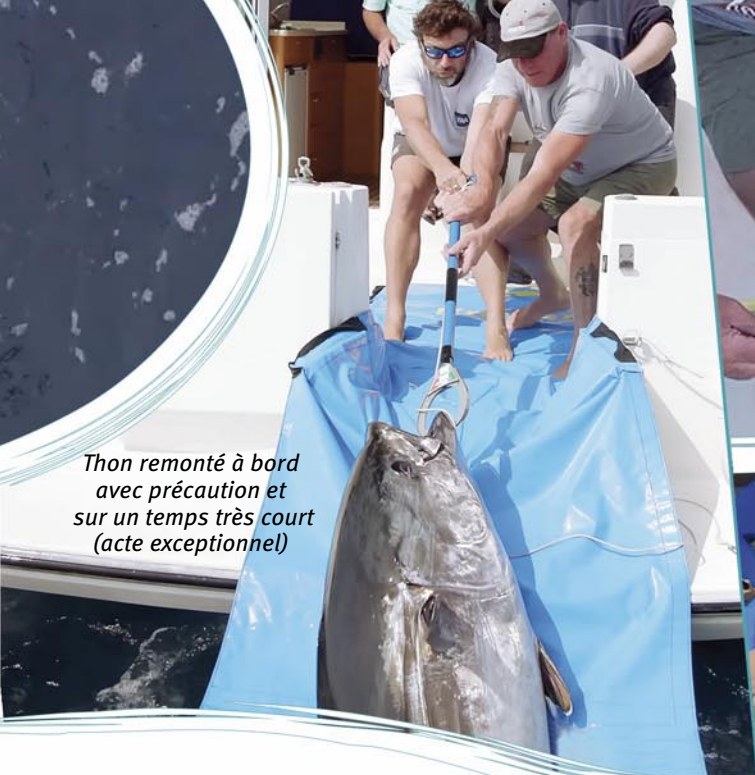
Ces situations découlent d'observations scientifiques (notamment lors des programmes de marquage de l'ICCAT/Ifremer). Chacun de ces points est, à lui seul, fatal pour le poisson, même s'il repart de façon vigoureuse au moment de la relâche. Nous avons remarqué grâce aux balises que le poisson pêché et tagué par des équipes débutantes pouvait mourir jusqu'à cinq jours après la relâche.

Cas critique	Impact biologique	Solution/Action préventive
Lésion oculaire (sang dans l'œil)	Un œil piqué ne guérit pas. Le handicap visuel empêche le thon de chasser et de suivre son banc, entraînant sa mort à terme.	Utiliser exclusivement des hameçons simples.
Branchie arrachée ou lésée	Les branchies sont des organes respiratoires ultra-sensibles. Un saignement léger est surmontable, mais une déchirure branchiale provoque une hémorragie mortelle.	Bannir les triples. Lors des manipulations, placer une main sous la tête mais jamais dans les ouïes/branchies.
Claquement de la colonne	La structure vertébrale ne supporte pas le poids du poisson hors de l'eau. Soulever un thon de plus de 8 kg par la queue déplace les vertèbres de manière irréversible.	Ne jamais soulever le thon uniquement par la queue. Toujours soutenir la tête et le porter à l'horizontale.
Nageoires déchirées (notamment la caudale)	Les nageoires sont fines et fragiles. Une déchirure entraîne une perte de puissance hydrodynamique immédiate. Le poisson ne peut plus chasser ni suivre la vitesse du banc.	Utiliser des épuisettes adaptées (mailles fines en caoutchouc) et manipuler le poisson avec une délicatesse extrême.
Asphyxie (noyade) et épuisement	Le thon possède des opercules rigides et doit obligatoirement avancer pour respirer. L'immobilisation (hors ou dans l'eau) provoque une asphyxie rapide. Un combat trop long mène à l'arrêt cardiaque.	Limitier le temps de manipulation à 2 minutes maximum. Adapter la puissance du matériel pour écourter le combat.

Directives d'armement : recommandations impérieuses

- **Ne pas utiliser des hameçons triples** : les triples doivent être systématiquement démontés des leurres (poppers, poissons nageurs, casting jigs) et remplacés par des hameçons simples renforcés (type Inline). Les triples multiplient les points d'ancrage accidentels : pendant le combat, ils peuvent clouer la gueule du poisson, s'ancrer dans un œil ou lacérer les branchies. Les hameçons simples offrent une meilleure tenue (moins de décroches) tout en protégeant le thon.
- **Ne pas utiliser de lasso de queue (ou « tailer »)** : l'usage de cordes, câbles ou lassos pour immobiliser, sécuriser ou hisser le poisson par la queue est à bannir. Le lasso écrase le pédoncule caudal, coupe le flux sanguin, lèse gravement la colonne sous la tension et détruit le mucus protecteur, ouvrant la voie à des infections nécrotiques fatales après la relâche.
- **Ne pas gaffer le poisson** : l'usage de la gaffe (crochet métallique) est pros crit. Même une piqûre superficielle dans la lèvre ou la mâchoire crée une plaie ouverte qui s'infecte rapidement en milieu marin, détruit les tissus mous indispensables à l'alimentation et condamne le thon à court ou moyen terme.
- **Utilisation exclusive de « Circle Hooks » pour les appâts** : pour les techniques au broché ou au vif, l'usage des hameçons circulaires est indispensable. Leur forme spécifique empêche le poisson d'engamer profondément l'armement. L'hameçon glisse le long des parois de l'estomac et des branchies sans se piquer, pour venir se loger exclusivement à la commissure des lèvres.
- **Choix d'acier carbone non-inoxydable** : évitez les hameçons en acier inoxydable. Si le poisson est piqué profondément et qu'un décrochage risque de causer une déchirure interne, il est préférable de couper le fil au ras de la gueule. Un hameçon en acier carbone rouillera et sera rejeté naturellement en quelques semaines, contrairement à l'inox qui restera implanté à vie.





Thon remonté à bord avec précaution et sur un temps très court (acte exceptionnel)



Oxygénation



Mesures

Matériel obligatoire et techniques de manipulation

- **Utiliser une pince à poisson (Fish grip/pince à thon)** : pour immobiliser et sécuriser le thon le long du bord, l'usage d'une pince de préhension spécifique (prise par la lèvre inférieure) est obligatoire. Elle permet de maintenir la tête du thon dans l'axe du bateau pour assurer l'oxygénation passive, tout en protégeant les mains du pêcheur contre les coups de tête violents. Elle doit être assurée par une longe de plusieurs mètres n'entravant pas son utilisation à bord. La longe doit être amarrée à un point résistant du navire.
- **La pince de décrochage à long manche (Dehooker)** : cet outil permet de faire levier sur l'hameçon pour le retirer proprement pendant que le thon est encore dans l'eau, le long du franc-bord. Le poisson ne subit ainsi aucun choc thermique ni physique sur le pont.
- **L'épuisette spécifique « No-kill »** : pour les petits spécimens le permettant privilégiez des épuisettes à cadre rond, de faible profondeur et dotées de petites mailles fines en caoutchouc (sans nœuds). Il faut éviter de faire entrer le poisson en entier afin que sa queue ne s'emmêle pas. Les mailles sèches ou à nœuds abrasifs sont à proscrire.
- **La gestion de l'oxygénation lors du décrochage** : si le poisson est maintenu le long du bord, gardez le bateau en légère marche avant pour maintenir un flux d'eau constant dans ses branchies. Si le poisson est monté à bord, installez un tuyau alimenté en eau de mer directement dans sa gueule, mais avec un débit adapté.
- **Le tapis de réception et le chiffon humide sur les yeux** : si le thon doit impérativement être hissé à bord pour un décrochage complexe :
- **Posez-le exclusivement sur un tapis de réception ou une bâche lisse, matelassée et abondamment mouillée à l'eau de mer.** Le contact avec une surface sèche ou abrasive détruit instantanément le mucus protecteur du poisson.
- **Couvrez immédiatement ses yeux avec un chiffon propre et saturé d'eau de mer.** L'obscurité calme instantanément les spasmes et l'activité frénétique du thon, permettant un travail rapide et sécurisé.

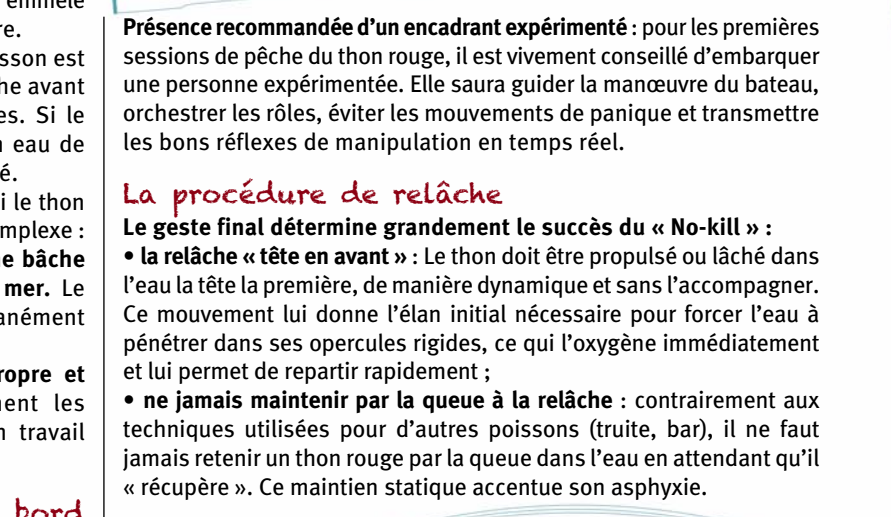
Organisation de l'équipage et sécurité à bord

La règle des trois personnes minimum : pour que les manœuvres soient fluides et ultra-rapides, il est fortement recommandé d'être au moins trois à bord, avec des rôles strictement définis :

- **le pilote** : reste aux commandes du bateau pour gérer les manœuvres de sécurité et maintenir la marche avant essentielle à l'oxygénation du thon ;
- **le pêcheur** : gère le combat et amène le poisson au bateau à un rythme adapté ;
- **l'aide/équipier** : s'occupe de sécuriser le poisson (pince de gueule, épuisette), d'effectuer le décrochage rapide et de procéder à la relâche.



Pose d'une balise



Thon relâché avec précaution

Présence recommandée d'un encadrant expérimenté : pour les premières sessions de pêche du thon rouge, il est vivement conseillé d'embarquer une personne expérimentée. Elle saura guider la manœuvre du bateau, orchestrer les rôles, éviter les mouvements de panique et transmettre les bons réflexes de manipulation en temps réel.

La procédure de relâche

Le geste final détermine grandement le succès du « No-kill » :

- **la relâche « tête en avant »** : Le thon doit être propulsé ou lâché dans l'eau la tête la première, de manière dynamique et sans l'accompagner. Ce mouvement lui donne l'élan initial nécessaire pour forcer l'eau à pénétrer dans ses opercules rigides, ce qui l'oxygène immédiatement et lui permet de repartir rapidement ;
- **ne jamais maintenir par la queue à la relâche** : contrairement aux techniques utilisées pour d'autres poissons (truite, bar), il ne faut jamais retenir un thon rouge par la queue dans l'eau en attendant qu'il « récupère ». Ce maintien statique accentue son asphyxie.

Patrick Rousseaux



VOYAGE DE PÊCHE EN GUINÉE-BISSAU

Un haut lieu de la pêche exotique

Profitant de l'expérience de quelques-uns, quatorze membres de l'APPLH (Le Havre) ont renouvelé en mars 2026 un séjour de pêche exotique et de tourisme à partir de l'île de Kéré dans l'archipel des Bijagos (Guinée Bissau). Huit pêcheurs et six accompagnantes. Le voyage nous amène sur une île éloignée de la civilisation. Mais quels spots de pêche !

Ce voyage demande une bonne forme physique, de Paris Orly à Bissau via Casablanca, un transfert sur route africaine avant d'embarquer sur une grève pour deux heures de navigation rapide et rejoindre Kéré. Nous découvrons au matin la petite île, plantée de verdure sur une roche volcanique mauve.

L'accueil chaleureux fait oublier la durée du voyage. Le lieu enchante avec un bel espace ouvert sur la plage, de belles tables et des bungalows confortables pour s'installer. Nous sommes au milieu d'un chenal entre deux grosses îles, Carache au sud-est et Caravela au nord-ouest.

Les oiseaux réveillent très tôt le matin, petit déjeuner solide pour les pêcheurs. **L'électronique et la motorisation de chaque bateau facilitent la sortie avec toutes les techniques de la pêche exotique bien maîtrisées par l'équipage.** Nous explorons les différents sites dans l'archipel au cours des six journées dans un rayon de 20 à 25 milles nautiques. Les fonds ne dépassent pas 25 m. Les brisants signalent les hauts-fonds et cernent les bancs de sable où se reposent parfois quelques flamants roses sous le soleil. Les « yaboys » se laissent attraper facilement pour la pêche au vif ; elle se pratique au fond et reste la technique de choix. Les barracudas se prennent avec des bas-de-ligne impérativement en câbles acier... Les otolithes de la famille des *Sciaenidae* (ou maigres) ne repartent que si l'on perce la vessie natatoire. Les carpes rouges tirent fort, frein bien serré. Les gros cobias tirent aussi et longtemps. L'un d'entre nous se casse trois côtes en glissant sur le bord du bateau, mais il garde son cobia ! Nous nous retrouvons au milieu d'une chasse de grosses carangues affamées... L'autre fait trois fois le tour du bateau entraîné par l'une d'entre elles ; il faut savoir plonger la canne quand le poisson passe sous la coque, sinon gare à la casse.

Pendant ce temps, les accompagnantes prennent le rythme de l'île, déjeuner plus tardif, baignade prudente à cause du fort courant jusqu'au banc de sable, lecture, aquarelle, découverte du lieu et de plusieurs villages dans les îles voisines. Belle rencontre avec les danseurs, les élèves de l'école et l'instituteur.

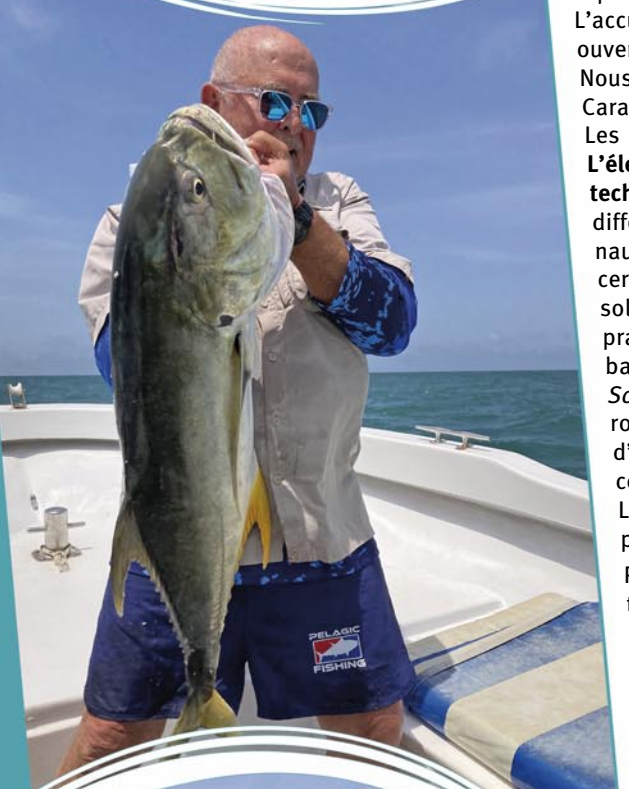
Les soirées conviviales passent vite. Le bar et la cuisine nous enchantent. L'éclairage reste discret ; nous regardons le ciel se dévoiler dans la nuit, la Voie Lactée et des milliers d'étoiles.

Et c'est déjà le dernier jour mis à profit pour pêcher à la mouche ou au streamer à partir du banc de sable ou de la plage ; c'est un petit bonheur fait d'élops (dernier membre de la famille des *Elopidae*), d'une petite carpe rouge et d'une grosse orphie.

Gros remerciements à toute l'équipe, les guides de pêche et équipiers de chaque bateau, le personnel d'entretien, les cuisiniers et la brigade.

Le retour nous ramène, bercés par le souvenir d'un séjour de rêve.

Jean Guihard





ÉCOLE DE PÊCHE

Techniques de pêche

L'école de pêche organise chaque année une session d'apprentissage des techniques de pêche en mer à la canne, du bord ou en bateau, de début octobre jusqu'à fin février. Cette année était la 18^e session.

Après avoir découvert pour certains, ou perfectionné pour d'autres, ces techniques, **les dix-huit élèves de la promotion 2025-2026 ont reçu leur diplôme** au cours d'une soirée conviviale, à laquelle les conjoints étaient invités. Marcus, le plus jeune de la promotion, Danielle, la seule femme, et les deux élèves les plus assidus sans aucune absence, ont été récompensés par du matériel de pêche.

Les élèves ayant acquis toutes les connaissances en matière de matériel, fils, tresses, hameçons, accessoires, leurres durs, leurres souples, jigs, techniques et lieux de pêche pour la recherche de certains poissons, sont prêts pour démarrer la saison.

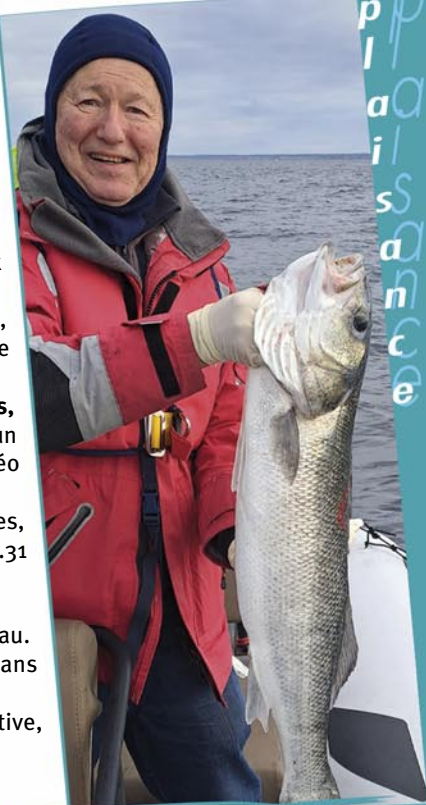
Une première sortie, sur leurs bateaux, accompagnés par un *formateur*, a permis de **belles prises (lieux, bars), dans le respect du nombre et de la maille des poissons**. Philippe Frise a eu le plaisir de sortir un bar de 80 cm, sur un jig fabriqué par Jean-Pierre, formateur. Une autre sortie est prévue dès que la météo sera favorable, permettant à tous les élèves de mettre en pratique leur apprentissage théorique.

L'équipe d'animation du cours de pêche est constituée de : Alain, Gérard, Jean-Alain, Jean-Pierre, Jean-Yves, Philippe. La prochaine saison débutera le 3 octobre 2026. Inscriptions auprès de Jean Yves au 06.07.57.19.31

Autres activités de la saison

- **Grue** : l'APPRL met à disposition des plaisanciers une grue pour sortir les bateaux et les mettre à l'eau.
- **Club photo** : un club photo réunit une vingtaine de personnes qui s'initient ou se perfectionnent dans cette discipline.
- **Différentes rencontres ludiques** réunissent les membres plusieurs fois par an, dans une ambiance festive, souvent autour d'une table garnie.

Le bureau de l'APPRL



FÊTE DE LA MER ET DES LITTORAUX

Rendez-vous à ne pas manquer

La Fête de la mer et des littoraux constitue une occasion privilégiée de valoriser la mer comme patrimoine commun, la nécessité de mieux la protéger, l'importance de sensibiliser le grand public, mais aussi la volonté de mettre en avant les femmes et les hommes qui s'engagent au quotidien pour les espaces maritimes et littoraux dans leurs richesses et diversités unique en Europe.

La pêche de plaisance, qu'elle soit pratiquée en bateau, du bord, à pied sur l'estran ou en plongée sous-marine, rassemble des dizaines de milliers de passionnés au plus près de la nature et du milieu marin. **Les associations et fédérations qui les représentent, désormais réunies au sein de la Confédération Mer & Liberté afin de porter une voix commune sur les grands enjeux maritimes, constituent un acteur essentiel d'expérience, d'observation et de connaissance du terrain mais aussi comme vecteur de transmission intergénérationnelle et de cohésion citoyenne.**

Au quotidien, nos associations contribuent à transmettre largement des **valeurs de respect, de responsabilité et de bonnes pratiques** dans un environnement dont chacun mesure aujourd'hui la fragilité. Par leur présence constante sur le littoral et en mer, **nos adhérents sont aussi des témoins attentifs de l'évolution de la biodiversité et des écosystèmes**. Ils participent activement à **une dynamique d'éducation, de sensibilisation et d'écoresponsabilité**, en partageant en famille ou entre amis, une même passion pour la mer et la nature.

Les années à venir seront déterminantes pour la pêche de plaisance, confrontée à des enjeux majeurs : préservation de la ressource halieutique, partage équilibré des usages de la mer, évolution des réglementations, cohésion des usagers de la mer, transmission des pratiques populaires et accès durable au littoral pour tous. Dans ce contexte, le dialogue, la connaissance scientifique et la responsabilisation collective devront plus que jamais guider les décisions et les actions à conduire à travers une mobilisation de tous les acteurs, dépassant les clivages et associant citoyens, élus, professionnels et associations.

Cet événement représente également une opportunité précieuse pour mieux comprendre les réalités et les enjeux liés à la mer et aux littoraux. Il invite à dépasser certaines approches trop dogmatiques ou caricaturales afin de favoriser l'écoute, la confiance et un dialogue constructif entre tous les acteurs concernés.

La Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) et l'ensemble de ses adhérents sont ainsi particulièrement heureux de soutenir pleinement cette nouvelle édition de la Fête de la mer et des littoraux qui a lieu cette année tout l'été et encourage toutes ses associations à déclarer et labelliser tout événement auquel elle participe.

Patrick Zimmermann
président

<https://fetedelameretdeslittoraux.fr/>

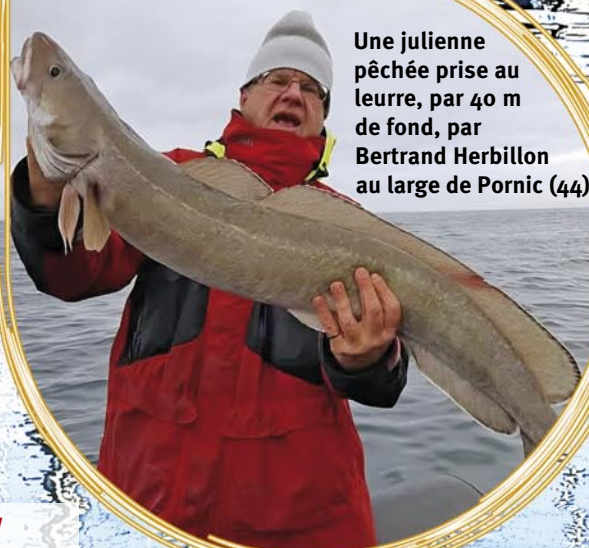


VOS BELLES PRISES

Nous publions les photos de vos prises ; n'hésitez pas à envoyer vos clichés à la rédaction (poissons ou crustacés de belles tailles, spécimens insolites, ...).

N'oubliez pas de porter un gilet de sécurité à bord !

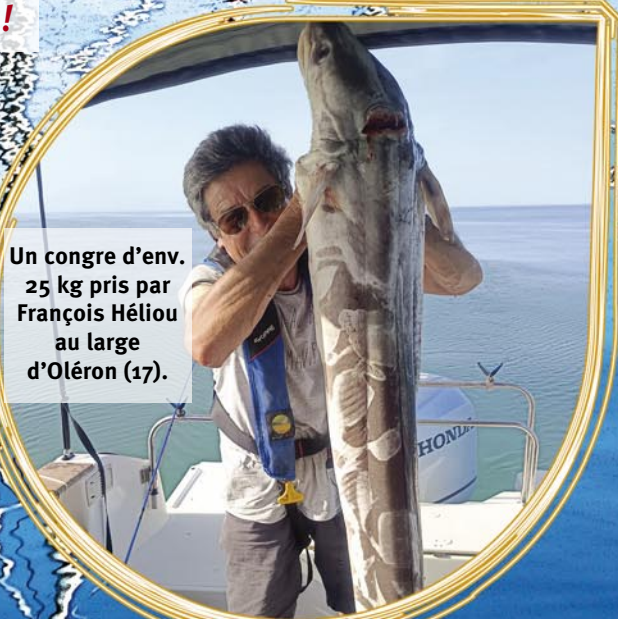
**Attention !
Portez tous votre gilet de sécurité !**



Une julienne pêchée prise au leurre, par 40 m de fond, par Bertrand Herbillon au large de Pornic (44).



Un joli bar pêché par Sullivan David au large de Doëlan (29).



Un congre d'env. 25 kg pris par François Héliou au large d'Oléron (17).



Un denti de 4 kg pêché au large de Porto-Vecchio (Corse).

Un homard de 2,5 kg pêché par Alain Aubert du côté de Groix (56).



RESPECTONS LES TAILLES

*LFL : longueur maximale inférieure-fourche - LT : longueur totale - LC : longueur céphalothoracique - MN : Mer du Nord - LB : La Baie - CM : Calvados Manche

*Tailles préconisées par la FNPP

(Cardine) (Flet-hareng) (Maquereau) (Sardine) (Anchois) (Chinchard) (Rougets (b.p.)) (Limonde sole) (Sole commune) (Mulet) (Merlu) (Pile carplet) (Bulot) (Dorade grise/royale) (Limonde sole) (Sole commune) (Mulet) (Merlu) (Pile carplet) (Bulot) (Dorade grise/royale)

Atlantique Manche-mer du Nord

2020

(Alose-Barbot) (Chenouet) (Crevette) (Maquereau) (Mulet) (Noiset) (Orade) (Pilet) (Sole)



www.fnpp.fr

LES BRÈVES

Grand Pavois La Rochelle : du 22 au 27 septembre

La Confédération Mer & Liberté sera présente sur ce salon : bienvenue à tous sur notre stand ! Un salon nautique pensé pour tous les publics.

Véritable ADN du Grand Pavois La Rochelle, les espaces thématiques permettent depuis plusieurs années de **rendre le nautisme accessible à tous**. Que l'on soit navigateur confirmé, amateur de sports nautiques, futur plaisancier ou simple curieux attiré par l'univers maritime, chacun peut découvrir la mer et ses activités sous toutes leurs formes.

Face aux évolutions du nautisme et des attentes du grand public, le Grand Pavois La Rochelle renforce encore son approche avec de nouveaux univers **conçus pour vivre la mer, et non plus seulement l'observer.**

- Dernière minute - Dernière minute - Dernière minute -

Réglementation comportements dangereux en mer

Le **décret 2026-434 du 2 juin 2026** relatif aux comportements dangereux en mer (ivresse manifeste ou défaut de maîtrise d'un navire de plaisance à moteur) est entré en vigueur le lendemain de sa publication.

Objet : afin de lutter contre les comportements dangereux en mer, le présent décret crée dans le code des transports une contravention de conduite d'un navire de plaisance à moteur en état d'ivresse manifeste et une contravention de défaut de maîtrise dans la conduite d'un navire de plaisance à moteur. Ces contraventions sont sanctionnées de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Note de la rédaction : un décret bienvenu mais incomplet !

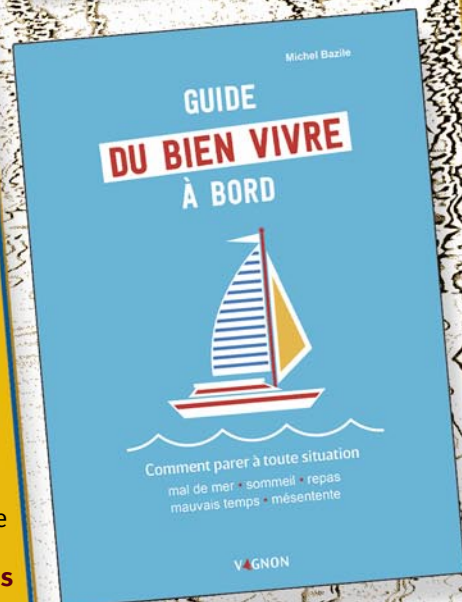
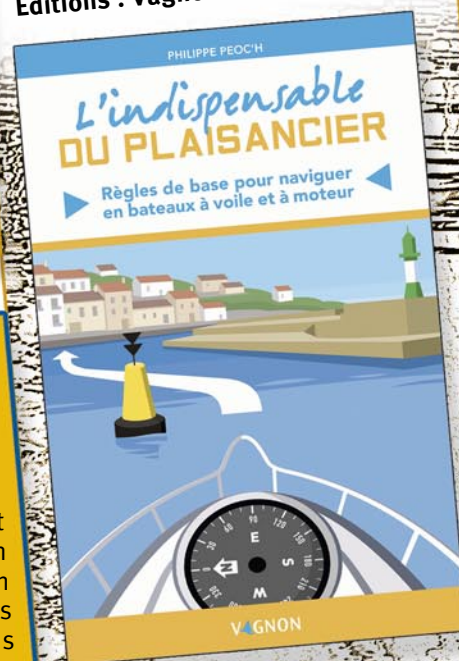
Ce nouveau décret crée deux nouvelles contraventions pour lutter contre les comportements dangereux en mer : l'ivresse manifeste en mer et le défaut de maîtrise. La FNPP, au nom de la sécurité de tous, est favorable à un renforcement des règles pour lutter contre les comportements en état d'ivresse ou dangereux, comme toutes les autres fédérations de la plaisance, du nautisme et de la pêche en mer. Mais le décret n'ayant pas pris en compte nos remarques avant sa parution, nous ne pouvons que déplorer sa grande insécurité juridique et leurs conséquences auprès d'un tribunal. En particulier :

- le décret ne définit pas la notion de comportements dangereux et laisse leur appréciation et les sanctions à la libre interprétation du contrôleur ;
- libre interprétation également concernant l'appréciation de l'ivresse manifeste en mer, sans recours prévu aux outils de mesures factuelles, type éthylotest. Cela est d'autant plus grave que les sanctions, sans preuve défendable auprès d'un tribunal, peuvent aller jusqu'à la confiscation de l'embarcation ;
- le décret n'évoque pas les stupéfiants, alors que leur usage est de plus en plus fréquent en mer ;
- compte tenu de l'insécurité juridique, la FNPP souhaite que la confiscation de l'embarcation ne soit pas laissée à la libre interprétation du contrôleur.

La FNPP, avec tous ses autres partenaires d'usagers, continue donc les démarches pour que le décret soit revu et amendé en ce sens.

LES BEAUX LIVRES

Éditions : Vagnon - Terra Arcalis



On croit souvent connaître le Pacifique. On l'imagine comme un immense océan bleu sur une carte, parsemé d'îles lointaines. Mais en réalité, il est devenu le nouvel épiscetre silencieux du pouvoir mondial.

Derrière les eaux turquoise se joue une bataille décisive : technologies de rupture, bases militaires discrètes, câbles sous-marins invisibles, diplomatie océanique en pleine mutation, ambitions dévorantes des géants chinois et américains... et entre eux, des nations insulaires devenues plus ou moins des acteurs stratégiques, capables de renverser les équilibres mondiaux.

Vers une nouvelle stratégie et géopolitique du Pacifique révèle ce que l'on ne voit jamais : les négociations en coulisses, les zones d'ombre, les rapports de force qui émergent et les scénarios futurs que les décideurs redoutent... ou espèrent.

Ce livre ne se contente pas d'expliquer le Pacifique : il dévoile l'avenir d'un océan devenu central dans la recomposition de l'ordre international.

À propos de l'auteur

Boris Alexandre Spasov : diplômé du centre d'étude diplomatique et stratégique, DEA en histoire espace et civilisation, témoin et observateur des enjeux stratégiques et des politiques internationales, il accompagne depuis des années, décideurs, institutions et acteurs publics dans une certaine compréhension des dynamiques géopolitiques mondiales. Spécialiste et humaniste attentif des transformations de la géopolitique du Pacifique, il propose ici une analyse claire, décapante et accessible, fondée sur une expérience de terrain et une veille stratégique de premier plan.



TOULON (83)

Sortie pêche Soupe de poisson

Les sorties de pêche organisées par la société des plaisanciers toulonnais rythment annuellement les événements organisés par notre association.

Le classement se base sur trois critères : le nombre de variétés de poisson, le poids total, la taille du poisson le plus gros. Au gré des neuf sorties de pêche, des membres ont offert gracieusement une partie de leur pêche au club. Avec les **16 kg de poissons collectés**, le conseil d'administration a décidé d'organiser un de nos **repas mensuels** autour de ces produits on ne peut plus locaux. Une belle idée avec du travail pour des membres du club qui se sont livrés à l'écaillage puis au vidage des poissons avant le fameux passage de la soupe au presse-purée.

Le 12 octobre 2025, avec cette soupe a été produite la marmite du pêcheur cuisinée également par les adhérents « cuisiniers » de l'association. Ce repas du dimanche, en terrasse par une belle journée ensoleillée, a ravi les adhérents. Il est fort à parier qu'un tel repas sera aussi délivré en 2026.

Alain Arnal
président



CABOURG (14)

Le Fishing Club Cabourg lance sa 4^e saison sous le signe du partage et de la passion

Le Fishing Club Cabourg entame sa quatrième saison avec enthousiasme et de belles ambitions. Installé à Port Guillaume, entre Dives-sur-Mer, Cabourg et Houlgate, le club continue de rassembler les passionnés de pêche en mer dans un esprit convivial et structuré.

Cette année marque une étape importante avec l'**adhésion du club à la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP)**. Une reconnaissance qui permet désormais d'offrir un cadre officiel aux adhérents, tout en facilitant l'accès à des informations essentielles sur la pêche plaisance et en renforçant les échanges entre clubs.

Présidé par Thierry Patin, accompagné de Lucien Langot en tant que vice-président et de Christine Vaudet aux fonctions de trésorière et secrétaire, **le Fishing Club Cabourg compte aujourd'hui une trentaine de membres actifs et une vingtaine de bateaux**. Une dynamique qui témoigne de l'engouement local pour cette activité.

La saison 2026 s'annonce particulièrement riche, avec deux sorties de pêche par mois d'avril à octobre.

Ces rendez-vous réguliers permettent aux membres de se retrouver en mer, de partager leur passion et de mesurer leurs performances dans une ambiance toujours conviviale. Parmi les temps forts, la traditionnelle fête de la mer, prévue le 18 juillet, viendra rythmer l'été. Le coup d'envoi officiel a été donné lors de l'assemblée générale du 7 mars, organisée à la capitainerie de Port Guillaume. Quant à la clôture de la saison, elle aura lieu le 10 octobre, avec un dernier concours suivi d'un repas convivial et de la remise des prix. Au-delà de la compétition, **le Fishing Club Cabourg met un point d'honneur à cultiver l'esprit de camaraderie**, notamment grâce à l'organisation de soirées barbecue tout au long de l'année.

Entre passion de la mer, esprit d'équipe et convivialité, le Fishing Club Cabourg confirme sa place comme un acteur incontournable de la vie nautique locale.

Une chose est sûre : la saison 2026 promet de beaux moments... et de belles prises !

Le bureau du FCC

Note de la rédaction : la FNPP accueille avec plaisir le Fishing Club de Cabourg et tous ses membres. Elle lui souhaite longue vie avec de bons moments de plaisance et de pêche !



BOUIN (85)

Pêche découverte

Les adhérents de l'APLAV ont été fortement mobilisés pour participer à la consultation publique concernant le quota des maquereaux. L'association a également interpellé par courrier le député et le sénateur. Le sujet fut également abordé lors de l'assemblée générale du 27 février. Même si le projet Life est terminé, l'association poursuit le comptage des palourdes au printemps, en été et en automne sur deux sites au Gois.

À l'approche de la saison estivale, deux matinées de sensibilisation à la sécurité et à l'armement des bateaux ont été organisées au port des Brochets à Bouin et au port du Pont Neuf à la Barre-de-Monts, sous l'autorité de la brigade nautique de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et avec la participation de la SNSM.

Cette année, l'association organisera de nouveau douze journées de pêche découverte. C'est d'ailleurs lors d'une de ces journées

que l'APLAV participera à la Fête de la mer et des littoraux afin de sensibiliser le public à l'importance de la lutte contre la pollution plastique. Bon été à toutes et à tous

Isabelle Prévost
présidente de l'Aplav



Francis Vaxelaire, président de la station SNSM de Trévigton, a fait un état des lieux du dossier du canot de sauvetage et de l'abri. La station devrait recevoir son bateau, actuellement en carénage, dans le courant du mois de juin. L'APBP a remis un chèque de 500 € à la SNSM de Trévigton.

La réunion s'est ensuite déroulée à partir de questions auxquelles ont répondu les membres de la SNSM et de la gendarmerie maritime. Les points évoqués ont porté sur le remorquage, l'immatriculation des engins, les pièces et engins à présenter en cas de contrôle. Les intervenants ont souligné la sécurité et le

respect des règles. L'application Recfishing, destinée à la déclaration des pêches de loisir, a été présentée avec un accent mis sur les espèces sensibles (bar, lieu jaune, maquereau...) sans oublier le respect des quantités et tailles réglementaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration de l'association a décidé de se retirer du collectif de la baie au sein duquel l'APBP avait joué un rôle actif. Les orientations et les choix du collectif de la baie concernant la gestion des Glénan ne conviennent plus aux plaisanciers de Pouldohan soucieux de défendre tous les types de plaisance.

Le bureau de l'APBP



TRÉGUNC (29)

Journée d'information de l'association des plaisanciers de Pouldohan

Une trentaine d'adhérents de l'association des plaisanciers de Pouldohan s'est réunie le samedi 23 mai à la maison de la mer pour des informations sur la réglementation et la sécurité. La rencontre s'est faite avec le concours de représentants de la SNSM et la brigade de la gendarmerie maritime de Concarneau.

CAP D'AGDE (34)

Les Palangriers d'Agde et du Cap mobilisés pour l'entretien de leur bassin

Implanté depuis plus de cinquante ans sur l'île des Loisirs, le club des palangriers d'Agde et du Cap continue de faire vivre son site grâce à l'engagement constant de ses membres.

Si le but premier de notre club est, bien sûr la pratique de la pêche en mer, il n'en demeure pas moins que, responsable de l'entretien des quais, pontons, réseaux d'eau et d'électricité ou encore des amarres, **l'association veille elle-même au bon état de ses installations.** Mardi 28 avril 2026, les membres du bureau et plusieurs bénévoles se sont ainsi retrouvés pour une nouvelle **journée de travaux** sur le bassin.

Au programme : rénovation partielle de la clôture avec le remplacement de cinq poteaux, réparation et changement de robinets d'eau, installation de prises électriques P17 sur les bornes du site, ou encore renouvellement de certaines amarres.

Des travaux de peinture et de menuiserie ont également été réalisés au cabanon, tandis que les quais ont fait l'objet d'opérations de taille d'arbres et de désherbage.

Si ces journées sont physiquement exigeantes, elles témoignent surtout de l'implication et de l'esprit de solidarité qui animent ce club. Un engagement collectif essentiel au bon fonctionnement de l'association.

Les prochains travaux consisteront au nettoyage et à l'évacuation de tout objet tombé *accidentellement* ou *volontairement* au fond du bassin.

Comme le veut la tradition, cette journée s'est conclue autour d'un repas convivial, offert par le club, donnant à chacun un moment de détente bien mérité.

Un bel exemple de mobilisation bénévole au service de tous dans le respect de ce que nous ont laissé les créateurs de ce club qui fait maintenant partie du patrimoine local.

Alain Lassierra

GUIDEL (56)

Deux belles escapades maritimes pour les adhérents de l'APGP

Ce printemps, les adhérents de l'Amicale des plaisanciers de Guidel-Plages (APGP) ont eu l'occasion de participer à deux sorties particulièrement sympathiques, alliant découverte du patrimoine maritime, convivialité et plaisir de naviguer : une journée à bord du Santa Maria à Concarneau et une excursion sur la Vilaine au départ de La Roche-Bernard.

La première sortie a conduit les participants à Concarneau pour embarquer à bord du Santa Maria, ancien sardinier de 1955, qui rappelle les grandes épopées de la pêche d'autrefois. Dès l'embarquement, chacun est toujours séduit par le charme de ce bateau au caractère unique. Au-delà de la pêche toujours fructueuse, **cette journée a surtout été marquée par la bonne humeur qui règne à bord.** Les échanges entre pêcheurs et la convivialité ont contribué à faire de cette sortie un moment particulièrement agréable dont le point d'orgue a été le pique-nique au mouillage aux Glénan.

Quelques semaines plus tard, les adhérents ont pris la direction de La Roche-Bernard pour une promenade fluviale sur la Vilaine. Cette sortie a offert un contraste saisissant avec la précédente. Après les embruns de l'océan, place à la douceur des paysages intérieurs et au calme du fleuve – même si la visite de la Roche-Bernard fut plutôt humide. **La remontée de la Vilaine a permis de découvrir un patrimoine naturel et architectural remarquable,** entre berges boisées, et belles demeures qui témoignent de l'histoire de la Bretagne entre terre et mer.

Les participants ont particulièrement apprécié la sérénité de cette navigation et le déjeuner remarquable. Cette excursion a également rappelé combien les voies navigables intérieures constituent un patrimoine souvent méconnu mais pourtant essentiel à l'identité bretonne.

Ces deux sorties illustrent parfaitement l'esprit de l'APGP : faire découvrir la richesse de notre Bretagne maritime sous toutes ses formes, favoriser les rencontres entre adhérents et partager ensemble des moments de détente et de convivialité.

Nul doute que les prochaines sorties rencontreront le même enthousiasme et continueront à faire vivre l'esprit de partage qui caractérise notre association.

Le bureau de AGRP

OUISTREHAM (14)

Puces nautiques : première édition

Pour la première fois, les puces nautiques ont eu lieu sur le port de Ouistreham le 19 avril organisées par l'Association pêche plaisance Ouistreham (APPO), marquées par une bonne présence des exposants et la forte présence de visiteurs, de bonnes ventes ont été faites, le tout sous le soleil. À réitérer l'année prochaine compte tenu du succès.

Le bureau APPO



Hommage à Guy Corlays

DIÉLETTE (50)

Guy Corlays, nous a quittés brutalement le jeudi 2 avril, à l'âge de 79 ans. La nouvelle nous a tous profondément atterrés. Guy était encore en pleine forme le dimanche précédent, fidèle à lui-même : dynamique, passionné, tourné vers les autres et vers la mer.

Son départ soudain laisse un grand vide dans nos cœurs et dans la vie de l'association qu'il avait créée, portée et animée avec une énergie inépuisable, son départ n'est pas une page qui se tourne mais un livre qui se ferme.

Breton malouin d'origine, sa vie professionnelle en fait un mécanicien de précision dans un atelier marine, ensuite, il engage un périple au long cours avec sa famille de quatre enfants, d'abord à Lyon, puis en Alsace. Il revient chez nous, à Flamanville, en 1983, il y vit sa passion, son premier amour, « La mer ». Visionnaire, en 1983, il créait contre vents et marées, soutenu par la ville de Flamanville, le premier port de plaisance à Diélette ainsi que l'association des usagers de Diélette, il gère avec son équipe quatre-vingts mouillages à l'échouage.

En 1992, il fait adhérer l'association à la FNPPSF. Après la construction du nouveau port de 1994 à 1997, renaît l'Association des plaisanciers de Port Diélette. En 1999, il passe la barre, mais il reste toujours présent et vigilant au respect des droits des usagers et surtout à la défense de la pêche de loisirs pendant 43 ans.

Guy avait un caractère de Breton bien trempé, mais il avait le cœur sur la main toujours prêt à rendre service, de l'or dans les mains, le sens de l'accueil et de la convivialité, toutes ces qualités restent bien ancrées dans les valeurs de son association !

Son engagement, son sourire, sa bienveillance et son sens du collectif resteront gravés dans nos mémoires. Nous lui devons beaucoup, et nous continuerons à faire vivre l'esprit qu'il a insufflé à Port Diélette. Selon sa volonté, ses cendres seront déposées en mer le 11 juillet en face de son domicile, sur un de ses lieux de pêche préférés à Siouville. Les plaisanciers de Diélette sont invités à constituer « l'armada » du dernier hommage à notre camarade.

Toutes nos amitiés à Mado son épouse, ses quatre enfants et l'ensemble de sa famille, nous garderons un souvenir impérissable de Guy.

Bon vent à toi capitaine Guy Corlays...

Pour le conseil d'administration des plaisanciers de Port Diélette

Allain Cossé

**31 JUILLET
1 & 2 AOÛT**



**TAGGING
ROYAN**



2026














* Dans le cadre de ses recherches en halieutique, Ifremer s'associe aux opérations MTR (Mission Thon Rouge), dans le but de marquer les thons rouges et de les relâcher, ce qui contribue à mieux connaître cette population et à fournir des données à la commission internationale pour la conservation des thonides de l'Atlantique (CICTA).

BROCHETTES DE POISSONS À LA JAPONAISE

Ingrédients

Pour les brochettes

- 600 g de pavés de poisson (cabillaud, saumon ou thon), sans la peau et coupés en cubes de 3 cm.
- 2 bottes d'oignons blancs ou de jeunes poireaux, coupés en tronçons de 3 cm.
- Des pics à brochette en bambou (à faire tremper dans l'eau 30 minutes avant pour éviter qu'ils ne brûlent).
- Optionnel : quelques tranches de courgettes jaunes.

Pour la « sauce Tare maison »

- 100 ml de sauce soja
- 100 ml de vin de riz doux japonais (Mirin)
- 50 ml de saké de cuisine (à défaut, du vin blanc sec)
- 2 cuillères à soupe de miel ou de sucre roux.
- Optionnel : 1 tranche de gingembre frais et 1 gousse d'ail écrasée pour parfumer.

Préparation

Préparer la « sauce Tare » - 10 min

Dans une petite casserole, mélangez la sauce soja, le Mirin, le saké, le sucre, l'ail et le gingembre. Portez à ébullition, puis laissez mijoter à feu doux pendant environ 10 minutes. La sauce doit réduire de moitié et devenir sirupeuse. Retirez du feu et laissez tiédir.

Monter les brochettes - 5 min

Sur vos pics en bambou, alternez les cubes de poisson et les tronçons d'oignons blancs ou poireaux. Ne serrez pas trop les ingrédients pour que la cuisson soit homogène.

La cuisson flash - 6-8 min

Faites chauffer une poêle antiadhésive, un grill ou un barbecue à feu vif avec un filet d'huile neutre. Déposez les brochettes. Saisissez-les 2 min de chaque côté (le saumon et le thon doivent rester tendres à cœur).

Le laquage final - 1-2 min

À l'aide d'un pinceau, badigeonnez généreusement les brochettes de sauce Tare directement dans la poêle ou sur le grill. Laissez la sauce caraméliser quelques secondes en retournant les brochettes. Répétez l'opération une deuxième fois pour un rendu bien brillant.

Le conseil du chef

Servez ces brochettes saupoudrées de graines de sésame grillées ou d'un peu de Shichimi Togarashi (piment aux sept saveurs japonais) pour relever le tout, accompagnées d'un simple bol de riz blanc japonais.

Astuce

Par quoi remplacer le mirin ou le saké ? Pas de panique, c'est un grand classique ! Trouver des alcools de cuisine japonais en grande surface n'est pas toujours simple, mais on peut recréer l'équilibre parfait entre l'acidité et le sucre avec des ingrédients du placard.

Voici les meilleures alternatives pour sauver votre sauce

Le mirin apporte de la rondeur, une douceur sucrée et donne cet aspect brillant/laqué indispensable aux brochettes. L'autre solution possible consiste à mélanger 1 cuillère à soupe de vinaigre de riz (ou de vinaigre de cidre) avec 1/2 cuillère à café de miel.

Bon appétit et bel été !

Respectons les tailles

* Tailles préconisées FNPP



✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire : arrêtés du 26/10/2012 modifié (tailles) et du 17/05/2011 modifié (marquage des captures)

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

POISSONS	
Alose	30 cm
Anchois	12 cm
Baliste	* 23 cm
Bar** N48° 3/j/p (avril à janv.)	✂ 42 cm
S48° 2/j/p (toute l'année)	✂ 42 cm
Bar moucheté	30 cm
Barbue	30 cm
Bonite	✂ * 40 cm
Cabillaud 6/j/p (20/naivre)	✂ 42 cm
Cardine	20 cm
Chapon	30 cm
Chinchard	15 cm
Congre	60 cm
Dorade grise	23 cm
Dorade rose/Pageot rose**	✂ 40 cm
Dorade royale	✂ 23 cm
Églefin	30 cm
Espadon	✂ LJFL* 170 cm
Flet	20 cm
Hareng	20 cm
Lieu jaune 2/j/p (mai à déc.)	✂ 42 cm
Lieu noir	✂ 35 cm
Limande	20 cm
Limande sole	25 cm
Lingue julienne	63 cm
Lingue bleue	70 cm
Lotte/Baudroie	50 cm
Maigre	✂ 50 cm
Makaïre blanc	✂ LJFL* 168 cm
Makaïre bleu	✂ LJFL* 251 cm
Maquereau* 10/j/p	✂ (MN* 30) 20 cm
Merlan	27 cm
Merlu	27 cm
Mostelle	30 cm
Mulet	30 cm
Orphie	30 cm
Plie carrellet	27 cm
Rougets (barbet/grondin*)	15 cm
Sar commun	✂ 25 cm
Sardine	11 cm
Sole commune	✂ 25 cm
Thon rouge LJFL* 30 kg ou 115 cm	
Truite de mer	35 cm
Turbot	30 cm
CRUSTACÉS	
Araignée de mer	12 cm
Crevette bouquet	5 cm
Crevettes (autres)	3 cm
Étrille	6,5 cm
Homard*	✂ LC* 9 cm
Langoustine*	✂ LC* 11 cm
Langoustine	LT* 9 cm
Queues de langoustines	4,6 cm
Tourteau	15 cm
MOLLUSQUES**	
Bulot	4,5 cm
Clovisse	4 cm
Couteau	10 cm
Coque/Henon (LB* 3)	2,7 cm
Coquille Saint-Jacques	11 cm
Huître creuse	5 cm
Huître plate	6 cm
Mactre solide	2,5 cm
Moule	4 cm
Ormeau	9 cm
Oursin piquants exclus	4 cm
Oursin (Bretagne) piquants exclus	5,5 cm
Palourde européenne	4 cm
Palourde japonaise (CM* 4)	3,5 cm
Palourde rose	4 cm
Pétoncle noir/Vanneaux	4 cm
Poulpe	750 g
Praire/Clam	4,3 cm
Telline/Olive de mer	2,5 cm
Vernis/Palourde rouge	6 cm
Vénus spicule	2,8 cm

IJP : par jour et par pêcheur • MN : Mer du Nord, LB : La Baule, CM : Calvados Manche

AUTRES ESPÈCES SANS TAILLE (marquage obligatoire) :
dorade coryphène, espadon voilier, marlin bleu/makaïre bleu, pagre, rascasse rouge, thazard, thons albacore/germon/listao/obèse, voilier de l'Atlantique.

MÉDITERRANÉE

POISSONS	
Anchois	9 cm
Bar commun/Loup	✂ 30 cm
Cernier	45 cm
Chapon	30 cm
Chinchard	15 cm
Congre	60 cm
Denti	✂ * 50 cm
Dorade commune/Pageot rose	✂ 33 cm
Dorade grise	23 cm
Dorade royale	✂ 23 cm
Maigre	✂ 45 cm
Maquereau*	✂ 18 cm
Marbré	20 cm
Merlu	20 cm
Mostelle	30 cm
Pageot acarné	17 cm
Pageot rouge	15 cm
Pagre commun	✂ 18 cm
Raie pastenague	* 36 cm
Raie torpille marbrée	* 36 cm
Rougets	15 cm
Sar commun	✂ 23 cm
Sar à museau pointu	18 cm
Sar à tête noire	18 cm
Sardine	11 cm
Sole commune	✂ 24 cm
Sparillon	12 cm
Thon rouge	30 kg ou 115 cm
CRUSTACÉS	
Crevettes rose	LC* 2 cm
Homard*	✂ LT* 30 cm
Langoustine*	✂ LC* 9 cm
Langoustine	LT* 7 cm
MOLLUSQUES ET AUTRES	
Coque/Henon	2,7 cm
Coquille Saint-Jacques	10 cm
Huître creuse	6 cm
Huître plate	6 cm
Oursin piquants exclus	5 cm
Palourde européenne	3,5 cm
Palourdes (autres)	3 cm
Praire	2,5 cm
Telline	2,5 cm

Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir :
corb** (Méd.), esturgeon, mérrou brun**, raie blanche, raie brunette (sauf Ciem 7d & 7e : 78 cm), requin-hâ (pêche interdite à la palangre Ciem 4 & 6 à 8), requin-taureau commun (pêche interdite toutes zones), saumon (interdit jusqu'à nouvel ordre).

Espèces soumises à quotas : bar, espadon (Atl.), lieu jaune, maquereau, thon rouge.

Espèces soumises à déclaration - Recfishing : bar (Ciem 4, 7 et 8) ; dorade rose (Ciem 7 et 8 et mer Méd.) ; dorade coryphène (mer Méd.) ; lieu jaune (Ciem 7 et 8) ; maquereau (Ciem 4, 7 et 8).

• LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.

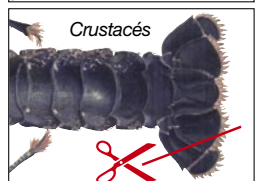
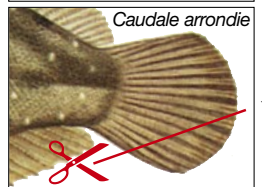
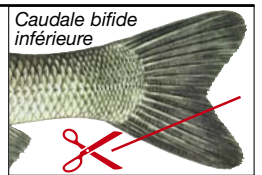
* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langoustine peut intervenir avant le débarquement.

**** Attention, espèce soumise à des périodes d'interdiction selon la zone concernée : se renseigner auprès de votre association et du quartier maritime concerné (DDTM, mairie, office de tourisme...).**

Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

Le marquage consiste à couper la queue des poissons et crustacés. Il est obligatoire pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.



Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Bulletin d'abonnement - 3 formules au choix

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.

Tarif : **prix de la cotisation associative (variable) + 16 €**

(8 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp

2/ Non affilié à une association FNPP, j'adhère individuellement à la FNPP.

Tarif : **40 €** (28 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

3/ Je m'abonne uniquement au *Pêche Plaisance* (4 numéros).

Tarif : **20 €** (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

Je choisis la formule n° : Montant :

**Remplir le bulletin et le retourner avec le règlement par chèque à
FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex**

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail



GARMIN®

FORCE® CURRENT

DES PERFORMANCES LÉGENDAIRES AVEC **FORCE**

Moteur électrique pour Kayak avec système de propulsion & manœuvrabilité exceptionnelle

